

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ À
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN PSYCHOLOGIE

PAR
LYDIA SOULARD

L'INDICE DE DÉPRESSION DES VICTIMES DE HARCÈLEMENT
SEXUEL EN RELATION AVEC LE STYLE ATTRIBUTIONNEL,
LE TYPE DE SELF-BLAME, LA DURÉE DU HARCÈLEMENT
VÉCU ET LA SÉVÉRITÉ DES COMPORTEMENTS SUBIS

JANVIER 1996

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	1
Chapitre premier - Contexte théorique et expérimental.....	5
Cadre théorique.....	7
Ampleur du phénomène de harcèlement sexuel dans les universités.....	9
a) Enquêtes américaines en milieu universitaire.....	10
b) Enquête canadienne en milieu non défini.....	13
Définition du harcèlement sexuel.....	17
Les conséquences psychologiques chez les victimes.....	23
a) Les sentiments.....	24
b) Les symptômes psychologiques.....	27
Les facteurs explicatifs de la variabilité du degré de sévérité des conséquences psychologiques chez les victimes.....	31
a) L'âge de la victime et son niveau de scolarité.....	31
b) Le degré de sévérité des comportements harcelants.....	32
c) La durée du harcèlement sexuel.....	33
d) Les activités cognitives.....	34
La reformulation de la théorie de l'impuissance apprise.....	34
La théorie de l'impuissance apprise: version originale.....	35
a) L'incontrôlabilité.....	37
b) Perception, explication et expectative.....	39
c) L'impuissance apprise et la dépression.....	42
La théorie de l'impuissance apprise: version révisée.....	48
a) Définition de l'attribution.....	48
b) Processus attributionnel.....	48
c) Taxonomie des causes.....	50
d) Le rôle des dimensions causales.....	53
e) Le style attributionnel.....	55
f) Le style attributionnel et la dépression.....	57
La théorie de l'impuissance apprise et la victimisation.....	66
Problématique et hypothèses de recherche.....	68
Chapitre II - Méthodologie.....	73
Sujets.....	74
Instruments de mesure.....	75
Déroutement de l'expérimentation.....	82

Chapitre III - Résultats	85
Présentation des résultats.....	86
a) Statistiques descriptives	86
b) Vérification des hypothèses de recherche.....	99
Chapitre IV - Discussion.....	106
Conclusion.....	122
Appendice A - Instruments de mesure.....	129
Appendice B - Lettre de présentation.....	156
Appendice C - Moyennes et écarts-types.....	157
Appendice D - Résultats aux tests de comparaison de moyennes (test-t).....	158
Références.....	160

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Critères permettant de définir opérationnellement le harcèlement sexuel.18
Tableau 2	Les formes et degrés des comportements harcelants: cadre opérationnel.22
Tableau 3	Sentiments vécus par les victimes selon diverses études.25
Tableau 4	Pourcentage de victimes selon le type et la catégorie des comportements harcelants obtenu par Loy et Stewart (1984).33
Tableau 5	Nombre et répartition des étudiantes selon leur croyance en l'existence du harcèlement sexuel à l'UQTR et selon leur groupe d'appartenance: victime ou non-victime.87
Tableau 6	Nombre et répartition des étudiantes selon qu'elles ont été témoins ou non de harcèlement sexuel à l'UQTR et selon leur groupe d'appartenance: victime ou non-victime.88
Tableau 7	Nombre et répartition des étudiantes selon qu'elles croient avoir été victimes ou non de harcèlement sexuel à l'UQTR et selon leur groupe d'appartenance: victime ou non-victime.89
Tableau 8	Nombre et répartition des étudiantes selon leur niveau de tolérance au harcèlement sexuel et selon leur groupe d'appartenance: victime ou non-victime.90
Tableau 9	Nombre et répartition des victimes selon la forme et le degré du plus sévère des comportements à connotation sexuelle vécus.91
Tableau 10	Nombre et répartition des victimes selon le sentiment vécu au début (temps 1) et à la suite (temps 2) du ou des comportements à connotation sexuelle subis.92
Tableau 11	Nombre et répartition des victimes selon la durée du harcèlement sexuel vécu.93
Tableau 12	Nombre et répartition des victimes selon le moment de la cessation du harcèlement sexuel.94
Tableau 13	Nombre et répartition des victimes selon qu'elles l'ont été par un ou plusieurs harceleurs et selon le sexe et le statut de leur(s) harceleur(s).95

Tableau 14	Nombre et répartition des victimes selon le lieu de la victimisation.97
Tableau 15	Nombre et répartition des victimes selon le type de self-blame.98
Tableau 16	Coefficients de corrélation: ASQ, BDI de la version révisée américaine (Peterson et Villanova, 1988), de la traduction française (Simoneau et al., 1990) et de la présente étude.100
Tableau 17	Coefficients de corrélation observés entre les résultats des victimes au ASQ et ceux au BDI.101
Tableau 18	Moyenne et écart-type de l'indice de dépression des victimes selon le type de self-blame.103
Tableau 19	Analyse de variance unifactorielle (oneway) de l'indice de dépression des victimes selon le type de self-blame.103
Tableau 20	Coefficients de corrélation observés entre les facteurs inhérents au harcèlement sexuel (durée et degré) et l'indice de dépression des victimes.104
Tableau 21	Coefficients de corrélation observés entre la durée du harcèlement sexuel subi et les résultats des victimes au ASQ.105
Tableau 22	Moyenne et écart-type de l'indice de dépression, des scores d'internalité, de stabilité et de globalité des étudiantes selon leur groupe d'appartenance: victime ou non victime.157
Tableau 23	Résultats au test de comparaison de moyennes (test-t) de l'indice de dépression selon le groupe d'appartenance: victime ou non victime.158
Tableau 24	Résultats au test de comparaison de moyennes (test-t) du score d'internalité selon le groupe d'appartenance: victime ou non-victime.158
Tableau 25	Résultats au test de comparaison de moyennes (test-t) du score de stabilité selon le groupe d'appartenance: victime ou non-victime.	...159
Tableau 26	Résultats au test de comparaison de moyennes (test-t) du score de globalité selon le groupe d'appartenance: victime ou non victime.	...159

SOMMAIRE

La présente recherche se propose d'étudier les principaux facteurs explicatifs de la variabilité du degré de sévérité des symptômes dépressifs chez les victimes de harcèlement sexuel, en milieu universitaire. Le style attributionnel de la personne harcelée est le premier facteur à y être considéré; suivi par le type de self-blame de la victime, la durée du harcèlement vécu et le degré de sévérité des comportements subis. De plus, cette recherche veut examiner la relation existant entre la durée de la victimisation et le style attributionnel de la victime.

Le cadre théorique repose en grande partie sur la reformulation de la théorie de l'impuissance apprise (Abramson, Seligman & Teasdale, 1978) qui stipule que le style attributionnel est une caractéristique stable de la personnalité qui agit comme médiateur dans la relation unissant l'événement indésirable vécu et ses conséquences psychologiques. Elle stipule aussi que le style attributionnel permet d'expliquer et de comprendre les différences individuelles quant à la sévérité et à la chronicité des symptômes dépressifs qui peuvent être éprouvés à la suite d'une victimisation et que, malgré son caractère stable, il peut se modifier en fonction de la répétition d'une situation victimisante (Peterson & Seligman, 1983). Enfin, la reformulation propose que plus la personne a un style attributionnel qui tend vers l'internalité, la stabilité et la globalité, plus elle aura un indice de dépression élevé.

Cette étude est effectuée auprès de 172 sujets féminins répartis en deux groupes, soit 67 étudiantes qui ont été victimes de harcèlement sexuel à l'Université du Québec à

Trois-Rivières au cours des six derniers mois et 105 autres non victimes. Le Questionnaire d'évaluation du style d'attribution individuel (ASQ), de Peterson et Villanova (1988), le Questionnaire de dépression de Beck (BDI) (Beck, 1967), ainsi que l'instrument, Une facette de la discrimination sexiste dans l'emploi, développé par Savoie (1984) sont les mesures utilisées.

Les résultats indiquent qu'aucun des facteurs étudiés ne permet d'expliquer la variabilité du degré de sévérité des symptômes dépressifs chez les victimes. Les hypothèses de relation concernant le style attributionnel du sujet, la durée du harcèlement sexuel vécu et le degré de sévérité des comportements subis avec l'indice de dépression de la victime sont infirmées. Il n'existe donc pas de relation positive entre le degré de sévérité des symptômes dépressifs et chacun de ces facteurs. De même, l'hypothèse de différence impliquant le type de self-blame de la victime et son indice de dépression n'est pas soutenue. Ainsi, les étudiantes qui blâment leur caractère n'obtiennent pas un score plus élevé au test de Beck que celles qui accusent leur comportement pour justifier le harcèlement qu'elles ont vécu. Toutefois, la dernière hypothèse voulant qu'il existe une relation positive entre la durée de la situation harcelante et la tendance à attribuer des causes internes, stables et globales aux événements négatifs est partiellement confirmée. Les résultats montrent que plus le harcèlement est long, plus le style attributionnel de la victime tend vers la stabilité et l'externalité.

Les observations qui découlent de cette démarche scientifique portent à croire que la non-signification des résultats des quatre premières hypothèses est peut-être due à la

présence d'une ambiguïté émotive chez les victimes de harcèlement sexuel; laquelle est soupçonnée d'avoir biaisé l'évaluation de l'indice de dépression chez cette population spécifique. En ce qui concerne les résultats de la cinquième et dernière hypothèse, cette étude tend à démontrer que le harcèlement sexuel peut aussi engendrer des conséquences cognitives chez les victimes. Finalement, par ses observations et ses recommandations, cette démarche scientifique ouvre la voie à de nombreuses investigations.

Remerciements

L'auteure désire exprimer sa profonde reconnaissance à son directeur, Monsieur Jacques Debigaré, Ph. D., professeur au département de psychologie, Université du Québec à Trois-Rivières, pour ses conseils avisés, sa disponibilité et son soutien constant au cours de cette démarche scientifique.

L'auteure veut également remercier Dominique Savoie et Viateur Larouche pour leur contribution personnelle et leurs encouragements, Michel Alain pour ses recommandations, ainsi que chacune des étudiantes qui, par sa participation, a rendu possible la réalisation de ce projet.

Introduction

Le harcèlement sexuel n'est pas un phénomène nouveau. Certains, même, vont jusqu'à dire que, dans le cadre d'une société capitaliste, il est la substitution du plus ancien droit de cuissage conçu au sein d'une société féodale et pratiqué par les maîtres envers leurs serviteurs.

Néanmoins, il aura fallu attendre jusqu'au milieu des années 70 du présent siècle pour qu'il soit mis en lumière, nommé et dénoncé, qu'il fasse l'objet de nouvelles revendications féminines, qu'il confronte et amène les tribunaux à réfléchir sur un régime juridique de protection, qu'il soit expliqué et reconnu non plus comme relevant du domaine privé mais plutôt d'une problématique sociale et qu'enfin il incite les employeurs à adopter des politiques anti-harcèlement.

Nouvelle conscience d'un vieux problème, le harcèlement sexuel ne s'est pas présenté sur la scène sociale en ne préoccupant que les féministes, les législateurs et les employeurs, il a aussi conquis l'intérêt des chercheurs.

Majoritairement de nature descriptive, les études menées par ces derniers ont, pour la plupart, servi à évaluer l'ampleur du phénomène et à identifier les préjudices qu'il cause à la victime. À ce sujet, malgré l'utilisation de méthodologies parfois peu rigoureuses et scientifiques et de définitions du harcèlement sexuel fort différentes d'une étude à l'autre, les données, même imparfaites dont on dispose, montrent que le phénomène est loin d'être rare, tant en milieu de travail qu'en milieu académique universitaire, et qu'il engendre,

entre autres préjudices, des conséquences psychologiques plus ou moins sévères chez les victimes, allant de la simple irritation à la dépression.

Les interrogations portant sur les causes de la variabilité du degré de sévérité des symptômes psychologiques chez les victimes ne sont pas encore éclaircies. Des facteurs situationnels (ex.: durée du harcèlement sexuel) aussi bien que personnels (ex.: style attributionnel de la victime) et biographiques (ex.: âge de la personne harcelée) sont visés lorsqu'il s'agit d'expliquer pourquoi l'impact psychologique du harcèlement sexuel n'est pas le même chez toutes les victimes.

Dans le domaine de la psychologie cognitive, les tenants de la reformulation de la théorie de l'impuissance apprise (Abramson, Seligman & Teasdale, 1978) stipulent que le fait de subir une situation indésirable et incontrôlable engendre des symptômes dépressifs chez ceux qui ont tendance à attribuer des causes internes, stables et globales, aux événements négatifs de la vie. Dans cette ligne de pensée, les attributions causales d'une personne (ou son style attributionnel) servent de médiateurs dans la relation unissant la situation vécue et ses conséquences psychologiques et permettent de comprendre et d'expliquer les différences individuelles quant à la chronicité et à la sévérité des symptômes dépressifs qui peuvent être éprouvés à la suite d'une victimisation (Peterson & Seligman, 1983).

La présente étude se propose de vérifier la valeur de ce modèle théorique. Par le fait même, elle a pour but d'apporter une meilleure compréhension de la variabilité du degré de sévérité des symptômes dépressifs chez les victimes. Le style attributionnel de la

personne harcelée sera donc le principal facteur explicatif de cette variabilité à y être étudié.

Le contexte théorique et expérimental fera l'objet du premier chapitre. Il décrit d'abord le phénomène de harcèlement sexuel par le biais de son ampleur, de sa définition, de ses conséquences psychologiques et des principaux facteurs explicatifs de la variabilité du degré de sévérité des symptômes psychologiques qu'il engendre. Par la suite, il présente la reformulation de la théorie de l'impuissance apprise et les liens que cette dernière a avec le phénomène de la dépression et celui de la victimisation. Enfin, il expose la problématique qui sous-tend cette étude et énonce les hypothèses de recherche.

Le second chapitre porte sur les aspects méthodologiques de la présente étude. Il décrit les sujets ayant participé à l'expérimentation, fournit les renseignements pertinents concernant les instruments de mesure utilisés et fait part du déroulement de l'expérimentation.

La présentation des analyses statistiques et des résultats obtenus constitue le troisième chapitre et la discussion des résultats fait l'objet du quatrième chapitre.

Chapitre premier
Contexte théorique et expérimental

Ce chapitre se divise en deux parties: le cadre théorique et la présentation de la problématique et des hypothèses de recherche.

La première section du cadre théorique traite du harcèlement sexuel comme phénomène social. Il y sera question de son ampleur dans le milieu académique universitaire, de sa définition, de ses conséquences psychologiques ainsi que des principaux facteurs explicatifs de la variabilité de ces conséquences psychologiques chez les victimes.

Les activités cognitives, considérées ici comme un des facteurs permettant de comprendre et d'expliquer la variabilité du degré de sévérité des symptômes dépressifs chez les victimes, feront l'objet de la seconde section. Elles seront abordées par le biais de la reformulation de la théorie de l'impuissance apprise (Abramson, Seligman & Teasdale, 1978) qui stipule que les attributions causales d'une personne viennent influencer l'impact psychologique des événements indésirables et incontrôlables qu'elle subit.

La seconde partie du chapitre exposera la problématique qui sous-tend la présente étude ainsi que les hypothèses de recherche qui en découlent.

Cadre théorique

D'après les différents écrits, il apparaît que le harcèlement sexuel existe depuis fort longtemps. Au Moyen Âge, le droit de cuissage pratiqué par les seigneurs et, à toute époque, les femmes domestiques qui devaient subir les avances sexuelles des hommes pour lesquels elles travaillaient en sont, selon Savoie (1984), de bons indices. Cependant, dans une perspective plus moderne, il faut dire que l'apparition du phénomène se situe au moment de la révolution industrielle, là où les premières travailleuses sont nées (Savoie, 1984).

Depuis cette époque, quelques groupes de personnes et certaines institutions, notamment les travailleuses, les féministes, les tribunaux et les employeurs tels que les universités ont tenté de contrer ce type de discrimination sexiste dans les différents milieux de travail.

Au début, ce sont les travailleuses qui s'y sont attaquées. Toutefois, malgré les nombreuses grèves déclenchées par elles, leurs dénonciations par le biais de la presse, leurs recours à la syndicalisation et leurs revendications de lois protectrices, le phénomène a persisté (Louis, 1990; Savoie, 1984).

Par la suite, vers le début des années 70, le mouvement féministe a pris en main de combattre cette situation. Il a d'abord défini le phénomène, lui a donné un nom: le harcèlement sexuel au travail, et l'a dénoncé à son tour. Ce fut donc le début d'une ère nouvelle pour les opportunités offertes aux femmes de dénoncer le problème.

Le mouvement féministe n'a cependant pu contrer le phénomène. Toutefois, en dénonçant son ampleur et les conséquences qu'il entraîne chez les victimes, il a favorisé des changements importants. Il a ainsi ouvert la voie à la reconnaissance du droit des femmes en cette matière et à la reconnaissance de cette réalité comme phénomène social. En fait, cette double reconnaissance s'est concrétisée dès que les tribunaux américains ont accepté pour la première fois en 1976 de concevoir le harcèlement sexuel non plus comme un problème appartenant à la sphère du privé et résultant de l'immoralité féminine ou d'une attirance sexuelle chez l'homme envers la femme, mais plutôt comme un comportement délictueux découlant d'un abus de pouvoir masculin, puisqu'il impose aux femmes des conditions de travail différentes de celles des hommes et engendre des conséquences graves sur leur vécu social, économique, physique et psychologique. Au Canada et au Québec, toutefois, cette reconnaissance n'est devenue effective que depuis les années 80 (Drapeau, 1991).

Les différents tribunaux américains et canadiens ont donc été contraints, d'une certaine façon, de reconnaître le droit des femmes au respect de leur personne et d'établir des lois protectrices en ce sens. Entre autres, selon la loi, un employeur est maintenant tenu responsable d'une situation de harcèlement sexuel commise par un de ses employés ou un tiers, si des moyens efficaces n'ont pas été pris pour la prévenir ou, en cas de manifestation, pour y remédier (Drapeau, 1991).

Aujourd'hui, en réponse à ces lois, les différents employeurs, dont les universités, adoptent de plus en plus des politiques visant à contrer le harcèlement sexuel dans leur

établissement (Lee Gosselin, 1984; Saint-Martin, 1990). Ainsi, si les universités adoptent de telles politiques, c'est qu'elles ne sont à l'abri ni de la loi ni de la présence de ce phénomène social dans leur établissement.

Ampleur du phénomène de harcèlement sexuel dans les universités

L'ampleur du harcèlement sexuel en milieu universitaire n'a fait l'objet d'enquête que depuis peu de temps. Ainsi, bien que des données relatives au milieu de travail soient disponibles depuis 1976 (Safran, 1976), les premières enquêtes reliées au milieu académique, notamment à celui universitaire, ne sont apparues que vers le début des années 80 (Benson & Thomas, 1982, Iowa State University, 1982; Johnson & Shuman, 1983; Lott, Reilly & Howard, 1982; Metha & Nigg, 1983; Wilson & Kraus, 1983) sans toutefois avoir diminué leur apparition (Fitzgerald, Weitzman, Gold & Ormerod, 1988; MacCaghy, 1985; McKinney & Howard, 1986; McKinney, Olson & Satterfield, 1988; Mazer & Percival, 1989; Reilly, Lott & Gallogly, 1986).

Dans les deux cas, les données disponibles proviennent encore d'enquêtes américaines. En effet, au Canada et au Québec, très peu de recherches concernant le milieu de travail ont été réalisées (Moisan, 1982; Savoie, 1984; Savoie & Larouche, 1989) et, à notre connaissance, une seule étude, celle menée par la commission canadienne des droits de la personne en 1981 (CCDP, 1983), pourrait permettre d'extrapoler les résultats obtenus au niveau de l'enseignement supérieur, puisqu'elle présente des résultats exprimant l'ampleur du phénomène dans un contexte non défini et où la distinction entre le harcèlement sexuel au travail et celui effectué dans le cadre de la prestation de biens et de services tel l'enseignement n'est pas faite.

Dans notre étude, l'enquête menée par la commission canadienne des droits de la personne (CCDP, 1983) servira de critère pour estimer l'ampleur du problème chez la population étudiante féminine de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR). Pour ce faire, la méthodologie utilisée par la commission, sa définition du harcèlement sexuel ainsi que ses principaux résultats seront exposés et revus selon les résultats de l'analyse comparative de deux études québécoises réalisées par Savoie et Larouche (1989). Mais d'abord, les résultats d'enquêtes américaines en milieu universitaire seront présentés afin de démontrer l'importance du phénomène et de constater que la population étudiante féminine en est la plus touchée de tous les membres de la communauté universitaire.

a) Enquêtes américaines en milieu universitaire

Les données américaines pourraient être perçues comme étrangères et non représentatives de l'ampleur du problème au Canada et au Québec. Tel n'apparaît pas être l'optique de Lee Gosselin (1984) qui suggère qu'il n'y a pas lieu de croire qu'il existe une différence significative quant au pourcentage de victimes entre ces régions. D'ailleurs, selon Savoie (1984), si des résultats d'enquêtes provenant de ces trois régions géographiques sont disparates (USMPB, 1981: 42% des Américaines; CCDP, 1983: 15% des Canadiennes et Savoie, 1984: 30% des Québécoises), il faut plutôt croire que l'utilisation de définitions de harcèlement sexuel fort différentes d'une enquête à l'autre peut, de façon évidente, expliquer ces disparités.

En 1979, plusieurs étudiantes de l'Université du Rhode Island ont publiquement dénoncé avoir été victimes d'assaut sexuel commis par leur pair masculin. Comme le

rappellent Lott, Reilly et Howard (1982), ces dénonciations ont permis l'ouverture de nombreuses discussions dans les différents journaux. Peu après, une vague de rumeurs, dont la teneur portait sur l'intimidation, les insultes et les attaques sexuelles, a commencé à circuler sur le campus de cette université. Selon ces auteurs, bien que ces dénonciations et ces rumeurs de mécontentement laissent paraître un réel problème, il était difficile à ce moment d'en évaluer l'ampleur avant d'avoir mené une enquête. De là, ils décidèrent de procéder à son évaluation en interrogeant, par voie d'un questionnaire, 1944 étudiants(es), professeurs(es) et autres employés(es) de cette université.

Au total, 899 personnes ont retourné le questionnaire, soit 534 femmes et 365 hommes. Les résultats obtenus auprès de cet échantillon révèlent que 17% des hommes et 70% des femmes affirment avoir subi une remarque, un regard ou un geste à caractère sexuel manifesté de façon suggestive, obscène ou insultante par une personne de sexe opposé, de l'université. Aussi, 1,8% des hommes et 7,3% des femmes rapportent avoir été victimes au moins une fois d'un assaut sexuel, c'est-à-dire d'un type quelconque de contact physique sans consentement dont le plus extrême est le viol. Enfin, en comparant leurs résultats avec ceux obtenus auprès des femmes de l'Université du Massachusetts, Lott et al. (1982) arrivent à la conclusion que l'assaut sexuel serait vécu au moins une fois par 25% de toutes les femmes américaines.

L'enquête de Lott et al. (1982) est intéressante car, en plus d'être l'une des premières à avoir été réalisée en milieu universitaire, elle semble être la seule à fournir des données qui permettent d'évaluer l'ampleur du phénomène chez l'ensemble des personnes

d'une communauté universitaire. En fait, les études qui ont succédé se sont davantage intéressées à une seule catégorie de statut (ex.: étudiant, professeur) à la fois.

La population étudiante fut la plus sollicitée pour répondre aux enquêtes cherchant à évaluer le pourcentage d'étudiants(es) victimes de harcèlement sexuel. Les pourcentages obtenus à ce sujet varient de 7% à 27% pour les hommes et de 12% à 65% pour les femmes (Iowa State University, 1982; Johnson & Shuman, 1983; MacCagny, 1985; Metha & Nigg, 1983; Reilly, Lott & Gallogly, 1986; Wilson & Kraus, 1983). D'autres ont cherché à en évaluer l'ampleur chez les étudiants(es) diplômés(es) seulement. Elles révèlent qu'environ 9% des hommes et de 35% à 60% des femmes ont été victimes de harcèlement sexuel (McKinney, Olson & Satterfield, 1988; Schneider, 1987). D'autres, encore, ne se sont intéressées qu'aux étudiants(es) non diplômés(es). Ces dernières montrent qu'environ 21% des hommes et de 30% à 89% des femmes affirment en avoir été victimes (Benson & Thomas, 1982; Mazer & Percival, 1989; McKinney & Howard, 1986).

Celles menées auprès des professeurs(es) et autres employés(es) sont peu nombreuses. Néanmoins, l'étude de Metha et Nigg (1983) révèle que 14% des professeurs(es) et 11% des employés(es) affirment en avoir été victimes. Selon le sexe des professeurs, 48% des femmes de l'étude de Grauerholz (1989) l'ont été et 6% des hommes pensent l'avoir été (Fitzgerald et al., 1988).

Par ailleurs, Fitzgerald et al. (1988) sont les seuls à avoir interrogé des professeurs masculins dans le but d'obtenir des révélations de leur part au sujet de leurs relations

intimes ou à caractère sexuel avec leurs étudiantes. Les résultats indiquent qu'un sur quatre avoue s'être engagé dans de telles relations. Spécifiquement, 11% de l'échantillon (n = 235) affirment avoir touché ou caressé une étudiante. Au terme de leur analyse, les chercheurs notent que, bien que ces relations intimes ou à caractère sexuel semblent avoir débuté selon un accord entre les deux, il n'en demeure pas moins que 80% des étudiantes impliquées avouent plus tard en subir des conséquences négatives qu'elles n'osent dévoiler par crainte de représailles encore plus sévères de la part du professeur.

En somme, ces quelques données statistiques montrent clairement l'importance du phénomène en milieu universitaire. Elles indiquent que le problème semble toucher tous les types de population appartenant à cette communauté. Cependant, il apparaît que la gent féminine est, de toute évidence, la cible de ce type de victimisation. Enfin, il est à remarquer que, parmi les femmes, ce sont les étudiantes qui en sont le moins épargnées. Leur pourcentage dépasse même le 80% selon certaines enquêtes.

b) Enquête canadienne en milieu non défini.

En 1981, la commission canadienne des droits de la personne (CCDP, 1983) effectuait un sondage portant sur les attentions sexuelles non sollicitées et le harcèlement sexuel auprès de 2 004 Canadiens, 1 034 femmes et 970 hommes, âgés de dix-huit ans et plus. Cet échantillon fut choisi de façon à ce qu'il représente la population canadienne quant au sexe, à l'âge, à la langue, à l'éducation et au lieu de résidence.

Le sondage avait lieu au domicile des répondants et l'entrevue durait une heure. Dans les premières questions du sondage, le terme attentions sexuelles non sollicitées était utilisé et préféré à celui de harcèlement sexuel afin d'éviter que les répondants se réfèrent à des définitions préconçues. Ainsi, ce n'est qu'après avoir décrit les différentes attentions sexuelles non sollicitées dont ils avaient été l'objet que les répondants étaient amenés à qualifier ces incidents de harcèlement sexuel ou non. Au total, six types d'attentions sexuelles non sollicitées étaient visés et ce, peu importe s'ils étaient considérés ou non comme du harcèlement sexuel. Il s'agit des regards concupiscent ou suggestifs, des commentaires et taquineries de nature sexuelle, des insinuations ou pressions sexuelles, des attouchements, frôlements, etc., des pressions insistantes pour entretenir une relation et des relations sexuelles forcées.

Par ailleurs, présentées selon le principe de l'entonnoir, les questions ont permis de mieux évaluer l'étendue du phénomène. Les premières étaient formulées de façon à ne suggérer aucun cadre contextuel, c'est-à-dire que les attentions sexuelles non sollicitées mentionnées par les répondants lors de ces premières questions pouvaient avoir été vécues en tout lieu. Les suivantes, quant à elles, demandaient de situer les incidents en définissant le contexte dans lequel ils s'étaient produits. Ces dernières questions ont permis d'isoler ceux vécus spécifiquement en milieu de travail ou dans le cadre de la prestation de biens et de services tel l'enseignement.

Les résultats de ce sondage montrent que 15% des femmes et 4% des hommes de l'échantillon total affirment avoir fait l'objet d'attentions sexuelles non sollicitées qu'ils ont

qualifié de harcèlement sexuel et ce, dans un contexte qu'ils n'ont pas défini. Si l'on fait une extrapolation statistique de ces résultats à l'ensemble des Canadiens, on estime que 1.2 million de Canadiennes et 300 000 Canadiens pourraient affirmer avoir été victimes de harcèlement sexuel à un moment donné de leur vie. Aussi, la commission canadienne des droits de la personne conclut que 20% de toutes les Canadiennes et 12% de tous les Canadiens pourraient affirmer avoir été l'objet de harcèlement sexuel au travail ou lors de la prestation de biens et de services. De plus, les résultats montrent que, pour les six types d'attentions sexuelles non sollicitées identifiés, plus de femmes que d'hommes en ont été victimes. De même, pour chacun de ces types, elles en ont été deux fois ou plus la cible par rapport aux hommes. Ces révélations corroborent, elles aussi, l'assertion que les femmes en constituent le groupe victime privilégié.

Par ailleurs, le sondage fournit quelques données descriptives relatives à la victime féminine. Parmi celles-ci, on observe que 39% des femmes ont entre 18 et 29 ans, 41% ont un revenu annuel de moins de 11 000 dollars et 40% sont célibataires. Des données relativement semblables ont été obtenues par Savoie (1984). Elles révèlent que 75% des victimes ont moins de trente ans, 34,6% ont un niveau de salaire inférieur à 10 000 dollars par an et 45% vivent seules.

Enfin, c'est en raison de sa valeur méthodologique que l'étude de la commission canadienne des droits de la personne fut ici retenue. En fait, selon Savoie (1984), cette étude présente une valeur méthodologique intéressante qui permet de généraliser ses résultats à l'ensemble de la population canadienne. Toutefois, comme le précise cette auteure, la méthodologie utilisée pour arriver à définir le harcèlement sexuel présente une

certaine faiblesse. Elle incite les répondants à interpréter restrictivement le phénomène, puisque, de façon générale, les gens ont tendance à concevoir le harcèlement sexuel en termes contraignants (ex.: caresser, embrasser) et à négliger de mentionner les comportements seulement contrariants (ex.: regards insistants, sifflements) croyant que ces derniers sont normaux.

Dans un même ordre d'idée, suite à l'analyse comparative de deux études québécoises portant sur l'ampleur du phénomène en milieu de travail, Savoie et Larouche (1989) stipulent que la probabilité de vivre du harcèlement sexuel dépend de la définition utilisée par les enquêtes. En fait, les chercheurs arrivent à la conclusion que, lorsque dans sa définition le harcèlement sexuel se limite à des comportements contraignants, la probabilité de vivre du harcèlement est deux fois moins élevée (30,7%) que lorsqu'il se définit tant par des comportements contraignants que contrariants; la proportion de réponses grimpe alors à 59,3%.

Cela dit, la CCDP (1983), ayant utilisé une méthodologie qui incitait les répondants à interpréter de façon restrictive le harcèlement sexuel, fournit des résultats adéquats (20% de toutes les Canadiennes) mais partiels; tout comme le 25% de toutes les femmes américaines de l'étude de Lott et al. (1982) d'ailleurs. Par conséquent, on estime que plus ou moins 40% de la population étudiante féminine de l'UQTR pourrait affirmer avoir été victime de harcèlement sexuel et ce, en utilisant une définition qui soit complète, c'est-à-dire qui ferait référence tant aux comportements contraignants que contrariants.

Définition du harcèlement sexuel

Quand on aborde le problème du harcèlement sexuel, il est très difficile de s'entendre à savoir ce que contient un tel concept. Plusieurs définitions ont été offertes notamment par les juristes et les féministes (Drapeau, 1991; Savoie, 1984). Pourtant, à ce jour, la définition du phénomène n'a pas encore fait l'unanimité. Il existe donc une multitude de définitions et la disparité entre les différents résultats d'enquête vient en témoigner.

Néanmoins, en effectuant une revue de la littérature, il est facile de reconnaître que certains éléments se répètent d'une définition à l'autre. Ces éléments expriment vraisemblablement un certain consensus social de même qu'une réalité objective du phénomène. En intégrant ces derniers, il est alors possible de formuler une définition qui soit complète et réaliste et qui, nécessairement, saurait être opérationnelle. Une telle définition existe. Elle a été proposée par Savoie (1984). Et c'est elle qui sera retenue pour la présente étude.

Tout comportement à connotation sexuelle, généralement répétitif, non réciproque, dont le but ou l'effet est de contrarier ou de contraindre un(e) travailleuse-eur à faire quelque chose qu'elle (il) n'aurait pas fait sans cette contrainte (Savoie, 1984, p. 143).

Des critères opérationnels à chacun de ces éléments définitionnels ont été élaborés par Savoie et Larouche (1987) (Tableau 1). Chacun d'eux sera interprété plus en détail afin que le lecteur puisse bien cerner la réalité complexe et dynamique du phénomène qu'on veut décrire. Cet exposé sera suivi d'un cadre opérationnel (Tableau 2) permettant d'identifier et de mesurer les formes et degrés des comportements harcelants (Savoie & Larouche, 1987) ce qui terminera cette sous-section.

Tableau 1

Critères Permettant de Définir Opérationnellement le Harcèlement Sexuel
(Savoie & Larouche, 1987, p. 26)

-
1. Les comportements ont pour but ou effet de contrarier ou contraindre une personne;
 2. Les comportements sont répétés sauf:
 - a) lorsque l'effet est clairement contraignant;
 - b) lorsque plusieurs personnes posent le même geste;
 - c) lorsque des représailles suivent;
 3. Les comportements sont non réciproques;
 4. Les comportements ont une connotation sexuelle;
 5. Le harceleur est une personne reliée au milieu de travail de la victime.
-

Selon le tableau 1, pour qu'il y ait harcèlement sexuel, il faut que:

1. Les comportements aient pour but ou effet de contrarier ou contraindre une personne.

Ceci veut préciser que le but recherché par le harceleur vise à contrarier ou contraindre une personne (Hugues & May, 1980). Toutefois, selon Savoie et Larouche (1987), il est nécessaire de tenir compte tant de l'effet que du but d'un comportement, puisque dans le cadre d'un procès, par exemple, il peut être possible pour un présumé harceleur de se défendre en disant qu'il ne visait aucun de ces buts, ou qu'il ne reconnaissait pas l'importunité de ses actes (Drapeau, 1991), alors que l'effet sur la victime était réel.

2. Les comportements soient répétés sauf:

Dans son sens usuel, le terme harcèlement implique la notion de répétition. Ainsi, pour être harcelants, les comportements doivent être répétés. Toutefois, l'analyse sociale du phénomène indique que la répétition ne doit pas être utilisée comme un critère absolu dans l'évaluation d'une situation à savoir si cette dernière constitue ou pas du harcèlement sexuel. Plutôt, lorsqu'il est question de harcèlement sexuel, la notion de répétition doit être nuancée en fonction de trois facteurs: la gravité des comportements subis, leurs conséquences chez la victime et le nombre de personnes qui manifestent des comportements harcelants à l'égard d'une autre.

En ce qui concerne la gravité des comportements et leurs conséquences, on observe au Tableau 2 que toutes les situations où l'effet du comportement est clairement contraignant (c'est-à-dire toutes celles impliquant un comportement agressant ou un comportement contraignant de forme physique) et toutes les situations dans lesquelles un comportement contrariant ou un comportement contraignant de forme non verbale ou verbale manifesté est suivi de représailles (ou de conséquences économiques, physiques ou psychologiques) n'ont pas à être répétées pour être considérées comme du harcèlement sexuel. En fait, dans l'évaluation d'une situation, la répétition du comportement sera exigée sauf pour les cas précités dans lesquels le degré des comportements ou leurs conséquences confèrent dès lors à la situation son caractère harcelant.

Par exemple, un professeur qui frôle les fesses d'une étudiante ne constitue pas en soi du harcèlement sexuel. Le degré de sévérité de ce comportement étant peu élevé

(contrariant), il serait prématuré de conclure à l'existence d'une situation harcelante. Cependant, si le professeur récidive ou avait accompagné son geste d'une menace quelconque, alors là nous serions en présence d'une telle situation. À l'inverse, un comportement plus sévère (agressant ou contraignant de forme physique) comme, par exemple, caresser ou embrasser une étudiante, avec ou sans menace, constituera dès son apparition du harcèlement.

Le nombre de harceleurs est aussi un facteur à considérer dans l'évaluation d'une situation. On fait référence ici aux situations où plusieurs personnes, indépendamment l'une de l'autre ou agissant en accord, manifestent des comportements harcelants à l'égard d'une personne. En ce sens, les serveuses de bar ou de restaurant sont un exemple typique où la travailleuse peut être victime de comportements harcelants manifestés par plusieurs personnes. Dans ce genre de situation, selon Savoie et Larouche (1987), il ne sera pas exigé que le comportement, peu importe son degré de sévérité, soit répété par l'une ou l'autre de ces personnes, puisque la situation est en elle-même répétitive.

3. Les comportements soient non réciproques;

Comment distinguer les comportements amoureux des comportements harcelants? À cette question, la réponse des différents analystes est unanime. Elle réside dans la réciprocité. Les premiers sont réciproques et le harcèlement sexuel, lui, est à l'opposé de la réciprocité. Selon Savoie et Larouche (1987), la non-réciprocité se lit à travers le degré de sévérité des comportements. Lorsqu'ils sont contrariants, contraignants ou agressants (Tableau 2), ils s'identifient clairement à des sentiments non réciproques, donc à du harcèlement sexuel.

4. Les comportements aient une connotation sexuelle;

Pour qu'il y ait harcèlement sexuel, il doit nécessairement exister un comportement sexuel. Toutefois, l'observation quotidienne, les histoires de cas ou les divers sondages ou études traitant du sujet révèlent que le caractère sexuel des comportements n'est pas toujours explicite. Parfois, il peut être très subtil, ou séducteur (Lee Gosselin, 1984). Ainsi, en utilisant le terme « connotation sexuelle », cela permet de tenir compte tant des comportements explicitement sexuels (ex.: caresser, embrasser) que de ceux qui sans être aussi évidents (ex.: sifflements, regards) peuvent, selon le contexte, constituer du harcèlement sexuel.

5. Le harceleur soit une personne reliée au milieu de travail de la victime;

Ce critère est composé de trois éléments importants: le harceleur, le lien organisationnel et le milieu de la victime.

Pour qu'il y ait harcèlement sexuel, la personne qui manifeste des comportements harcelants, le harceleur, doit avoir un lien organisationnel avec le milieu (ex.: université) de la victime (ex.: étudiante). Ce lien organisationnel se définit en fonction du statut du harceleur. Il peut être direct (ex.: professeur) ou moins direct (ex.: connaissance). Le milieu, quant à lui, désigne l'endroit où se produit le harcèlement. Ce dernier peut avoir lieu tant à l'intérieur (ex.: cafétéria, corridors, classes) qu'à l'extérieur (ex.: résidences privées, restaurants, colloques) du milieu comme tel. Dans le dernier cas, c'est alors le statut du harceleur qui assure le lien avec le milieu de la victime, en l'occurrence l'université.

Tableau 2

Les Formes et Degrés des Comportements Harcelants:
Cadre Opérationnel (Savoie & Larouche, 1987, p. 30)

Forme \ Degré	Forme		
	Non verbale	Verbale	Physique
Contrariant	* regards, * sifflements, * photos, textes, etc.	* blagues, remarques, * poser questions intimes, etc.	* frôlements, * tapotements, etc.
Contraignant	* petits présents, * flâner devant son domicile ou lieu de travail	* demandes de sorties, offres concernant travail, * offres vie hors travail, etc.	– caresser, – embrasser, – pincer, – empoigner, – soulever vêtement, – acculer dans un coin, etc.
Agressant	– lettres de menaces – aller au domicile – suivre la personne harcelée – exhibitionnisme, etc.	– téléphones obscènes, anonymes, de menaces – insinuation à autrui – menaces concernant travail – propositions sexuelles – refus d'accepter fin des relations amoureuses, etc.	– arracher vêtement, assaut, tentative de viol – viol

* Ces comportements doivent être répétés sauf si des représailles s'ensuivent.

Pour conclure, mentionnons que ces cinq critères (Tableau 1) ainsi que le cadre opérationnel (Tableau 2) ont servi à la construction de l'instrument de mesure: « Une facette de la discrimination sexiste dans l'emploi » conçu et développé par Savoie (1984).

Particulièrement, cet instrument sert à identifier les personnes qui ont été victimes de harcèlement sexuel en milieu de travail. Cependant, comme il fait référence tant aux comportements contraignants que contrariants dans sa définition du phénomène, permettant ainsi d'évaluer de façon plus précise l'ampleur de ce dernier, il a été adapté et utilisé pour la présente étude (Appendice A).

Les conséquences psychologiques chez les victimes

En 1979, la juriste féministe Catharine Mackinnon déclarait que les comportements sexuels harcelants sont souvent combinés à des conséquences négatives directes au niveau de l'emploi ou des études de la victime, selon le cas. Ces conséquences dites économiques (ex.: congédiement), académiques (ex.: échouer un cours) et professionnelles (ex.: rumeurs concernant les compétences au travail), bien qu'elles soient souvent les premières dénoncées et reconnues (Drapeau, 1991; Till, 1980) de par leur lien direct et tangible, ne sont pas les seuls effets associés au harcèlement sexuel. Des conséquences d'ordre social, physique et psychologique semblent aussi exister chez les victimes (Lee Gosselin, 1984).

La présente section s'intéresse particulièrement aux conséquences psychologiques de ces comportements. Elle tente de mettre en lumière l'effet généralement néfaste du phénomène par le biais des sentiments et des symptômes psychologiques rapportés par les victimes lors d'enquêtes, d'études de cas et de témoignages recueillis et conclut que, malgré cette généralité évidente, il existe aussi une variabilité en ce qui a trait au degré de sévérité des conséquences psychologiques vécues par les victimes.

Maintenant, avant de présenter les quelques données disponibles sur le sujet, il faut préciser que celles-ci proviendront tant d'études réalisées en milieu de travail qu'en milieu académique. Les études en ce dernier domaine étant relativement récentes et, par le fait même, peu nombreuses, il est préférable de ne négliger aucune source possible d'informations. Peut-être qu'avec l'avancement de la recherche, des différences significatives pourront être observées quant aux conséquences psychologiques du harcèlement sexuel relatives à ces deux milieux. Mais, pour le moment, la présente étude s'appuie sur les propos de Salisbury, Ginorio, Remick et Stringer (1986) qui, suite à leur expérience auprès des victimes, estiment que le phénomène est aussi dévastateur au plan psychologique chez les étudiants que chez les travailleurs.

a) Les sentiments

Généralement, les sentiments exprimés par les victimes lors d'enquêtes indiquent l'existence d'une certaine détresse chez ces dernières ou, du moins, ne révèlent pas, pour la plupart, le vécu d'une expérience positive et agréable. Le Tableau 3 permet de constater cet effet plutôt néfaste du phénomène par le biais des sentiments exprimés.

Tableau 3

Sentiments Vécus par les Victimes selon Diverses Études
(inspiré de Savoie, 1984, p. 158).

Études (date)	Sentiments immédiats	Sentiments à long terme
Working Women's Institute (1975)	10% flattées 90% mécontentes	
RedBook (1976)	Minorité: flattées 81% colère 75% embarrassées, intimidées, diminuées 50% fâchées 24% effrayées 21% coupables	
Sandra Harley Carey (1977)	Minorité: embarrassées, intimidées	
Working Women's Institute (1979)	25% coupables	
Chicago Sun Times (1980)	51% blessant 37% agaçant	
Commission canadienne des droits de la personne (1981)		45% détérioration des sentiments face au travail
Savoie (1984)	60% colère 41,7% nervosité 38,3% peur 35% gêne 30% culpabilité 26,7% impuissance 25% étonnement 23% perte de l'estime de soi 20% dégoût 18,3% injustice 8,3% mépris et haine	36,7% généralisation 25% vie sexuelle (changement de comportements) 21,7% radicalisation 18,3% colère et remise en question psychologique 15% peur 5% remise en question physique (changement d'habillement)
Schneider (1987)	Vaste majorité: intolérable, désagréable 40% craintives, soucieuses 36% embarrassées 12% effrayées	

Les données inscrites au Tableau 3 révèlent que, parmi les victimes, une vaste majorité a trouvé cette expérience intolérable et désagréable. De plus, ce type d'expérience semble de toute évidence provoquer le mécontentement (90%), la colère (60% à 81%) et l'embarras (36% à 75%). La moitié d'entre elles se sont senti blessées (51%) et fâchées (50%) et près de la moitié craintives et soucieuses (46%). Ces sentiments semblent les plus communs. Toutefois, nombreuses sont aussi les victimes qui, par exemple, se sont senti nerveuses (41%), agacées (37%), coupables (21% à 30%) et impuissantes (26,7%) et ce, comparativement à l'infime partie (10% et moins) qui s'en est senti flattée.

De plus, il apparaît que le harcèlement sexuel fait vivre aux victimes des sentiments à plus long terme. À ce sujet, près de la moitié (45%) rapportent que leurs sentiments face au travail se sont détériorés. Selon l'étude de Savoie (1984), il semble que ce soit la satisfaction et le rendement au travail qui s'en trouvent le plus souvent affectés. Généralement, les victimes sentent qu'elles ont de la difficulté à se concentrer, qu'elles perdent de l'intérêt et de la motivation et qu'elles ont peur d'aller travailler (Jensen & Gutek, 1982; Salisbury et al., 1986; Savoie, 1984). Maintenant, outre la détérioration des sentiments face au travail, les données indiquent aussi que la généralisation (36,7%), c'est-à-dire le sentiment d'avoir développé une attitude sexiste envers les hommes, est aussi un sentiment à long terme assez commun. Enfin, la colère (18,3%) et la peur (15%), quant à elles, semblent être des sentiments qui persistent chez plusieurs victimes.

Pour Savoie (1984), « un froid tableau statistique rend peu justice au contenu réel du vécu des victimes » (p. 373). Selon certains témoignages recueillis, la chercheuse

constate que la colère (60%) souvent exprimée par les victimes peut être issue d'autres sentiments, par exemple, être en colère parce qu'on a peur du harceleur (38,3%) ou être en colère parce qu'on se sent impuissante face à la situation (26,7%). Elle conclut alors que tous les sentiments exprimés par les victimes relèvent en fait d'un seul sentiment commun à toutes les victimes, celui « d'épreuve de force ». Cela dit, bien que les données statistiques révèlent sans aucun doute l'effet néfaste du harcèlement sexuel, il demeure qu'elles ne peuvent traduire, comme le font les témoignages des victimes, toute la charge émotive vécue par ces dernières.

Dans un même ordre d'idées, Lee Gosselin (1984), après avoir analysé le contenu de plusieurs études de cas, souligne que les victimes vivent souvent beaucoup de sentiments en apparence contradictoires. Par exemple, les victimes sentent le besoin de réagir afin de rétablir le tort qui leur a été causé, mais elles se sentent impuissantes. Ici, contrairement à Savoie (1984), c'est-à-dire plutôt que d'avoir cherché à dégager le sentiment initial vécu par les victimes, Lee Gosselin (1984) s'est davantage intéressée à en établir le pronostic. Selon elle, les victimes sont tiraillées par ces divers sentiments contradictoires, ce qui a pour effet d'augmenter la tension ressentie et, dans certains cas, de détériorer leur santé mentale.

b) Les symptômes psychologiques

Les résultats des analyses de Savoie (1984) et Lee Gosselin (1984) portent à croire que le harcèlement est un facteur de stress important qui peut causer des symptômes psychologiques sévères. D'ailleurs, en juin 1988, le conseil d'administration de l'Asso-

ciation Américaine de Psychiatrie déclarait: « On sait pertinemment que le harcèlement sexuel et les autres formes de discrimination professionnelle irrationnelle fondée sur le genre sont de graves facteurs de stress professionnel » (Burns, 1990, p. 80).

Selon Quina et Carlson (1989), divers symptômes psychologiques apparaissent avec une régularité considérable chez les « survivantes » d'abus sexuels dont celles ayant subi le harcèlement sexuel. Le deuil, la dépression, la culpabilité, la perte de l'estime de soi, une image corporelle distordue et des difficultés sexuelles sont au nombre de ces symptômes. De façon plus spécifique, selon Lee Gosselin (1984), les symptômes associés au harcèlement sexuel sont apparentés à ceux du stress. Au plan psychologique, ils varient de la simple irritation à la dépression, tandis qu'au plan physique, ce type de victimisation peut causer de l'insomnie, de la fatigue chronique, de la perte d'énergie, etc. On ne dispose pas pour le moment de données sur la fréquence relative de chacun de ces symptômes. Toutefois, quelques résultats d'enquêtes permettent de conclure que le phénomène peut résulter en un problème de santé mentale considérable chez les femmes qui en sont victimes (Loy et Stewart, 1984).

Crull (1982), une des spécialistes dans le domaine, a étudié le vécu de 262 victimes de harcèlement sexuel. De ce nombre, 92 avaient répondu à un questionnaire et le témoignage des 170 autres avait été enregistré sur magnétophone. Chacune d'elles était amenée à décrire son vécu ainsi que les effets de celui-ci sur sa performance au travail, son bien-être psychologique et sa santé physique. Après analyse, presque toutes les victimes (90%) ont affirmé que leur victimisation a produit chez elles des symptômes de stress psychologique se traduisant pour la majorité par de la tension et de la nervosité et,

au plan physique, par des nausées, des maux de tête et de la fatigue. Selon Crull, ces réactions ne doivent pas être considérées comme des symptômes psychopathologiques inhérents à la femme et stimulés par le harcèlement sexuel, mais bien comme une réponse normale à ce problème social. Inspirées par l'étude de Crull (1982), Loy et Stewart (1984) ont elles aussi tenté d'évaluer les effets du phénomène. Leurs résultats révèlent que 75% des victimes affirment avoir vécu un ou plusieurs symptômes de détresse physique ou émotionnelle. Enfin, il semble que, dans certains cas, les dommages psychologiques nécessitent des soins médicaux. Parmi les soixante victimes interrogées par Savoie (1984), 18,3% d'entre elles ont consulté un médecin ou suivi un traitement médical qui a duré plus de six mois. De plus, 10% des femmes qui rapportent avoir vécu des symptômes psychologiques plus sévères ($n = 9$) disent avoir vécu une dépression diagnostiquée (Savoie, 1984).

Bien que, selon les données disponibles, la dépression ne semble pas être une conséquence commune chez les victimes, il y a lieu de croire que le nombre de victimes qui ont vécu ce type de conséquence lors de leur victimisation ou peu après soit plus élevé que ce que les statistiques révèlent. À ce propos, Jensen et Gutek (1982) ont interrogé par téléphone 827 femmes. Durant l'entrevue, quelques questions servaient à identifier si la répondante était victime de harcèlement sexuel ou l'avait déjà été. De toutes les femmes interrogées, 293 ont été identifiées comme tel et ont donné leur accord pour participer à une prochaine entrevue. Le temps écoulé entre la première et la seconde entrevue fut de 15 mois. Dû à ce laps de temps, seulement 135 femmes ont pu être rejointes. À cette seconde entrevue téléphonique, les femmes devaient d'abord réaffirmer

leur consentement à participer pour ensuite répondre à une série de questions concernant leur victimisation et ses conséquences psychologiques, physiques et professionnelles. En comparaison avec le sentiment de colère (68%) et de dégoût (80%), un faible pourcentage de victimes (20%) ont rapporté avoir vécu des symptômes dépressifs. Pour Jensen et Gutek, deux erreurs méthodologiques peuvent expliquer ce faible pourcentage. Il s'agit de l'instrument utilisé pour entrer en contact avec les victimes et le délai entre le moment de la victimisation et la seconde entrevue. Dans le premier cas, il peut être difficile pour une victime de raconter à un inconnu qui l'interroge par le biais du téléphone les symptômes dépressifs qu'elle a vécus, préférant dire, dans une telle condition, qu'elle se sentait en colère ou dégoûtée. Pour le second, plus le temps s'écoule (plus de 15 mois), plus il peut être difficile de se rappeler si des symptômes dépressifs étaient associés à la victimisation.

À la lumière des différents résultats d'enquêtes présentés, il est permis d'admettre que le harcèlement sexuel, parce qu'il est indésirable et stressant, engendre généralement chez la victime des sentiments de détresse (épreuve de force) combinés à des symptômes de stress psychologiques allant de l'irritation à la dépression. Évidemment, la dépression diagnostiquée de même que les symptômes dépressifs ne semblent pas être vécus par la majorité des victimes. Néanmoins, quelques-unes d'entre elles vivent ce type de conséquences et il y a lieu de supposer qu'en utilisant une méthodologie rigoureuse et scientifique et des instruments de mesure fiables et valides le nombre de ces victimes soit en réalité plus élevé. Toutefois, encore faut-il admettre que ce ne sont pas toutes les victimes qui subissent des conséquences psychologiques. Certaines, même, vont jusqu'à dire qu'elles se sont senti flattées par une telle situation. Ainsi, malgré un effet néfaste

généralisé évident, il existe aussi une certaine variabilité dans cet effet. Le fait que des victimes se sentent flattées, tandis que d'autres irritées, et d'autres encore dépressives, dénote cette variabilité

Les facteurs explicatifs de la variabilité du degré
de sévérité des conséquences psychologiques

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette variabilité observée chez les victimes. Les principaux sont ici présentés.

a) L'âge de la victime et son niveau de scolarité

Selon Schneider (1987), dans le milieu universitaire, il existe une différence entre les étudiantes de premier cycle (undergraduate students) et celles qui poursuivent des études avancées (graduate students). Ces dernières étant plus âgées et expérimentées, il est moins probable qu'elles surestiment l'autorité des différents membres de leur faculté et qu'elles jugent les différentes avances sexuelles qu'elles reçoivent comme une expérience positive et ce, peu importe si elles considèrent ou pas ces avances comme du harcèlement sexuel. En fait, selon les résultats de son étude, Schneider constate que les étudiantes qui poursuivent des études avancées vivent divers sentiments plutôt négatifs à l'égard des situations de harcèlement sexuel qu'elles ont subies et ce, contrairement aux étudiantes de premier cycle qui peuvent vivre ces situations positivement comme une flatterie (Reilly, Carpenter, Dull & Bartlett, 1982). Des observations semblables ont été faites par Banville et Ricard (1984) auprès des étudiantes des cégeps francophones et anglophones du Québec. Selon eux, plus l'étudiante est âgée ou plus elle est informée, plus son niveau de tolérance baisse et plus elle est sensible au harcèlement sexuel.

b) Le degré de sévérité des comportements harcelants

Le degré de sévérité des comportements (ex.: contrariant, contraignant et agressant) plutôt que leur forme (ex.: non verbale, verbale et physique) semble être un facteur important qui explique la variabilité du degré de sévérité des conséquences psychologiques (Lee Gosselin, 1984; Savoie, 1984).

Les résultats d'une étude réalisée par Loy et Stewart (1984) révèlent que plus le harcèlement sexuel subi est sévère, plus la probabilité de vivre une détresse personnelle est élevée. Ces chercheurs ont mesuré le pourcentage de victimes affirmant avoir vécu des symptômes physiques et psychologiques selon quatre types de comportements harcelants: « verbal commentary », « verbal negociation », « physical manhandling » et « physical assault ». Les deux premiers types constituaient la catégorie des comportements verbaux et les deux derniers la catégorie des comportements physiques. Les types « verbal commentary » et « physical manhandling » représentaient le type le moins sévère de leur catégorie, tandis que les deux autres, le type le plus sévère. Le Tableau 4 indique les résultats de cette étude et montre que le plus haut pourcentage de victimes est associé au type de comportements le plus sévère pour chacune des catégories.

Tableau 4

Pourcentage de Victimes selon le Type et la Catégorie des Comportements
Harcelants Obtenu par Loy et Stewart (1984)

Catégories Types	Verbal		Physical	
	Commentary	Negociation	Manhandling	Assault
% de victimes	55	80	60	100

c) La durée du harcèlement sexuel

Il existe un lien entre la durée du harcèlement sexuel et le fait de subir les symptômes psychologiques les plus graves. À ce sujet, l'étude clinique de Salisbury et al. (1986) tend à être des plus révélatrices. Durant trois années, ces chercheurs ont étudié le vécu psychologique de quelques victimes, lesquelles suivaient à ce moment une thérapie. La plupart d'entre elles avaient subi des comportements de degré sévère (ex.: touchers répétés, avances ou propositions sexuelles et représailles) pendant plusieurs mois et, pour certaines, quelques années. Les observations cliniques ont permis à cette équipe de chercheurs de constater que les symptômes psychologiques progressaient selon des stades distincts. Ils en ont identifié quatre: 1. confusion et self-blame, 2. crainte et anxiété, 3. dépression et colère et 4. désillusion. Il ne sera pas exposé ici les divers symptômes psychologiques, attitudes et comportements des victimes associés à chacun de ces stades. Le lecteur intéressé peut se référer à l'auteur mentionné s'il veut en connaître les détails. Toutefois, ce qui est important de retenir, c'est que les symptômes évoluent en fonction de la durée du harcèlement sexuel et que, par sa persistance, ce dernier peut engendrer la dépression chez les victimes.

d) Les activités cognitives

Outre les facteurs biographiques (l'âge et la scolarité) et les facteurs situationnels (le degré de sévérité des comportements et la durée du harcèlement sexuel), il semble que certaines caractéristiques de la personne harcelée, soit ses activités cognitives, peuvent aussi avoir une influence sur le degré de sévérité des conséquences psychologiques. La façon dont la personne interprète les événements qui lui arrivent, précisément sa perception causale des événements négatifs, semble jouer un rôle important comme médiateur dans la relation unissant l'événement et ses conséquences. Plusieurs recherches ont démontré qu'il existe des relations constantes entre certains types de causes attribuées et certaines émotions reliées à l'estime de soi et à la dépression. Parmi ces recherches, bon nombre font référence à la reformulation de la théorie de l'impuissance apprise de Abramson, Seligman et Teasdale (1978). La prochaine section du cadre théorique s'intéresse donc particulièrement à cette théorie parce qu'elle permet d'expliquer comment des événements indésirables et incontrôlables, tel le harcèlement sexuel, peuvent conduire à la dépression par le biais des attributions causales faites par la personne, en l'occurrence la victime.

La reformulation de la théorie de l'impuissance apprise

La reformulation de la théorie de l'impuissance apprise (Abramson, Seligman & Teasdale, 1978), comme son nom l'indique, est une version révisée de la théorie de l'impuissance apprise (Seligman, 1975). Cette dernière fut développée à partir d'observations faites auprès des animaux. Sa reformulation fut nécessaire suite aux

nombreuses critiques exprimées à son égard concernant l'inadéquation de son application chez les sujets humains. Pour résoudre celle-ci, Abramson et son équipe ont principalement introduit le concept d'attribution à la version originale tout en maintenant celui d'expectative inhérent à cette dernière. Afin de permettre une meilleure compréhension de ces deux concepts et des principales hypothèses qui en découlent, chacun d'eux sera présenté selon leur ordre d'apparition dans la théorie. Premièrement, l'expectative sera définie à l'intérieur du cadre théorique de l'impuissance apprise dans sa version originale et, en second lieu, l'attribution, dans sa version révisée ainsi que dans le contexte des théories de l'attribution et des théories attributionnelles auxquelles elle appartient (Kelley & Michela, 1980). Cette section se terminera par l'exposé d'un parallèle entre le modèle de l'impuissance apprise et la victimisation (Peterson & Seligman, 1983). Après quoi, suivra la problématique qui sous-tend la présente étude et l'énoncé des hypothèses de recherche.

La théorie de l'impuissance apprise: version originale

Seligman et ses collègues (Hiroto & Seligman, 1975; Maier & Seligman, 1976) notent qu'un sujet exposé à quelques reprises à des événements incontrôlables apprend que ses réponses, quelles qu'elles soient et les événements qui lui arrivent n'ont aucun lien entre eux. Il apprend donc que ces derniers sont incontrôlables, ce qui produit chez lui des attentes (expectatives) à l'effet que de futurs événements le seront tout autant. Selon ces chercheurs, ces attentes causent chez le sujet des déficits au plan de la motivation, de la cognition et des émotions. Spécifiquement, elles réduisent la motivation à initier des

comportements permettant de contrôler la situation, minent la propension à percevoir un lien entre le comportement et la situation lorsqu'il en existe un et suscitent des symptômes dépressifs. Les chercheurs ont nommé ce phénomène l'impuissance apprise (Maier, Seligman & Solomon, 1969; Seligman, Maier & Solomon, 1971).

À l'origine, ce phénomène a été observé en laboratoire chez des chiens ayant été exposés à une série de chocs électriques inévitables (Overmier & Seligman, 1967; Seligman & Maier, 1967). Ces derniers, replacés dans une nouvelle condition expérimentale où l'évitement des chocs était possible, n'ont pu apprendre les comportements nécessaires à leur échappement et ce, contrairement aux autres groupes de chiens: ceux qui avaient reçu des chocs évitables et ceux qui n'en avaient reçu aucun. En fait, lors de cette seconde phase expérimentale, les chercheurs ont observé que les comportements des chiens du premier groupe traduisaient différents déficits. D'abord, leur rare tentative d'éviter les stimuli aversifs désignait une carence au plan de la motivation. Ensuite, bien qu'occasionnellement ils y parvenaient, ils ne semblaient pas en tirer avantage; comme s'ils ne s'apercevaient pas que leur réponse leur avait bel et bien permis d'y échapper. Cette attitude démontrait une carence au plan de la cognition. Enfin, passivement et sans le moindre signe émotionnel, les chiens enduraient les chocs, ce qui signifiait, selon les observateurs, un déficit au plan des émotions. Suite à cette expérience, Seligman et Maier (1967) ont vite conclu que « l'incontrôlabilité » des premiers chocs électriques était responsable des déficits observés chez ces chiens.

a) Incontrôlabilité. De nombreuses recherches en laboratoire ont démontré l'effet débilant des situations incontrôlables chez différentes espèces animales, par exemple, chez le chat, le poisson et le rat (Maier & Seligman, 1976) et chez l'homme (pour une revue: Abramson, Seligman & Teasdale, 1978). Selon Maier et Seligman (1976), les expériences de type « Triadic », comme celle utilisée auprès des chiens, dans lesquelles trois groupes de sujets sont d'abord soumis à des conditions expérimentales différentes (chocs inévitables, chocs évitables et aucun choc) et, par la suite, évalués dans une condition nouvelle et unique où les stimuli peuvent dès lors être contrôlés par les sujets des trois groupes, permettent directement de vérifier l'hypothèse que l'incontrôlabilité, et non pas le fait d'être exposé aux stimuli eux-mêmes, est à l'origine de l'impuissance apprise. D'ailleurs, outre les stimuli aversifs tels que les chocs électriques, des recherches subséquentes ont démontré que des situations incontrôlables positives (ex.: nourriture) (Engberg, Hansen, Welker & Thomas, 1973; Welker, 1976) ou neutres (ex.: lumière) (Glow & Winefield, 1982) peuvent aussi engendrer l'impuissance apprise chez les animaux.

En ce qui concerne l'humain, les résultats de l'étude d'Hiroto et Seligman (1975) corroborent eux aussi cette assertion que l'incontrôlabilité, par opposition aux stimuli et leurs propriétés, en est responsable. Ces derniers observent que les sujets ayant été soumis à une série de problèmes cognitifs insolubles (cognitive pretreatment) (ex.: casse-tête insolubles) de même que ceux ayant été exposés à des sons désagréables inévitables (instrumental pretreatment), ont eu beaucoup plus de difficulté à échapper aux bruits nocifs contrôlables auxquels ils ont été exposés lors de la deuxième phase expérimentale (soluble instrumental test task) que les sujets des autres groupes: problèmes cognitifs

solubles, aucun problème cognitif à solutionner, sans désagréables évitables et aucun son désagréable à éviter. Ainsi, les situations faisant appel à la cognition, lorsqu'elles sont insolubles, peuvent, tout comme les stimuli désagréables inévitables, engendrer l'impuissance apprise. De plus, les résultats de cette étude permettent aussi de conclure à une autre généralité que Hiroto et Seligman (1975) ont nommé « cross-modal helplessness ». Celle-ci signifie que, peu importe dans quel type de prétraitement un sujet est amené à subir l'incontrôlabilité (ex.: problèmes cognitifs insolubles), cet individu éprouvera les déficits associés à l'impuissance apprise (du moins en ce qui concerne la motivation et la cognition) lors de la seconde phase expérimentale même si cette dernière implique une épreuve complètement différente de celle utilisée lors du prétraitement (ex.: entendre des bruits nocifs).

La découverte de ce type de généralité fut étonnante pour ces chercheurs à cette époque puisque les études antérieures, comme celle d'Hiroto (1974), n'avaient jusqu'alors qu'utilisé des épreuves différentes (ex.: presser un bouton et déplacer un levier pour éviter les bruits entendus) mais de nature similaire (ex.: deux tests instrumentaux) d'une phase expérimentale à l'autre. Enfin, Hiroto et Seligman (1975) précisent toutefois que leurs résultats ne permettent pas de savoir si les sujets de leur étude transportent avec eux, hors laboratoire, leur impuissance apprise, si le phénomène se généralise à des situations autres qu'expérimentales et, si oui, pendant combien de temps. La réponse à ce questionnement fait appel à la reformulation de la théorie (Abramson, Seligman & Teasdale, 1978) comme nous le verrons un peu plus loin. Mentionnons toutefois que les études en laboratoire ont démontré que les déficits associés au phénomène se dissipent avec le temps (Maier & Seligman, 1976).

b) Perception, explication et expectative. Bien que l'incontrôlabilité soit considérée comme le déterminant critique par rapport aux stimuli et leurs propriétés, les théoriciens de l'impuissance apprise (Maier & Seligman, 1976; Peterson, Maier & Seligman, 1993; Seligman, 1975) ne prétendent pas pour autant que le seul fait d'y être exposé soit suffisant pour engendrer les déficits (motivation, cognition et émotions). Ils suggèrent plutôt qu'un processus cognitif en est responsable. Ce dernier est composé de trois principales étapes: la perception, l'explication et l'expectative.

La perception. D'abord dans une situation quelconque, un sujet perçoit une relation entre ses comportements et les événements qui lui arrivent. Cette relation perçue peut être contingente ou non contingente. La première se réfère à la contrôlabilité, c'est-à-dire à la perception que les comportements ont un effet sur les événements et qu'ils peuvent les contrôler. La seconde représente son opposé, l'incontrôlabilité, c'est-à-dire que la relation perçue est due au hasard; que les événements sont incontrôlables malgré les comportements. Prenons l'exemple d'un étudiant qui passe beaucoup de temps à étudier afin d'obtenir de bons résultats scolaires. Si, effectivement, il les obtient, il y percevra probablement une relation contingente. Si, au contraire, ses notes s'avèrent médiocres, il y percevra probablement une relation non contingente qu'il cherchera à expliquer.

L'explication. À cette étape, le sujet tente de donner une explication à ce qu'il a perçu. Plusieurs facteurs peuvent intervenir dans la formulation de cette explication: les croyances, la connaissance, des attentes déjà existantes, des attributions causales, etc. Par exemple, l'étudiant en question pourrait expliquer son échec scolaire en lui attribuant une

cause. La malchance, le hasard, son intelligence, un professeur trop exigeant sont tous des exemples de causes dont l'une d'entre elles pourrait être utilisée par l'étudiant.

L'expectative. Finalement, le sujet combine ce qu'il a perçu et l'explication qu'il en a donnée afin d'émettre une expectative à propos du futur. Dans l'exemple, si l'étudiant croit que son échec est causé par un professeur trop exigeant, alors, il s'attendra à échouer dans toutes situations impliquant cet enseignant.

Selon les tenants de la théorie, c'est cette expectative d'une future incontrôlabilité qui cause les déficits observés chez les sujets. En fait, ils stipulent que l'incontrôlabilité mène à l'impuissance apprise seulement si cette expectative est présente (Seligman, 1974). Bien que cette hypothèse de nature cognitive soit difficilement vérifiable chez les animaux, par exemple, il serait impossible de demander à un chien à quoi il s'attend dans une situation, l'étude de Glass et Singer (1972) tend d'une certaine façon à l'appuyer en ce qui concerne l'humain. Dans cette étude, des sujets ont été exposés à un mélange de sons représentant le stress de la vie urbaine. Pour cesser les sons qu'ils entendaient, les sujets n'avaient qu'à presser un bouton. Toutefois, il leur était recommandé de ne pas le faire. Aucun d'eux n'a alors tenté de les arrêter. Les résultats de cette étude montrent que les sujets, bien qu'ils aient été exposés à une situation incontrôlable, n'ont pas présenté de déficit. En fait, comme le suggèrent Abramson, Garber et Seligman (1980), ces sujets ont perçu une relation contingente potentielle malgré l'incontrôlabilité.

Dans un même ordre d'idée, l'étude de Brown et Inouye (1978) révèle que le seul fait d'observer une autre personne faire face à un événement incontrôlable peut engendrer

l'impuissance apprise chez l'observateur. Cette étude semble indiquer deux choses: la première est qu'il n'est pas nécessaire d'être exposé directement à l'incontrôlabilité pour en être affecté et la seconde, que le phénomène de l'impuissance apprise relève vraisemblablement d'un processus cognitif.

Enfin, les deux études mentionnées ci-haut n'affirment pas pour autant que l'expectative comme telle en est la cause. En fait, il semble qu'aucune étude ne soit parvenue à prouver cette hypothèse (Peterson, Maier & Seligman, 1993). Néanmoins, l'étude de Klein et Seligman (1976) tend pour sa part à démontrer que les sujets soumis à l'incontrôlabilité apprennent réellement que leurs comportements et les situations n'ont aucun lien entre eux, que cet apprentissage produit chez ces derniers une altération de la perception qui les amène à percevoir les relations contingentes non contingentes et que ce sont les expectatives (probabilités d'obtenir un succès) verbalisées par ces sujets suite à un succès ou un échec lors d'un test d'habileté qui permettent de conclure à l'existence de cet apprentissage et à l'effet néfaste de celui-ci sur la perception. En fait, Klein et Seligman (1976) ont observé que, bien que les tests d'habileté soient généralement perçus comme contrôlables (Rotter, Liverant & Crowne, 1961), les sujets de l'impuissance apprise, malgré leur succès ou leur échec à une épreuve de ce type, verbalisent de faibles probabilités quant à leur chance d'obtenir un succès à la prochaine épreuve.

Cette altération de la perception observée chez les sujets de l'impuissance apprise par le biais des expectatives a aussi été reconnue chez les sujets dépressifs n'ayant pas été soumis à l'incontrôlabilité (Miller & Seligman, 1973; Klein & Seligman, 1976). Cette similitude observée entre ces deux groupes de sujets nous amène à traiter du parallèle

existant entre le phénomène de l'impuissance apprise et la dépression. L'exposé de ce parallèle permettra au lecteur de bien situer le phénomène à travers l'une de ses principales applications et facilitera ainsi la compréhension de la reformulation de la théorie qui suivra cet exposé.

c) Impuissance apprise et dépression. Parallèlement aux nombreuses études réalisées en laboratoire auprès des animaux et à celles qui ont confirmé l'existence du phénomène de l'impuissance apprise chez l'humain, Seligman (1975) a développé un modèle de dépression basé sur les observations tirées de ces études. Selon lui et ses collègues (Seligman, Klein & Miller, 1976), il existe un parallèle entre l'impuissance apprise et la dépression. Leurs symptômes, leur cause, leur traitement et possiblement leur prévention sont analogues.

Les symptômes. Selon Seligman, Klein et Miller (1976), les symptômes de l'impuissance apprise qui s'apparentent à la dépression sont: la passivité, le manque d'agressivité, la perte de poids, l'isolement social, la perte d'intérêt pour la sexualité, la diminution de norépinéphrine, la difficulté de reconnaître l'efficacité des comportements qui permettent un soulagement de la souffrance et le fait que tous ces symptômes se dissipent avec le temps. Selon eux, avec l'avancement de la recherche en ce qui concerne le phénomène chez l'humain, d'autres symptômes dépressifs tels que les sentiments de découragement, de culpabilité (self-blame) et d'auto-dépréciation, les pensées suicidaires, les pleurs, les troubles du sommeil, la fatigue, etc., pourront ultérieurement faire partie de la liste.

Plusieurs résultats de recherches, ainsi qu'une analyse approfondie des différentes théories de la dépression par Seligman, Klein et Miller (1976), ont contribué à l'élaboration de cette liste de symptômes. Puisqu'il n'est pas dans l'intérêt de la présente étude de faire état de toutes ces recherches et théories, nous invitons le lecteur à consulter les auteurs mentionnés ainsi que l'oeuvre de Peterson, Maier et Seligman (1993) pour en connaître les détails. Toutefois, il est à remarquer que parmi les symptômes de l'impuissance apprise qui ont fait l'objet de recherche, la faible estime de soi fréquemment observée chez les sujets dépressifs (Beck, 1967; Freud, 1917/1955) ne s'y trouve pas. Cette omission fait partie des inadéquations de la théorie de l'impuissance apprise dans sa version originale et sera plus tard révisée par Abramson, Seligman et Teasdale (1978).

La cause. Comme il a été mentionné, la cause de l'impuissance apprise est l'expectative qui résulte de l'apprentissage d'une relation non contingente entre les comportements et les événements. Seligman, Klein et Miller (1976) suggèrent que cette cause serait la même que celle qui rend les individus dépressifs suite à un événement traumatisant (dépression réactionnelle) tel le décès d'un être cher, une perte significative, un divorce, une maladie, un échec en milieu de travail ou académique, etc. Selon eux, ces individus dépressifs ont appris ou croient qu'il n'existe aucun lien entre leurs comportements (ceux qui auraient dû ou devraient leur apporter soulagement et gratification) et les événements qui leur arrivent. Autrement dit, ils croient qu'ils sont impuissants face à la situation. Par exemple, un homme quitte sa femme malgré les efforts de celle-ci pour l'en empêcher. Puisque ses comportements ne lui ont pas permis d'obtenir la satisfaction qu'elle désirait, cette femme perçoit alors la situation incontrôlable et croit que plus jamais

elle n'aura un amoureux dans sa vie. Selon cette visée, des symptômes dépressifs apparaissent chez elle. Elle devient passive, s'isole socialement, etc.

Ce parallèle entre l'étiologie de l'impuissance apprise et celle de la dépression a grandement été influencé par les travaux de Beck (1963, 1964, 1970, 1971). Celui-ci stipule que chez les sujets dépressifs, tout comme chez les sujets normaux d'ailleurs, les éléments cognitifs prédominent les émotions. La perception du sujet mène à une cognition et cette dernière détermine sa réponse affective. Toutefois, dans le cas des sujets dépressifs, la cognition est déformée et irréaliste parce que ceux-ci ont tendance à se blâmer et à exagérer les obstacles qu'ils rencontrent. En fait, ces sujets ont tendance à percevoir le monde, le futur et eux-mêmes de façon négative. Cette perception mène à une fausse interprétation (cognition) qui elle engendre des émotions relatives à la dépression comme, par exemple, la tristesse.

Selon Seligman, Klein et Miller (1976), si les symptômes et la cause d'un phénomène sont analogues à un autre phénomène, il est alors permis de croire que leur traitement et la façon de les prévenir soient aussi comparables.

Le traitement. En ce qui concerne le traitement de la dépression, Beck (1967) a proposé une thérapie cognitive dans laquelle les cognitions inadéquates et erronées du sujet dépressif doivent d'abord être identifiées pour ensuite être modifiées. La modification de ces cognitions est, selon Beck, la principale tâche du thérapeute. Elle consiste à transformer chez le sujet ses schèmes cognitifs négatifs (ex.: « Je suis une personne stupide ») en des schèmes plus optimistes. Selon ce théoricien, ce type de

thérapie entraîne une diminution de l'utilisation des schèmes négatifs au profit des schèmes positifs et, par conséquent, une réduction des réponses affectives dépressives.

Dans le domaine de l'impuissance apprise, l'une des principales stratégies de recherche utilisée par les chercheurs (Klein & Seligman, 1976) afin de démontrer une similarité entre le traitement de l'impuissance apprise et celui de la dépression fut de comparer des sujets non dépressifs ayant été exposés à l'incontrôlabilité à des sujets dépressifs ne l'ayant pas été (groupe contrôle) lors de deux phases expérimentales. La première consiste à comparer les deux groupes lors d'une épreuve contrôlable (ex.: problèmes cognitifs solubles, bruits nocifs évitables, etc.) ou d'un test d'habileté afin de vérifier s'ils présentent les mêmes déficits. Si tel est le cas, la seconde phase sert alors à vérifier si les déficits observés chez ces deux groupes disparaissent après que chacun d'eux a subi le même traitement thérapeutique.

En ce qui a trait à la première phase expérimentale, les résultats obtenus par Klein et Seligman (1976) indiquent que les deux groupes de sujets présentent les mêmes déficits quant à leur capacité d'échapper aux stimuli aversifs et à leur perception de la réalité. Ces résultats sont similaires à ceux obtenus par d'autres recherches (Miller & Seligman, 1973, 1975; Klein, Fencil-Morse & Seligman, 1976) et corroborent, d'une certaine façon, la prédiction que les symptômes de l'impuissance apprise sont analogues à ceux de la dépression. Par conséquent, pour ce qui est de la seconde phase expérimentale, Klein et Seligman (1976) proposent qu'un traitement qui permettrait d'éliminer les effets de l'incontrôlabilité chez les sujets non dépressifs devrait être aussi efficace pour les sujets dépressifs. Le traitement utilisé consiste à modifier les expectatives d'incontrôlabilité des

sujets des deux groupes ou leur perception distordue de la réalité en les exposant à une série de situations contrôlables. Autrement dit, il s'agit ici de renverser le processus. Les résultats obtenus par ce traitement montrent que les déficits associés à l'impuissance apprise et à la dépression sont ainsi éliminés.

Enfin, bien que le type de « thérapie » proposé par Klein et Seligman (1976) soit différent de celui de Beck (1967), il apparaît que les deux visent le même objectif: modifier un élément dans le processus cognitif de l'individu. En ce sens, et compte tenu des résultats de l'étude de Klein et Seligman (1976), tout porte à croire, selon Seligman, Klein et Miller (1976), qu'il existe un parallèle entre le traitement de l'impuissance apprise et celui de la dépression.

La prévention. Selon l'étude de Seligman et Maier (1967), il est possible d'immuniser des chiens contre l'impuissance apprise. Pour ce faire, il suffit de les exposer à une série de stimuli aversifs évitables, après quoi, la majorité de ces chiens ne présentent aucun déficit lorsque placés dans des situations incontrôlables. Une telle immunisation a aussi été observée chez les rats (Seligman, Rosellini & Kozak, 1975) et chez l'homme (Thornton & Powell, 1974) et semble être une façon de prévenir le phénomène.

Pour Seligman, Klein et Miller (1976), cette immunisation observée en laboratoire peut expliquer pourquoi certaines personnes ne deviennent pas dépressives suite à un événement traumatisant, tandis que d'autres le deviennent de façon exacerbée. Selon eux, les personnes qui résistent à la dépression seraient celles qui possèdent un vécu rempli d'expériences dans lesquelles elles ont eu du contrôle, tandis que les autres, un vécu au

cours duquel elles se sont senties plus souvent qu'autrement impuissantes à y changer quoi que ce soit. Cela dit, puisqu'il n'existe pas de moyen comme tel pour prévenir la dépression, et comme ses symptômes, sa cause et son traitement s'apparentent à ceux de l'impuissance apprise, Seligman, Klein et Miller croient que l'immunisation utilisée lors d'un traitement thérapeutique pourrait être une façon de prévenir chez le sujet de futures dépressions. En fait, la thérapie pourrait être un lieu dans lequel le client apprend des comportements d'adaptation qui lui serviraient dans de futures situations de vie incontrôlables.

En somme, comme les différentes études en laboratoire l'ont démontré, l'impuissance apprise semble être un phénomène réel observable tant chez les animaux que chez l'humain. De plus, les résultats des recherches ayant servi à vérifier les similarités entre les sujets de l'impuissance apprise et les sujets dépressifs viennent, pour leur part, appuyer l'existence d'un parallèle entre les deux phénomènes. Malgré ces données, Seligman et ses collègues ne prétendent pas pour autant que toutes les dépressions relèvent de situations incontrôlables. Ils suggèrent seulement que le phénomène est une cause suffisante (mais non nécessaire) au syndrome de la dépression. Il demeure toutefois que le phénomène, tel qu'il est défini et appliqué chez les sujets humains, ne sait répondre aux quelques interrogations soulevées concernant sa généralité d'une situation à une autre et la chronicité de ses symptômes. De plus, il ne tient pas compte de la faible estime de soi si souvent rencontrée chez les sujets dépressifs. Afin d'apporter une solution à ces lacunes, Abramson, Seligman et Teasdale (1978) ont introduit le concept d'attribution à la théorie.

La théorie de l'impuissance apprise version révisée

En faisant appel au concept d'attribution, la théorie de l'impuissance apprise s'inscrit dès lors dans le cadre des théories attributionnelles. Celles-ci s'intéressent aux conséquences psychologiques (émotions, attentes et comportements) des attributions causales faites par un individu dans une situation donnée. En ce sens, selon Kelley et Michela (1980), elles sont différentes des théories de l'attribution qui, elles, cherchent à comprendre la nature des processus qui sous-tendent la formation des attributions.

a) Définition de l'attribution. Généralement, les théoriciens définissent l'attribution comme la cause perçue d'un événement. Une attribution c'est l'explication ou la réponse donnée suite à la question « pourquoi » un événement a eu lieu (Weiner, 1985). L'événement, lui, peut prendre différentes formes. Il peut correspondre à notre comportement ou à celui d'autrui, à un événement de vie désirable ou indésirable, à un résultat d'échec ou de réussite suite à une épreuve, etc.

b) Processus attributionnel. Considéré comme le père de la théorie de l'attribution, Heider (1958) fut un des premiers à soulever le fait que les gens sont profondément motivés à comprendre les comportements et les événements qu'ils perçoivent dans leur environnement social. Un des moyens qu'ils utilisent afin d'expliquer ou de donner un sens à leur environnement est celui d'attribution. Ils attribuent des causes à ce qui leur arrive et à ce qu'ils observent autour d'eux. Selon Heider, la fonction de cette motivation à posséder une image causale de nous-mêmes et de notre environnement en serait une d'adaptation. Selon lui, comprendre pourquoi les événements se produisent aide à appréhender, prédire et maîtriser l'environnement.

De nombreux théoriciens ont suivi la voie tracée par Heider afin d'expliquer comment les gens déterminent les causes des événements. Certains d'entre eux postulent que les attributions résultent d'une analyse purement rationnelle fondée sur l'information perçue (Bem, 1972; Kelley, 1972a, 1972b), d'autres proposent un traitement rationnel de l'information tout en tenant compte de l'influence de certains facteurs motivationnels et cognitifs (Jones & Davis, 1965).

L'ampleur qu'a pris l'accroissement du nombre de théories de l'attribution fait en sorte qu'il serait impossible de n'en formuler qu'une en y intégrant tous les concepts proposés par chacune d'elles. Toutefois, les psychologues sociaux conceptualisent généralement le processus attributionnel comme un processus par lequel un individu observe premièrement un événement et, sur la base de l'information perçue, du contexte immédiat, des expériences antérieures et des facteurs motivationnels, détermine la cause de l'événement.

Cette conceptualisation du processus attributionnel est loin de suggérer que les individus possèdent une perception objective des causes des événements dont ils sont témoins, soit comme simple observateur, acteur ou même victime de la situation. L'observation quotidienne nous enseigne aussi que les attributions émises par les individus et ce, pour un même événement, sont parfois loin d'un consensus et, par conséquent, très subjectives. Ce qui parfois entraîne même les individus dans des débats sans fin.

Prenons l'exemple d'une situation bien précise qui, par le truchement des médias, peut être observée par des milliers de personnes à la fois. La situation choisie est un

procès lors duquel un cas de harcèlement sexuel est entendu. Cette situation implique la victime et le présumé coupable, le procureur de la couronne et l'avocat de la défense, le juge, toutes les personnes présentes dans la salle d'audience et les milliers d'autres qui regardent leur écran de télévision. Ici, vous comprendrez qu'il devient difficile d'identifier chaque personne observatrice de l'événement et, d'autre part, que leurs caractéristiques personnelles, leurs motivations et leur rapport avec l'événement ont probablement une influence sur leur perception causale de cet événement. Il suffit de penser que les plaidoiries regorgent d'inférences causales différentes pour expliquer, justifier, défendre le présumé coupable ou, dans le camp adverse, protéger la société. Le même phénomène attributionnel peut être observé chez les milliers d'observateurs qui, eux aussi, cherchent à expliquer ou donner un sens au cas qui leur est raconté. Certains diront que la victime est responsable de ce qui lui arrive parce qu'elle porte des vêtements trop provocants, d'autres diront que la société en est la cause parce qu'elle laisse peu de pouvoir à la femme et d'autres, encore, croiront que seul le présumé coupable est responsable parce qu'il est pervers, etc.

c) Taxonomie des causes. De par l'exemple précédent, on constate facilement qu'il peut exister une multitude de causes inférées pour un seul événement. Afin de mettre de l'ordre dans celles-ci et pour pouvoir ultimement les étudier en relation avec d'autres variables, notamment leurs conséquences psychologiques, les chercheurs ont tenté de les classer. Il existe quatre catégories de causes communément appelées dimensions causales: le lieu de causalité (interne-externe), la stabilité (stable-instable), la contrôlabilité (contrôlable-incontrôlable) et la globalité (globale-spécifique) (Boufard, 1985). Parmi ces dimensions, Abramson, Seligman et Teasdale (1978) n'en retiennent que trois: le lieu de

contrôle, la stabilité et la globalité. C'est donc en fonction de celles-ci que se conceptualise la reformulation de l'impuissance apprise dont nous allons parler. Mais d'abord, définissons ces trois dimensions.

Le lieu de contrôle. Cette dimension causale fut une des premières à avoir été identifiée (Heider, 1958; Rotter, 1966). Elle détermine si la cause choisie pour expliquer un événement se situe à l'intérieur ou à l'extérieur de la personne. Par exemple, une victime de harcèlement sexuel qui blâme sa naïveté en raison de ce qu'elle a vécu fait une attribution causale interne, puisque la naïveté, tout comme l'apparence physique ou le simple fait d'être une femme ou un homme d'ailleurs, est une caractéristique personnelle ou quelque chose qui lui appartient. Au contraire, celle qui accuse l'absence de système de protection contre ce type de délit infère une attribution externe. L'entreprise et ses lacunes, le harceleur et ses comportements discriminatoires, la malchance, etc., sont tous des exemples de causes externes puisqu'il s'agit là de facteurs étrangers se situant à l'extérieur de la personne, en l'occurrence la victime.

La stabilité. Cette dimension fut soulevée par Heider (1958) et particulièrement explorée par Weiner (1979). Elle représente l'aspect temporel d'une attribution. Lorsqu'une cause possède des caractéristiques stables, cela signifie qu'elle persistera à travers le temps. À l'inverse, elle sera passagère si elle implique des facteurs instables. Par exemple, un homme vient de se disputer avec sa conjointe. S'il croit que cet événement est dû à son caractère violent, il considérera probablement que cette cause est permanente, donc stable, puisque le caractère est généralement perçu comme une facette de la personnalité difficile à changer. Par contre, il percevra possiblement la cause

temporaire et instable s'il impute à cet événement son humeur du moment; l'humeur étant généralement perçue comme un facteur variant chez un individu.

La globalité. Cette troisième dimension fut décelée par Abramson, Seligman et Teasdale (1978). Elle sert à classer les causes selon leur généralité: sont-elles globales ou spécifiques? Une cause est globale lorsqu'elle peut être généralisée à une variété de situations, c'est-à-dire qu'elle ne concerne pas uniquement l'événement en question et peut être inférée à plusieurs autres situations similaires ou différentes de la première. À l'opposé, elle est spécifique lorsqu'elle se limite à une seule situation; en ce sens, elle n'est pas généralisable. Par exemple, un étudiant qui perçoit son échec à un test de français comme une conséquence de son inintelligence fait une attribution causale globale, puisque plusieurs situations dans la vie de tous les jours exigent certaines capacités intellectuelles afin d'être menées à bien. Par contre, s'il croit que sa difficulté à maîtriser la langue française en est responsable, il attribue alors une cause spécifique, puisque cet étudiant sait très bien qu'il réussit en d'autres matières et que cette inaptitude n'affecte pas les autres sphères de sa vie.

Chacune de ces dimensions représente un continuum sur lequel se situe chaque attribution. Par exemple, sur la dimension de globalité, une cause se situera quelque part entre la globalité totale et la spécificité complète et se rangera ainsi sur chacune des dimensions en raison de ses caractéristiques et de la perception de celles-ci par l'individu. Cela signifie d'une part qu'une cause peut être à la fois interne, stable et globale (ex.: l'inintelligence), interne, stable et spécifique (ex.: inaptitude en français) et ainsi de suite et que, d'autre part, malgré un certain consensus général (Golin, Sweeney & Shaeffer, 1981),

le placement d'une cause sur une dimension peut varier d'un individu à l'autre (Russell, 1982). Par exemple, certains verront l'inaptitude en français comme une cause stable, tandis que d'autres, comme un facteur qui peut varier en fonction du temps consacré à l'étude de cette matière. Enfin, ces différences individuelles deviennent un élément important à considérer dans la façon de mesurer les attributions.

d) Le rôle des dimensions causales. Abramson, Seligman et Teasdale (1978) stipulent qu'un sujet qui se sent impuissant face à une situation indésirable et incontrôlable se demande « pourquoi » il se sent impuissant et cherche à expliquer la relation non contingente qu'il perçoit entre ses comportements et cette situation. Dès lors, il en détermine la cause. Celle-ci, de par ses propriétés, a un effet sur les attentes du sujet à propos de l'incontrôlabilité des situations; ses attentes, en retour, déterminent la généralité et la chronicité des symptômes de l'impuissance apprise et de l'estime de soi. Les propriétés d'une attribution, quant à elles, sont fonction des dimensions causales et du rôle assigné à chacune d'elles. Nous abordons ici le rôle des dimensions causales et leurs effets.

La globalité. La dimension causale de globalité a une influence sur l'expectative du sujet; ainsi, une cause globale tend à produire une expectative globale alors qu'une cause spécifique entraînera une expectative spécifique. Une expectative globale signifie que le sujet s'attend à ce que ses comportements ne pourront contrôler aucune ou, à tout le moins, plusieurs situations. Par conséquent, le sujet éprouvera les symptômes de l'impuissance apprise dans une variété de situations. À l'opposé, une cause spécifique entraîne chez le sujet une attente à l'effet que les situations identiques à celle qui avait

produit chez lui un sentiment d'incontrôlabilité seront incontrôlables. En ce sens, les déficits associés au phénomène de l'impuissance se limitent à ces situations. Donc, la dimension de globalité joue un rôle quant à la généralité de l'expectative et ses déficits.

La stabilité. La dimension stable-instable concerne, pour sa part, leur chronicité. L'expectative d'incontrôlabilité persistera ou sera récurrente durant une longue période de temps depuis l'événement auquel un sujet en aura attribué une cause stable. Dans ce cas, les symptômes seront chroniques, c'est-à-dire qu'ils persisteront, eux aussi, à travers le temps ou seront récurrents. À l'inverse, l'expectative et, par conséquent, les symptômes seront temporaires ou de courte durée et non récurrents si la cause inférée est instable.

Le lieu de contrôle. Cette troisième dimension n'a pas d'influence sur l'expectative du sujet. Plutôt, ce sont les croyances et les expectatives de ce dernier qui affectent son choix entre inférer une cause interne ou externe à l'événement indésirable qu'il subit. Toutefois, la cause choisie, quant à elle, affectera ou non l'estime de soi du sujet. En fait, si le sujet croit que ce qui lui arrive n'a pas la même probabilité d'être vécu par d'autres individus et s'attend à ce que, contrairement aux autres, aucun de ses comportements ne lui permettra de contrôler la situation, cet individu attribuera une cause interne à l'événement; croyant d'une certaine façon qu'il est responsable de ce qui lui arrive, il verra son estime de soi diminuer. Par exemple, il est légitime de croire qu'un étudiant qui a échoué un test de français, tandis que tous ses confrères l'ont réussi, aura tendance à attribuer une cause interne (ex.: « Je suis nul en français ») et son estime de lui-même en sera affectée. Par contre, si, selon lui, l'événement est aussi probable d'arriver à d'autres

personnes et que ni lui ni les autres ne possèdent les comportements nécessaires pour contrôler la situation, alors, il inférera une cause externe; en ce sens, aucun d'eux n'est responsable de ce qui leur arrive. Par exemple, il est facile d'attribuer une cause externe (ex.: l'examen était trop difficile) si tous les étudiants ont échoué l'examen. Par conséquent, l'estime de soi de ces étudiants s'en trouvera peu ou pas affectée.

Abramson, Seligman et Teasdale (1978) postulent qu'une estime de soi diminuée, par le biais d'une attribution causale interne, persistera pendant une longue période de temps et se généralisera à une variété de situations si la cause inférée est à la fois stable et globale. De plus, puisque la globalité et la stabilité sont elles-mêmes responsables de la généralité et de la chronicité des symptômes de l'impuissance apprise, ces chercheurs présumant alors qu'un individu qui a tendance à faire des attributions internes, stables et globales suite à des événements incontrôlables et indésirables se retrouve, par conséquent, face à un avenir plutôt noir. Cette tendance particulière chez certains individus fut nommée « depressive attributional style ». Nous discuterons de ce style particulier puisqu'il concerne en grande partie l'objet de la présente étude. Auparavant, définissons ce qu'est le style attributionnel et la façon de le mesurer.

e) Le style attributionnel. Bien que le concept du style attributionnel ait d'abord été introduit par Abramson, Seligman et Teasdale (1978), il a surtout été élaboré par d'autres tenants de la reformulation de la théorie de l'impuissance apprise (Metalsky & Abramson, 1981; Peterson et al., 1982; Seligman, Abramson, Semmel & von Baeyer, 1979). De façon générale, ceux-ci définissent le style attributionnel comme une tendance

chez l'individu à faire certains types d'attributions plutôt que d'autres. En fait, le style attributionnel serait une caractéristique de la personnalité qui agirait lorsque les événements sont suffisamment ambigus, puisqu'une cause trop évidente, selon eux, laisse peu de place à l'interprétation personnelle.

En 1982, Peterson et al. ont développé le Attributional Style Questionnaire (ASQ); un instrument qui permet de mesurer le style attributionnel des individus. Ce dernier est composé de 12 événements hypothétiques, soit 6 événements positifs et 6 événements négatifs. Pour chaque événement, le répondant doit s'imaginer que celui-ci lui arrive vraiment et indiquer par écrit quelle en est la principale cause. Ensuite, il doit coter celle-ci de 1 à 7 sur chacune des dimensions causales: interne-externe, stable-instable et globale-spécifique. Des scores sont calculés en faisant la moyenne des cotes liées à chacune des dimensions et ce, séparément pour les événements positifs et les événements négatifs. On obtient ainsi six scores indépendants.

Les qualités psychométriques peu satisfaisantes du ASQ ont amené Peterson et Villanova (1988) à proposer une nouvelle version de l'instrument, The Expanded Attributional Style Questionnaire. Bien que cette version ait conservé les mêmes instructions et le même format que le ASQ, on y observe deux changements importants. Premièrement, puisque la reformulation de l'impuissance apprise ne s'intéresse pas particulièrement aux événements positifs, Peterson et Villanova ont retiré les six items appartenant à cette catégorie d'événements. Deuxièmement, ils ont augmenté le nombre d'items ayant trait aux événements négatifs de 6 à 24 items, puisque, selon eux, la fidélité

modeste du ASQ se situant entre .44 et .75 (coefficient de Cronbach) était due au nombre limité d'items dans chaque catégorie d'événements. Ces changements apportés ont amené une amélioration quant à la consistance interne de l'instrument se situant dès lors entre .66 et .88. Une version française de l'instrument a été réalisée par Simoneau, Sabourin et Wright (1990). Elle a été utilisée pour la présente étude et ses valeurs psychométriques sont présentées au chapitre suivant.

f) Le style attributionnel et la dépression. Selon la reformulation de la théorie, le style attributionnel est d'une aide précieuse dans la compréhension du phénomène de la dépression. Comme ce dernier s'apparente à celui de l'impuissance apprise (Seligman, 1975; Seligman, Klein & Miller, 1976), le style attributionnel tend à expliquer pourquoi, suite à un événement indésirable ou négatif, certains individus présentent des symptômes dépressifs temporaires, d'autres, de longue durée et d'autres, encore, aucun symptôme (Brown & Harris, 1978; Lloyd, 1980; Metalsky, Abramson, Seligman, Semmel & Peterson, 1982). Selon la reformulation, le style attributionnel ou la façon d'appréhender les événements négatifs de la vie est un facteur qui influence l'impact psychologique de ces derniers sur la personne. En fait, la prédiction centrale de la reformulation suppose que les personnes qui sont les plus susceptibles de présenter des symptômes dépressifs suite à un événement négatif sont celles qui ont tendance à expliquer les événements de ce genre par des causes internes, stables et globales, c'est-à-dire celles qui possèdent un depressive attributional style.

Par ailleurs, il a aussi été suggéré que les gens dépressifs devraient également avoir tendance à attribuer des causes externes, instables et spécifiques aux événements

désirables ou positifs (Seligman, Abramson, Semmel & von Baeyer, 1979). Toutefois, puisque cette hypothèse n'a pas été explicitement prédite par la reformulation de la théorie de l'impuissance apprise, et comme notre étude s'intéresse à un événement indésirable, le harcèlement sexuel, nous nous limiterons à la présentation des principales stratégies de recherche qui ont servi à appuyer la prédiction centrale de la reformulation.

Peterson, Maier et Seligman (1993) identifient trois principales stratégies de recherche: les études transversales, les études longitudinales et les études sur le terrain.

Les études transversales ont été l'une des premières stratégies utilisées. Elles servent à vérifier l'hypothèse qu'il existe des corrélations positives entre l'indice de dépression d'un sujet et chacune des trois dimensions causales qui compose le style attributionnel de celui-ci.

De nombreuses études ont été menées à cette fin. Généralement, les populations spécifiques choisies par ces études (ex.: étudiants, enfants, sujets hospitalisés, etc.) devaient répondre, au cours d'une même séance, à deux questionnaires: l'un consistait à mesurer le style attributionnel du répondant (ex.: ASQ, Peterson et al., 1982), l'autre, à évaluer son indice de dépression (ex.: BDI, Beck, 1967).

Parmi ces études, certaines supportent l'hypothèse d'une relation positive entre le style attributionnel et la dépression. Par exemple, l'une des premières études à avoir utilisé le ASQ (Seligman, Abramson, Semmel & von Baeyer, 1979) révèle que les étudiants dépressifs attribuent des causes plus internes, stables et globales aux événements hypothétiques négatifs que les étudiants non dépressifs. Des résultats similaires ont été

obtenus auprès de populations diverses telles que chez les adultes (Peterson, Bettes & Seligman, 1982), les femmes (Navarra, 1981: cité dans Peterson & Seligman, 1984), les enfants (Seligman et al., 1984) et les sujets hospitalisés (Raps, Peterson, Reinhard, Abramson & Seligman, 1982). De plus, cette dernière étude réalisée en milieu hospitalier montre que le depressive attributional style tel que défini par la reformulation est spécifique au syndrome de la dépression et, par conséquent, ne s'avère pas être une caractéristique de la psychopathologie en général. Ces chercheurs ont comparé trois groupes de sujets hospitalisés: des sujets dépressifs, des schizophrènes non dépressifs et des sujets hospitalisés comme tel. Les résultats de cette étude indiquent que les sujets dépressifs infèrent des causes plus internes stables et globales aux événements indésirables que les sujets des deux autres groupes.

D'autres recherches, cependant, fournissent des résultats peu soutenant. Par exemple, Gong-Guy et Hammen (1980), Hammen et Cochran (1981) et Miller, Klee et Norman (1982) n'ont obtenu aucune différence significative entre les sujets dépressifs et les sujets non dépressifs sur la base de leurs attributions. Hammen, Krantz et Cochran (1981), quant à eux, ont observé que les sujets dépressifs inféraient des causes plus globales que les sujets non dépressifs. D'autres, enfin, rapportent des résultats quelque peu contradictoires. Feather et Davenport (1981) signalent que les sujets dépressifs possèdent une plus forte tendance à l'externalité comparativement aux sujets non dépressifs, tandis que Harvey (1981) observe l'inverse. Il est à noter, toutefois, qu'aucune de ces recherches, sauf celle de Miller, Klee et Norman (1982), n'avaient utilisé le ASQ comme mesure du style attributionnel. En fait, les sujets qui participaient à ces différentes études devaient attribuer des causes à cinq événements négatifs ou stressants tout au plus.

Certains, même, n'étaient invités à se référer et à inférer des causes qu'à une seule situation négative (Feather & Davenport, 1981). De plus, Miller, Klee et Norman (1982) n'ont utilisé, pour leur étude, que trois événements hypothétiques négatifs parmi les six proposés par le ASQ.

Selon Peterson et Seligman (1984), le nombre d'items utilisés dans les différentes études tend à expliquer pourquoi certaines d'entre elles ne parviennent pas à confirmer l'hypothèse. Selon eux, il est clair que l'attribution à un nombre très limité d'événements ne peut permettre d'évaluer le style attributionnel d'un individu. Il faut donc en déduire que plus le nombre d'items est élevé, plus l'évaluation du style attributionnel devient fiable et que, par conséquent, il devient possible de vérifier l'hypothèse en question. Somme toute, il semble permis d'affirmer que la dépression est liée à l'internalité, la stabilité et la globalité.

Janoff-Bulman (1979) croit, cependant, qu'un seul type d'attribution interne doit être associé à la dépression, soit le « characterological self-blame » par opposition au « behavioral self-blame ». Le premier fait référence à des attributions internes qui mettent en cause le caractère de la personne (ex.: « Je suis le type de personne à qui ce genre d'événement arrive »), le second, à des inférences causales qui concernent le comportement de cette personne (ex.: « J'ai été agressée parce que j'ai provoqué l'individu par mon comportement »). En fait, comme le caractère se distingue du comportement à l'effet qu'il est, par définition, plus stable et moins contrôlable, un individu blâmant son caractère suite à un événement négatif percevra les situations futures inévitables et hors de son

contrôle. Par conséquent, selon Janoff-Bulman (1979), seul le characterological self-blame est lié à la dépression. Les résultats de son étude confirment en partie cette proposition. Ils indiquent que les étudiants dépressifs font plus d'attributions internes concernant leur caractère que ne le font les étudiants non dépressifs. Toutefois, aucune différence significative n'a pu être observée entre ces deux groupes de sujets en ce qui a trait aux inférences causales liées au comportement. Janoff-Bulman explique ce dernier résultat en supposant qu'il peut être difficile pour une personne dépressive de blâmer son caractère sans aussi mettre en cause son comportement.

Une étude similaire réalisée par Peterson, Schwartz et Seligman (1981) supporte l'hypothèse de Janoff-Bulman (1979). Ces chercheurs arrivent à la conclusion que les causes internes attribuées à des événements négatifs ou stressants ne sont pas toujours associées aux symptômes de dépression. Les résultats de leur étude révèlent que les symptômes dépressifs chez les étudiantes sont positivement corrélés à des causes internes se rapportant au caractère et négativement à celles impliquant le comportement et aux attributions externes. De plus, ils indiquent que le characterological self-blame est aussi en corrélation positive avec le nombre d'événements stressants vécus par un sujet au cours de la dernière année. Cela signifie que le fait de vivre des événements stressants à répétition augmente la probabilité qu'un sujet fasse des attributions internes dans lesquelles le caractère est en cause. Enfin, bien que ces données semblent indiquer que le characterological self-blame est relié aux symptômes dépressifs et qu'il est causé par la répétition d'événements stressants, il n'apparaît pas, selon Peterson, Schwartz et

Seligman, être la cause de dépressions futures, ce qui nous amène à présenter la deuxième stratégie de recherche effectuée dans ce domaine, les études longitudinales.

Contrairement aux précédentes, les études longitudinales permettent de vérifier si le style attributionnel est un facteur de risque pour la dépression, c'est-à-dire s'il en est un facteur causal. En ce sens, il s'agit d'observer si le depressive attributional style précède les symptômes dépressifs en mesurant ces deux variables à des moments différents. Plus précisément, ces études consistent à évaluer le style attributionnel d'un individu dans un premier temps et, quelques semaines plus tard, son indice de dépression.

Une des premières études à s'être intéressée à cette hypothèse de causalité fut réalisée par Golin, Sweeny et Shaeffer (1981) auprès de 180 étudiants de l'Université de Pittsburgh. Les résultats de leur étude indiquent que le ASQ affecte la dépression plus que celle-ci influence le ASQ. En fait, ces chercheurs observent que la corrélation entre les dimensions causales de stabilité et de globalité mesurées dans un premier temps et l'indice de dépression évaluée 1 mois plus tard est significativement plus élevée que celle entre la dépression testée au temps 1 et l'attribution obtenue au temps 2. Des résultats semblables ont été observés par Firth et Brewin (1982) chez 16 femmes en ce qui concerne la dimension de stabilité et l'indice de dépression mesuré 5 semaines plus tard. L'attribution de causes internes à des événements hypothétiques négatifs n'apparaît pas, dans ces deux études, être un facteur de risque pour la dépression. Pour leur part, Golin, Sweeney et Shaeffer (1981) tiennent à préciser que cette absence de relation peut être due aux procédés statistiques qu'ils ont utilisés ou, comme mentionné antérieurement,

au fait que l'internalité comme telle n'est pas toujours associée à la dépression (Janoff-Bulman, 1979).

Par ailleurs, deux études menées par Seligman et al. (1984) et Nolan-Hoeksema (1983) auprès de 96 et 108 enfants respectivement supportent l'hypothèse que le style attributionnel au temps 1 prédit les symptômes dépressifs au temps 2, avec un intervalle de 3 à 6 mois entre les deux phases expérimentales. Par exemple, il ressort de l'étude de Nolen-Hoeksema (1983) que les enfants non dépressifs qui inféraient des causes plus internes, stables et globales étaient, 3 mois plus tard, significativement plus dépressifs que les enfants non dépressifs qui, lors de la première phase expérimentale, n'avaient pas ce depressive attributional style.

Les études mentionnées ci-haut ont toutes utilisé des intervalles de temps allant de quelques semaines à 6 mois entre les deux phases expérimentales. Puisque la plupart d'entre elles supportent l'hypothèse de causalité, elles indiquent, par le fait même, qu'il est possible de prévoir, par le biais du style attributionnel, quel individu est susceptible d'être dépressif dans les semaines ou 6 mois suivants. L'étude clinique de Peterson, Lubrosky et Seligman (1983), quant à elle, montre que le depressive attributional style peut également causer des réactions dépressives à très court terme. Ces chercheurs ont analysé le verbatim de plusieurs sessions thérapeutiques d'un sujet aux prises avec des épisodes dépressifs majeurs. Les résultats de l'analyse révèlent que, lorsque le discours du sujet était constitué d'attributions causales internes, stables et globales, une augmentation de l'humeur dépressive apparaissait chez ce dernier.

Dans un même ordre d'idée, Mukherji, Abramson et Martin (1982) ont, pour leur part, tenté de vérifier si le depressive attributional style n'était pas, en fait, une conséquence de la dépression. Par un procédé spécifique élaboré par Velten (1968), ils ont engendré chez les sujets de leur étude une humeur dépressive et évalué si cette nouvelle humeur influençait le style attributionnel des sujets. Ces chercheurs concluent que ce dernier n'en a pas été affecté. Ainsi, le depressive attributional style ne serait pas causé par la dépression.

Parce qu'elles n'impliquent pas d'événements négatifs réels, les stratégies de recherche présentées jusqu'à maintenant ne permettent pas de vérifier la prédiction centrale de la reformulation de la théorie de l'impuissance apprise qui stipule, en fait, que le depressive attributional style n'est pas un facteur suffisant pour engendrer des symptômes dépressifs; il le devient seulement lorsqu'un individu, possédant ce style particulier, est confronté à un événement indésirable.

Les études ayant servi à démontrer cette hypothèse de recherche sont peu nombreuses. Pour des raisons d'éthique évidentes, il est quasi-impossible de faire subir un événement négatif à un groupe de sujets afin d'en observer les conséquences psychologiques. Il est acceptable, cependant, d'utiliser une méthode quasi-expérimentale destinée à étudier les effets d'événements indésirables qui surviennent naturellement dans la vie des individus, en relation avec le style attributionnel de ces derniers. Il s'agit des études sur le terrain.

Deux recherches ont été menées en ce sens. La première a été conduite par Metalsky et al. (1982) auprès de 227 étudiants de niveau universitaire inscrits à un cours

d'introduction à la psychologie. Elle consistait à vérifier si le style attributionnel des étudiants permet de prédire la sévérité des symptômes dépressifs de ceux qui obtiendront une faible note à leur examen de mi-session. Les résultats de cette étude se sont avérés satisfaisants. La tendance à attribuer des causes internes et globales aux événements hypothétiques négatifs suggérés dans le ASQ mesuré au temps 1 était, de façon significative, positivement corrélée à l'humeur dépressive, évaluée 15 jours plus tard, des étudiants qui venaient de recevoir une faible note pour leur examen, tandis que ceux qui avaient une forte tendance vers l'externalité et la spécificité et qui ont obtenu une faible note n'ont pas présenté de symptômes dépressifs. La seconde étude a été réalisée par Peterson, Nutter et Seligman (1982)(citée dans Peterson & Seligman, 1984). La principale question à la base de cette étude était de savoir si la dépression chez des sujets ayant été incarcérés (événement négatif) peut être causée par le style attributionnel de ces derniers. Les résultats confirment la prédiction centrale de la reformulation. Ils indiquent qu'il existe une corrélation positive significative entre l'indice de dépression des sujets mesuré dans la semaine suivant leur libération et leur tendance à inférer des causes internes, stables et globales aux événements négatifs évaluée au cours de la première semaine de leur internement.

En somme, bien que certains résultats de recherche présentés dans cette section ne soient pas consistants avec la reformulation ou, par ailleurs, qu'ils ne confirment que partiellement ses prédictions, il demeure que plusieurs autres données s'avèrent très supportantes. Ainsi, il y a lieu de croire en l'existence du style attributionnel et en sa relation avec la dépression. Peut-être qu'il existe d'autres facteurs qui peuvent venir influencer les réactions d'une personne suite à un événement indésirable (Wortman &

Dintzer, 1978). C'est pourquoi les théoriciens de la reformulation tiennent à préciser que le style attributionnel n'est pas une cause nécessaire mais suffisante au syndrome de la dépression qui apparaît suite à un événement indésirable comme, par exemple, une victimisation (Peterson & Seligman, 1983).

La théorie de l'impuissance apprise et la victimisation

Peterson et Seligman (1983) suggèrent qu'il existe un parallèle entre l'impuissance apprise dans sa version originale et les réactions à la victimisation. Premièrement, selon eux, elles sont toutes deux précédées d'un événement négatif incontrôlable sur lequel la personne a peu ou pas de contrôle. Deuxièmement, dans les deux cas, le sujet possède une croyance généralisée d'une future incontrôlabilité. Par exemple, en cas de harcèlement sexuel, le seul fait qu'une personne s'en dise victime laisse entendre un sentiment de vulnérabilité et d'impuissance chez celle-ci face à cet événement. Troisièmement, les sujets de l'impuissance apprise et les victimes présentent des symptômes dépressifs ou des déficits liés à l'impuissance apprise dans une variété de situations autres que celle qui, au départ, avait engendré les déficits. Par exemple, suite à un vécu de harcèlement sexuel, une femme peut manifester, de façon généralisée, des comportements de passivité (ex.: paralyser devant les hommes) et une difficulté à trouver des solutions dans plusieurs sphères de sa vie. Enfin, les deux phénomènes sont caractérisés par des réactions d'impuissance ou de dépression chez l'individu qui sont causées par une croyance généralisée chez celui-ci à l'effet que de futurs événements seront tout aussi incontrôlables. Par exemple, après avoir tenté d'échapper à plusieurs reprises et sans

succès à son harceleur, une victime finit par croire qu'elle ne possède aucun comportement dans son répertoire lui permettant de solutionner les différents événements négatifs qui pourraient lui arriver. Dans ces conditions, une personne se sent impuissante et vit des symptômes de dépression.

Comme il a déjà été mentionné, il existe des différences individuelles quant aux réactions à un événement négatif. Le parallèle ci-haut présenté se voit donc amélioré avec la reformulation de la théorie de l'impuissance apprise. Ici, l'attribution causale permet de comprendre les réactions parfois différentes d'un individu à l'autre face à une victimisation (Peterson & Seligman, 1983). Une personne qui a tendance à expliquer les événements négatifs par des causes internes, stables et globales présentera des symptômes dépressifs suite à un tel événement. Peterson et Seligman (1983) proposent aussi qu'une victimisation répétée peut elle-même produire chez la victime un style attributionnel se traduisant par une tendance vers l'internalité, la stabilité et la globalité.

Enfin, bien que la perspective attributionnelle comme telle ait été appliquée à plusieurs secteurs d'étude tels que l'éducation (Andrews & Debus, 1978), le chômage (Feather & Davenport, 1981), la psychologie clinique et du counselling (Abramson, Seligman & Teasdale, 1978), les relations interpersonnelles (Kelley, 1979) et la santé (Major, Mueller & Hildebrandt, 1985), la victimisation, quant à elle, notamment le harcèlement sexuel, demeure un sujet à explorer (Vallerand, 1985).

Ainsi, il n'existe pas, à notre connaissance, de recherche ayant porté sur les conséquences psychologiques du harcèlement sexuel en relation avec le style attributionnel

des victimes. Une seule étude, celle de Jensen et Gutek (1982), s'est toutefois intéressée au lien hypothétique existant entre le characterological self-blame et la dépression (Janoff-Bulman, 1979) chez cette population. Les résultats de cette étude n'ont démontré aucune relation significative entre ces deux variables. Cependant, il se peut que cette absence de relation soit due à la méthode utilisée pour évaluer la dépression chez les sujets.

Problématique et hypothèses de recherche

Appliquée au phénomène de harcèlement sexuel, la reformulation de la théorie de l'impuissance apprise s'avère donc un domaine de recherche relativement nouveau. Le but de la présente étude vise donc à explorer cette nouvelle avenue et tente d'apporter, par le biais de cette application, une meilleure compréhension du phénomène et de ses conséquences psychologiques chez la victime.

Comme il a été démontré, le harcèlement sexuel en tant qu'événement, généralement stressant, indésirable et répétitif, engendre chez les personnes qui en sont victimes un sentiment d'impuissance (Savoie, 1984) et des conséquences psychologiques qui varient de la simple irritation à la dépression (Lee Gosselin, 1984). En ce sens, le harcèlement sexuel, comme événement victimisant, comporte les mêmes caractéristiques que celui de l'impuissance apprise (Peterson & Seligman, 1983) et, tout comme ce dernier, il soulève un questionnement quant à sa relation avec la dépression.

En fait, bien que les résultats d'enquêtes présentés révèlent que les victimes de harcèlement sexuel vivent des sentiments généralement négatifs, l'étude de Jensen et Gutek (1982) rapporte que seulement 20% de celles-ci présentent des symptômes

dépressifs et celle de Savoie (1984), que 1,5% des victimes reçoivent un diagnostic de dépression. Il faut donc en conclure que la majorité des victimes n'éprouvent pas de symptômes dépressifs et que le harcèlement sexuel, comme l'impuissance apprise, n'est pas toujours associé à la dépression. Néanmoins, il demeure que certaines victimes éprouvent ce type de conséquence psychologique et il y a lieu de se demander pourquoi l'impact psychologique du harcèlement sexuel n'est pas le même chez toutes les victimes. Il faut alors chercher à connaître quels sont les facteurs qui viennent influencer cet impact et, par le fait même, lesquels peuvent expliquer cette variabilité du degré de sévérité des symptômes dépressifs chez les victimes, même si ceux-ci demeurent relatifs.

La présente étude a quatre objectifs. D'abord, à l'instar de la reformulation de la théorie de l'impuissance apprise (Abramson, Seligman & Teasdale, 1978), le principal objectif est de vérifier l'existence d'une relation entre le style attributionnel et la dépression auprès d'une population étudiante victime de harcèlement sexuel en milieu universitaire. Selon la reformulation, plus une personne infère des causes internes, stables et globales aux événements négatifs plus son indice de dépression s'élève. Elle précise toutefois que ce n'est qu'en présence d'un événement indésirable réel, par opposition à hypothétique, que cette personne deviendra dépressive. Dans la présente étude, le harcèlement sexuel est cet événement négatif vécu. Le style attributionnel est, quant à lui, le premier facteur d'influence à y être considéré.

Le deuxième objectif fait appel aux travaux de Janoff-Bulman (1979). Il est en quelque sorte un prolongement du premier, puisqu'il concerne lui aussi la perception causale des sujets comme facteur pouvant expliquer la variabilité des conséquences psychologiques du harcèlement sexuel. Il sert à évaluer s'il existe une différence entre

l'indice de dépression des victimes qui s'identifient au *characterological self-blame* et celui de celles qui se perçoivent comme appartenant au *behavioral self-blame*. Selon Janoff-Bulman (1979), les personnes qui ont tendance à attribuer des causes internes se rapportant à leur propre caractère (*characterological self-blame*) ont un indice de dépression plus élevé que celles dont la tendance est d'inférer des causes internes qui concernent leur comportement (*behavioral self-blame*).

Outre les facteurs cognitifs tels que la perception causale d'un individu, des chercheurs ont observé que certaines variables inhérentes au harcèlement sexuel comme tel semblent aussi influencer l'impact psychologique de ce dernier sur la victime. Le troisième objectif traite de ces variables: la durée d'une situation de harcèlement sexuel et le degré de sévérité des comportements subis. L'effet de chacune de ces variables sur l'indice de dépression des victimes sera examiné. Certains auteurs ont trouvé qu'il existe un lien entre la durée du harcèlement sexuel et le fait de subir les symptômes psychologiques les plus graves (Salisbury et al., 1986; Savoie, 1984). Parallèlement, d'autres ont observé que plus les comportements subis sont sévères, plus la probabilité de vivre une détresse personnelle est élevée (Lee Gosselin, 1984; Loy & Stewart, 1984; Savoie, 1984). Par conséquent, on suppose qu'une relation positive existe entre ces deux variables et l'indice de dépression des victimes.

Enfin, la relation entre la durée du harcèlement sexuel vécu et le style attributionnel de la victime sera évaluée, ce qui constitue le quatrième et dernier objectif de cette étude. Pour Peterson et Seligman (1983), le fait qu'une personne vive de façon répétée une

victimisation produit chez celle-ci une tendance à inférer des causes internes, stables et globales aux événements indésirables.

En s'appuyant sur l'ensemble de ces données, il est possible de formuler les hypothèses suivantes:

- H₁ Il y aura une relation positive entre le style attributionnel de la victime, tel que mesuré par le Questionnaire d'évaluation du style d'attribution individuel (ASQ) (Peterson & Villanova, 1988) et son indice de dépression, tel que mesuré par le Questionnaire de dépression de Beck (BDI) (Beck, 1967). En effet, plus la victime aura tendance à inférer des causes internes, stables et globales aux événements négatifs, plus elle aura un indice de dépression élevé.
- H₂ Il y aura une différence significative entre le groupe characterological self-blame et les groupes behavioral self-blame sur l'indice de dépression, tel que mesuré par le BDI. Le groupe characterological self-blame aura en moyenne un indice de dépression plus élevé que les groupes behavioral self-blame.
- H₃ Il y aura une relation positive significative entre la durée du harcèlement sexuel et l'indice de dépression de la victime, tel que mesuré par le BDI. En fait, plus le harcèlement sexuel subi aura été long, plus l'indice de dépression de la victime sera élevé.
- H₄ Il y aura une relation positive significative entre le degré de sévérité des comportements subis allant de *contrariant* à *contraignant* et l'indice de dépression de la victime, tel que mesuré par le BDI. En fait, plus les

comportements subis auront été sévères, plus l'indice de dépression de la victime sera élevé.

H₅ Il y aura une relation positive significative entre la durée du harcèlement sexuel et le style attributionnel de la victime, tel que mesuré par le ASQ. Plus la durée du harcèlement sexuel aura été longue, plus la victime aura tendance à inférer des causes internes, stables et globales aux événements négatifs.

Chapitre II
Méthodologie

Ce chapitre porte sur les aspects méthodologiques de la présente étude. Apparaîtront dans ce chapitre toutes les informations pertinentes concernant les sujets qui ont constitué l'échantillon, les instruments de mesure utilisés pour vérifier les hypothèses de recherche ainsi que les détails du déroulement de l'expérience.

Sujets

L'échantillon est constitué de 172 étudiantes de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Recrutées sur une base volontaire, ces étudiantes sont pour la majorité âgées de 25 ans et moins (80,2%), vivent sans conjoint (66,9%) et ont un revenu annuel inférieur à 9 999 dollars (77,9%). Près des trois quarts (72,3%) sont inscrites à un programme de baccalauréat en psychologie. Les autres font partie de programmes connexes tel le baccalauréat en psycho-éducation.

L'échantillon est divisé en deux groupes: le premier regroupe 67 étudiantes qui ont été victimes de harcèlement sexuel à l'UQTR au cours des 6 derniers mois et le second, 105 étudiantes qui n'ont pas été victimes de ce phénomène à cet endroit ou durant le temps prescrit. Les critères permettant d'assigner les sujets dans l'un des deux groupes, selon la présence ou non d'un vécu de harcèlement sexuel comme tel, relèvent des critères opérationnels conçus par Savoie et Larouche (1987) et présentés dans le contexte théorique. Grosso modo, ces critères ont trait à la répétition, aux conséquences, au but et à l'effet des comportements à connotation sexuelle et au statut du harceleur.

Instruments de mesure

Trois questionnaires de mesure ont été utilisés pour cette étude: le premier, Une facette de la discrimination sexiste dans l'emploi (Savoie, 1984); le deuxième, le Questionnaire de dépression de Beck (Beck, 1967) et le dernier, le Questionnaire d'évaluation du style d'attribution individuel (Peterson & Villanova, 1988).

Une facette de la discrimination sexiste dans l'emploi

Afin de vérifier la présence ou non d'un vécu de harcèlement sexuel chez le sujet, le questionnaire, Une facette de la discrimination sexiste dans l'emploi conçu et développé par Savoie (1984), fut utilisé.

Ce questionnaire comprend trois parties. La première, informations biographiques, permet de recueillir des données descriptives concernant certaines caractéristiques propres au sujet comme son âge et son revenu annuel; elle peut servir à vérifier certaines croyances entretenues envers les victimes en regard de ces données. Cette partie comprend huit items. La deuxième, existence d'une situation de harcèlement sexuel au travail, sert à détecter, selon les critères opérationnels identifiés par l'auteure, la présence ou non d'un vécu de harcèlement sexuel chez le sujet. Cette partie comprend sept items construits à partir des critères opérationnels spécifiés et deux items supplémentaires (items 8 et 9), dont le premier concerne la durée du harcèlement vécu et le second sa cessation. Enfin, les caractéristiques d'une situation de harcèlement sexuel au travail désigne la dernière partie de ce questionnaire. Elle porte sur la description des principales caractéristiques de la situation vécue au travail par le sujet. Deux sections composent cette partie, la

première a trait aux caractéristiques du milieu de travail et comprend huit items, la seconde, à celles du harceleur avec 17 items.

Pour la présente étude, on a apporté quelques modifications à la version originale. D'abord, les items 2, 5, 7 et 8 de la partie informations biographiques ont été retirés. Ceux-ci, ayant trait aux enfants, aux besoins familiaux, à l'apparence physique et à la personnalité du sujet, semblaient peu utiles à la description de la population choisie pour la présente étude. Par contre, une section comprenant quatre items a été ajoutée à cette partie du questionnaire. De façon générale, l'ajout de ces items permet d'évaluer les perceptions du sujet à l'égard de l'existence du harcèlement sexuel à l'UQTR et son niveau de tolérance face à ce phénomène. Ce dernier est mesuré avec une échelle de type Likert en 6 points allant de *très tolérante* à *très intolérante*.

En ce qui concerne la deuxième partie du questionnaire, existence d'une situation de harcèlement sexuel au travail, seul le septième item a été supprimé et les huitième et neuvième items modifiés.

Dans la version originale, l'item 7 porte sur le pouvoir qu'exerce, dans son milieu de travail, le sujet face à son harceleur et sert de critère de sélection à savoir si le sujet est victime ou non. Il suppose que si ce dernier avait le pouvoir de congédier ou transférer le harceleur, il ne peut être considéré comme une victime. Dans la présente étude, cet item a été retiré, puisqu'il ne représente aucun des critères opérationnels identifiés plus tard par Savoie et son collègue (Savoie & Larouche, 1987). De plus, par le sujet qu'il traite, il est difficilement applicable à la population étudiante. Par conséquent, sa présence dans le questionnaire est peu justifiable et il semble légitime de croire que son exclusion aura très peu d'effet sur la validité de l'instrument.

En ce qui a trait à l'item 8, seul le choix de réponses associé à celui-ci a été modifié. Dans la version originale, la durée du harcèlement sexuel est évaluée selon une mesure du temps en 5 points allant de *moins de trois mois* à *plus de deux ans* et, dans la présente étude, elle l'est en 6 points allant de *une (1) journée et moins* à *plus de six (6) mois* (item 7). Ce changement fut apporté afin que le choix de réponses offert corresponde à la réalité des étudiantes ayant été victimes de harcèlement sexuel « au cours des six derniers mois » (critère de sélection pour être assigné au groupe victime). L'item 9, quant à lui, concernant la cessation de la situation harcelante, a été remanié afin de le rendre, en quelque sorte, mieux quantifiable. En fait, plutôt que de faire référence au « Comment le harcèlement sexuel au travail a-t-il cessé? » (version originale), il cherche à évaluer « Depuis quand? » (item 9), il a cessé. À cette question, la cessation est évaluée sur une mesure du temps en 5 points allant de *une (1) journée et moins* à *quatre (4) mois* à *six (6) mois*.

Enfin, la troisième partie du questionnaire, caractéristiques d'une situation de harcèlement sexuel au travail, a été transformée afin de l'adapter à la population étudiante, quoique l'objectif d'arriver à décrire les caractéristiques de la situation (ex.: lieu de la victimisation) et celles du harceleur (ex.: son statut) reste le même. Pour ce faire, les travaux de Ricard et Banville (1984) et Loy et Stewart (1982) ont grandement inspiré la majorité des items qui composent cette partie sauf un, le dernier. Celui-ci a été ajouté dans le but de connaître la perception causale du sujet face à sa victimisation. À la question, « Selon vous lequel de ces trois (3) énoncés correspond le mieux à l'explication que vous en donnez? », le sujet a à choisir entre les trois énoncés proposés tels que formulés par Jensen et Gutek (1982). Les deux premiers correspondent au behavioral

self-blame et le troisième au characterological self-blame identifiés à l'origine par Janoff-Bulman (1979). Ainsi, en choisissant, le sujet s'identifie à l'un des deux types de self-blame et, comme le suggère Janoff-Bulman (1979), les sujets du type characterological self-blame auront un indice de dépression plus élevé que les autres. Bref, dans cette étude, le type de self-blame est une variable indépendante qui sera mise en relation avec l'indice de dépression du sujet. Il est à noter que pour la présente étude, cette troisième partie du questionnaire a été incluse dans la seconde, existence d'une situation de harcèlement sexuel au travail, afin d'éviter que le sujet ait à lire des consignes supplémentaires. Enfin, cette version adaptée du questionnaire de Savoie (1984) est présentée à l'appendice A.

Questionnaire de dépression de Beck (BDI)

La dépression chez les sujets a été mesurée avec le Questionnaire de dépression de Beck (Beck, 1967). Ce questionnaire est composé de 21 items illustrant différentes manifestations spécifiques de la dépression pouvant être regroupées en quatre catégories (Hugues & Warner, 1984). Il s'agit de manifestations émotionnelles (ex.: les pleurs), les manifestations cognitives (ex.: difficultés dans les prises de décisions), les manifestations reliées à la motivation (ex.: les idées suicidaires) et les manifestations physiques (ex.: troubles du sommeil). Chaque item est composé de 4 à 6 propositions graduées. La première de chacun de ces items reflète le degré de gravité le moins sévère à laquelle est attribuée la cote 0 et, à l'extrême, la dernière proposition illustre le degré le plus sévère à laquelle est attribuée une cote de 3 à 5 selon les items. Pour chaque item, le sujet est invité à choisir la proposition qui le décrit le mieux. Le score du sujet est obtenu en additionnant toutes les cotes associées aux propositions qu'il aura choisies. Dans le cas où, à un item, un sujet en aurait choisi deux, c'est la proposition reflétant le degré de

gravité le plus sévère qui serait retenue. Le score des sujets peut varier de 0 à 73. L'intensité des sentiments dépressifs des sujets peut être déterminée selon les indices suivants: absence de dépression (0 à 9), légèrement déprimé (10 à 15), modérément déprimé (16 à 23) et gravement déprimé (24 et plus) (Burns & Beck, 1978).

La version administrée dans la présente recherche est celle qui fut traduite en français et validée auprès de 498 étudiants francophones de l'Université de Moncton par Bourque et Beaudette (1982). Elle possède des qualités psychométriques satisfaisantes avec une mesure de consistance interne (formule 21 du Kude Richardson) révélant un coefficient de .92 et une bonne stabilité temporelle ($r = .62, p < .001$).

Questionnaire d'évaluation du style d'attribution individuel (ASQ).

Dans cette étude, le style d'attribution individuel est considéré comme le principal médiateur dans la relation unissant le fait d'avoir été victime de harcèlement sexuel et les symptômes dépressifs de la victime. Ici, le style d'attribution des sujets a été mesuré à l'aide du Questionnaire d'évaluation du style d'attribution individuel (Peterson & Villanova, 1988), une version révisée du Attributional Style Questionnaire (Peterson et al., 1982). Ce questionnaire comprend 24 items présentant des événements négatifs probables se rapportant à soi. Pour chaque événement présenté, le sujet doit d'abord s'imaginer que celui-ci lui arrive vraiment, indiquer la principale cause qu'il perçoit comme la plus importante pour expliquer l'existence d'un tel événement et, ensuite, coter celle-ci sur une échelle de 1 à 7 en fonction des trois dimensions causales: interne/externe, stable/instable et globale/spécifique. Un 7 coté à chacune des échelles correspond à une attribution causale totalement interne, stable et globale et un 1 à une attribution causale totalement externe, instable et spécifique. Trois scores différents sont obtenus en additionnant les

cotes indiquées aux 24 items pour chacune des dimensions. De même, trois indices sont calculés en faisant la moyenne de ces scores. Pour chacune de ces dimensions, l'indice minimal est de 24 et l'indice maximal de 168.

La version révisée du ASQ obtient une consistance interne jugée satisfaisante et ce, précisément avec un coefficient de fidélité alpha de Cronbach de .66 pour la dimension interne/externe, de .85 pour la dimension stable/instable et de .88 pour la dimension globale/spécifique. Les dimensions stable/instable et globale/spécifique sont modérément corrélées ($r(138) = .55, p < .001$) et largement indépendante de la dimension interne/externe avec respectivement des corrélations de $r(138) = -.01, p > .05$ et $r(138) = .16, p > .05$. De plus, ce questionnaire a été utilisé pour prédire la dépression et les résultats supportent la validité prédictive de l'instrument en obtenant des corrélations significatives entre chacune des trois dimensions et la dépression mesurée par le BDI, soit $r(138) = .18, p < .05$ pour la dimension interne/externe, $r(138) = .19, p < .05$ pour la dimension stable/instable et $r(138) = .40, p < .001$ pour la dimension globale/spécifique (Peterson & Villanova, 1988).

La version française de ce questionnaire a été validée auprès d'un échantillon constitué de cent étudiants francophones de niveau universitaire par Simoneau et al. (1990). Les résultats concernant la consistance interne de l'instrument sont adéquats et similaires à ceux obtenus par Peterson et Villanova (1988). Des coefficients de fidélité alpha de Cronbach révèlent un degré de consistance interne de .88 pour la dimension stable/instable, de .85 pour la dimension globale/spécifique et de .66 pour la dimension interne/externe. Pareillement à la version révisée du ASQ, les résultats indiquent une corrélation significative entre les dimensions stable/instable et globale/spécifique ($r(98) =$

.40, $p < .001$ et une indépendance entre ces dernières et la dimension interne/externe ($r(98) = -.06, p > .05$; $r(98) = -.01, p > .05$). Par contre, la validité prédictive de la version française ne fournit pas tous les résultats escomptés. Bien que la relation entre la dimension globale/spécifique et les scores du BDI soient significatifs ($r(98) = .28, p < .01$), celles entre les dimensions stable/instable et interne/externe et les scores du BDI ne le sont pas: ($r(98) = -.03, p > .05$; $r(98) = .14, p > .05$). Toutefois, en comparant ces derniers résultats avec ceux obtenus par Peterson (1988), Simoneau et al. (1990) croient que ces absences de relations ne seraient pas dues à une traduction inadéquate.

La traduction française de la version révisée du ASQ est l'instrument de mesure qui fut utilisé dans la présente étude. Il est à noter que dans cette version l'échelle d'internalité est inversée, une cote 1 indique une attribution causale interne et une cote 7 une attribution causale externe.

Enfin, nous tenons à souligner que, tout comme la version révisée du ASQ et la traduction française de cette version, les résultats obtenus dans la présente étude montrent une corrélation significative ($r(142) = .28, p < .001$) entre les dimensions stable/instable et globale/spécifique et une absence de relation entre ces dernières et la dimension interne/externe ($r(142) = -.06, p > .05$; $r(142) = -.13, p > .05$).

Déroulement de l'expérimentation

L'expérimentation s'est déroulée en trois étapes: l'élaboration d'une liste de groupes d'étudiants correspondant aux critères de sélection, la rencontre de chacun de ces groupes afin d'y solliciter la participation des étudiantes seulement et, finalement, la collecte des questionnaires complétés.

L'élaboration d'une liste de groupes d'étudiants s'est effectuée d'une part à partir des critères de sélection des sujets et d'autre part à l'aide du fascicule de l'horaire des cours de la session hiver 1995 distribué par l'Université du Québec à Trois-Rivières. Comme critères de sélection, les sujets devaient être inscrits à l'UQTR à la session hiver 1995 à un programme de premier cycle en science humaine, notamment en psychologie ou en psycho-éducation. À l'aide du fascicule de l'horaire des cours, plusieurs groupes présentant ces critères ont été identifiés. Parmi eux, 12 ont été retenus.

Dans un second temps, les 12 groupes d'étudiants ont été rencontrés par l'expérimentateur (auteure de ce mémoire) à l'UQTR et dans leur cours respectif tel qu'indiqué dans le fascicule de l'horaire des cours. Au début de la rencontre, l'expérimentateur se présentait comme une étudiante de l'UQTR inscrite au programme de maîtrise en psychologie et divulguait l'objet de sa présence, soit venir solliciter la participation des étudiantes du groupe pour les fins de son étude. Cette rencontre durait environ 5 minutes et ne servait qu'à expliquer de façon succincte le sujet de l'étude, la tâche exigée auprès des étudiantes volontaires et quelques directives particulières (Appendice B).

Le sujet de l'étude fut présenté comme étant une recherche sur la perception causale des femmes, ni plus, ni moins. Ainsi, en aucun cas, le terme harcèlement sexuel ne devait être mentionné par l'expérimentateur et ce, afin d'éviter que certains problèmes d'éthique se posent. Pour la même raison, les étudiantes volontaires étaient fortement invitées à garder le silence sur le sujet de l'étude sous prétexte que son dévoilement pourrait fausser ses résultats.

La tâche exigée auprès des étudiantes volontaires était de répondre à trois questionnaires qui, au total, prennent environ 40 minutes à compléter. Aucune autre information telle que la nature des questionnaires n'était à ce moment dévoilée aux étudiantes.

En ce qui concerne les directives particulières, chaque étudiante qui acceptait de participer à l'étude devait se procurer auprès de l'expérimentateur une enveloppe brune contenant les trois questionnaires et une feuille leur rappelant les directives à suivre (Appendice A et B), compléter à la maison ou à tout autre endroit convenable les trois questionnaires de façon ininterrompue et dans l'ordre selon lequel ils sont agrafés, les insérer dans l'enveloppe, cacheter celle-ci afin de préserver leur anonymat et la rapporter la semaine suivante à l'expérimentateur, à la même heure, même journée et même endroit.

Ainsi, la troisième étape de l'expérimentation consistait à recueillir les questionnaires complétés dans leur enveloppe et ce, tel que convenu entre l'expérimentateur et les étudiantes participantes. Puisqu'à cette étape, certaines d'entre elles avaient omis de rapporter leurs questionnaires, une troisième rencontre fut fixée entre l'expérimentateur et ces étudiantes afin d'y recueillir les questionnaires manquants. Enfin, suite à cette dernière rencontre, les étudiantes qui n'avaient toujours pas rapporté leurs questionnaires furent invitées à les déposer au secrétariat de psychologie de l'établissement. À cet endroit, une dizaine d'enveloppes comprenant les questionnaires y ont été déposées.

Des 216 questionnaires distribués auprès des étudiantes volontaires des 12 groupes, 182 ont été rapportés. De ce nombre, 7 n'avaient pas été complétés, 3 ont dû

être rejetés puisqu'ils ne fournissaient pas les données nécessaires à l'assignation du sujet dans l'un des deux groupes, victime ou non-victime, et 172 ont été jugés adéquats à être utilisés pour la vérification des différentes hypothèses.

Dans notre étude, l'effet de l'ordre des questionnaires à compléter a été contrôlé. Pour 3 questionnaires, 6 ordres différents étaient requis. Ainsi, 6 groupes de 36 étudiantes réparties au hasard à travers les 12 groupes rencontrés ont été formés et chacun d'eux a reçu les 3 questionnaires agrafés dans un ordre déterminé et différent des 5 autres groupes. Cependant, lors de la cotation des réponses aux questionnaires, il a été observé que les étudiantes non-victimes qui avaient répondu au questionnaire: « Une facette de la discrimination sexiste dans l'emploi », en premier ou en deuxième lieu, selon l'ordre prescrit, étaient plus nombreuses que les étudiantes victimes à ne pas avoir répondu au(x) questionnaire(s) suivant(s). En fait, parmi les 105 non-victimes, 18 n'ont pas complété le BDI et 24 le ASQ; tandis que chez les 67 victimes, toutes ont complété le BDI et seulement 4 n'ont pas complété le ASQ. On suppose que la dernière directive située à la page 8 du questionnaire: « Une facette de la discrimination sexiste dans l'emploi », soit: « Vous cessez de répondre à ce questionnaire si par vos réponses vous êtes incluse dans l'une ou l'autre des catégories suivantes », peut avoir induit en erreur certaines étudiantes non-victimes qui ont dû croire que leur tâche de répondre à 3 questionnaires se terminait à ce point. Dans l'avenir, si une telle étude est reprise, les directives à suivre, qu'elles soient écrites ou prononcées par l'expérimentateur, devront être plus précises.

Chapitre III
Résultats

Présentation des résultats

La présentation des résultats se divise en deux parties. D'abord, nous exposerons les statistiques descriptives de l'échantillon. Cette première partie constituera en quelque sorte une entrée en matière qui permettra au lecteur de prendre connaissance du phénomène de harcèlement sexuel tel que vécu par les sujets de la présente étude, mais qui, aussi, pourra s'avérer une source d'informations pertinentes lors de la discussion des résultats. Quant à la seconde partie, nous y présenterons les différents résultats obtenus lors de la vérification des hypothèses de recherche, ainsi que les méthodes d'analyse qui y ont été utilisées.

a) Statistiques descriptives

L'exposé des statistiques descriptives comporte deux volets. Le premier, intitulé « discrimination sexiste à l'UQTR » renferme des données quant à la perception des étudiantes, victimes et non-victimes, à l'égard de l'existence du harcèlement sexuel à cette université et à leur niveau de tolérance face à ce phénomène. La « description d'une situation de harcèlement sexuel à l'UQTR » constitue le second volet. Il y sera question de données statistiques se rapportant uniquement au groupe d'étudiantes victimes sur chacune des variables suivantes: les comportements à connotation sexuelle subis, les sentiments vécus face à ces comportements, la durée du harcèlement sexuel, le moment de

sa cessation, le statut et le sexe du harceleur, le nombre de harceleurs, l'endroit où la victimisation a eu lieu, la perception causale de la victime (characterological ou behavioral self-blame) et la variabilité du degré de sévérité des symptômes dépressifs.

1. Discrimination sexiste à l'UQTR

1.1 Perception des étudiantes à l'égard de l'existence du harcèlement sexuel.

L'évaluation de cette première variable avait comme principal objectif de connaître l'ampleur du phénomène par le biais de l'interprétation personnelle de l'étudiante. Trois questions ont servi à mesurer cette ampleur subjective. La première se lisait comme suit: « Croyez-vous que le harcèlement sexuel à l'UQTR existe? » Le tableau 5 révèle les résultats obtenus à cette question.

Tableau 5

Nombre et Répartition des Étudiantes selon leur Croyance en l'Existence du Harcèlement Sexuel à l'UQTR et selon leur Groupe d'Appartenance Victime ou Non-Victime (n = 172)

Croyance	Victime (n = 67)		N-Victime (n = 105)		Toutes	
	n	%	n	%	n	%
oui	61	91,0%	89	84,8%	150	87,2%
non	–	–	2	1,9%	2	1,2%
ne sais pas	6	9,0%	14	13,3%	20	11,6%

Parmi les 172 étudiantes ayant répondu à la question, seulement deux (1,2%) croient, sans équivoque, que le problème considéré n'existe pas. Le harcèlement sexuel

semble donc majoritairement perçu comme un phénomène réel et ce, surtout chez les étudiantes victimes qui croient, de façon absolue (91%) ou indécise (9%) en sa présence.

La deuxième question à laquelle les étudiantes ont été invitées à répondre était: « Avez-vous été témoin d'une situation de harcèlement sexuel à l'UQTR? » Le tableau 6 fait état des résultats obtenus et démontre que plus de la moitié des répondantes (54,7%) n'ont pas été témoin d'une telle situation, c'est-à-dire qu'elles n'ont ni vu, ni entendu parler d'un tel fait. Il est à noter que la majorité d'entre elles (73,4%) appartiennent au groupe des non-victimes. De plus, les chiffres indiquent que les victimes ont tendance à être plus souvent témoins que non-témoins de harcèlement sexuel en leur milieu universitaire (56,7% vs 37,3%), tandis que l'inverse est observé chez les non-victimes (31,4% vs 65,7%).

Tableau 6

Nombre et Répartition des Étudiantes selon qu'elles ont été Témoins ou non de Harcèlement Sexuel à l'UQTR et selon leur Groupe d'Appartenance Victime ou Non-Victime (n = 172)

Témoin	Victime (n = 67)		N-Victime (n = 105)		Toutes	
	n	%	n	%	n	%
oui	38	56,7	33	31,4	71	41,3
non	25	37,3	69	65,7	94	54,7
ne sais pas	4	6,0	3	2,9	7	4,1

Enfin, le tableau 7 rapporte les résultats concernant la troisième question: « Avez-vous été victime de harcèlement sexuel à l'UQTR? » À ce propos, les résultats sont assez surprenants. Bien que près de la moitié des étudiantes (41,3%) (Tableau 6) aient été

témoins de ce phénomène et que 38,9% des étudiantes aient été identifiées par la présente étude comme ayant été victimes de harcèlement sexuel, seulement deux victimes sur dix, soit 22,4%, considèrent leur vécu comme victimisant. Quant au groupe des non-victimes, il apparaît que l'interprétation de celles-ci au sujet de leur vécu est beaucoup plus près de l'objectivité puisque 97,1% d'entre elles affirment ne pas avoir été victimes.

Tableau 7

Nombre et Répartition des Étudiantes selon qu'Elles Croient avoir été Victimes ou Non de Harcèlement Sexuel à l'UQTR et selon leur Groupe d'Appartenance Victime ou Non-Victime (n = 172)

Victime (croyance)	Victime (n = 67)		N-Victime (n = 105)		Toutes	
	n	%	n	%	n	%
oui	15	22,4	1	1,0	16	9,3
non	45	67,2	102	97,1	147	85,5
ne sais pas	7	10,4	2	1,9	9	5,2

1.2 Niveau de tolérance.

La répartition des 171 étudiantes qui ont répondu à la question: « À quel niveau situez-vous votre niveau de tolérance face au harcèlement sexuel? » figure au Tableau 8. On y observe qu'une très grande proportion de celles-ci (87,8%) se situent davantage au niveau des trois paliers de l'intolérance qu'à ceux de la tolérance (12,3%). En ce qui concerne le groupe victime, la tendance la plus élevée se retrouve au niveau « très intolérante » (34,8%), tandis que les étudiantes non-victimes sont pour la plupart « intolérantes » face au phénomène (33,3%).

Tableau 8

Nombre et Répartition des Étudiantes selon leur Niveau de Tolérance
au Harcèlement Sexuel et selon leur Groupe d'Appartenance
Victime ou Non-Victime (n = 171)

Tolérance	Victime (n = 66)		N-Victime (n = 105)		Toutes	
	n	%	n	%	n	%
Très tolérante	–	–	–	–	–	–
Tolérante	1	1,5	1	1,0	2	1,2
Plutôt tolérante	5	7,6	14	13,3	19	11,1
Plutôt intolérante	19	28,8	23	21,9	42	24,6
Intolérante	18	27,3	35	33,3	53	31,0
Très intolérante	23	34,8	32	30,5	55	32,2

2. Description d'une situation de harcèlement sexuel à l'UQTR.

2.1 Les comportements à connotation sexuelle.

Le tableau 9 indique le type de comportements à connotation sexuelle le plus sévère (degré) qu'ait vécu l'étudiante au cours de sa victimisation. Par ordre d'importance, les comportements agressifs verbaux retiennent fortement l'attention (47,8%) suivis des comportements contraignants verbaux (20,9%) et des comportements contraires de même forme (14,9%). Les comportements physiques contraires et contraignants ont été subis par une étudiante sur dix et tout près de deux pour cent des victimes (1,5%) ont affirmé avoir été agressées physiquement.

Tableau 9

Nombre et Répartition des Victimes selon la Forme
et le Degré du plus Sévère des Comportements
à Connotation Sexuelle Vécus (n = 67)

Degré	Forme	Non verbale		Verbale		Physique	
		n	%	n	%	n	%
Contrariant		2	3,0	10	14,9	4	6,0
Contraignant		–	–	14	20,9	3	4,5
Agressant		1	1,5	32	47,8	1	1,5

2.2 Les sentiments vécus

Face au(x) comportement(s) à connotation sexuelle subi(s), les victimes vivent différentes réactions émotives. Le Tableau 10 montre le principal sentiment ressenti par l'étudiante victime au début (temps 1) et à la suite (temps 2) de la situation vécue. La majorité des victimes ont indiqué qu'au début le(s) comportement(s) subi(s) les avait(ent) plutôt contrariées (31,3%) que contraintes et/ou agressées (29,9%), tandis que par la suite, l'inverse s'est produit; les victimes s'en sont senties un peu plus contraintes et/ou agressées (49,3%) que contrariées (40,3%). Comparativement au temps 1, on observe au temps 2 qu'aucune victime ne s'est senti flattée ou indifférente face à son vécu. Deux raisons, l'une probable, l'autre presque incontournable, expliquent ce phénomène. D'abord, il est possible, qu'au moment où les premiers comportements à connotation sexuelle sont manifestés par le harceleur (temps 1), que certaines victimes ne s'en méfient guère en percevant ceux-ci comme une flatterie, par exemple. Toutefois, au fur et à mesure que la situation évolue (temps 2), ces dernières éprouvent alors des sentiments qui

correspondent aux buts recherchés par le harceleur lesquels sont de contrarier ou de contraindre (agresser) une autre personne (Hugues & May, 1980). La seconde raison est presque incontournable puisqu'elle est fonction du premier critère opérationnel proposé par Savoie et Larouche (1987) concernant le but ou l'effet des comportements harcelants. En raison de ce critère, pour qu'une étudiante soit incluse dans le groupe victime, elle ne doit pas au temps 2 se sentir flattée ou indifférente face aux comportements subis; et si elle se sent indifférente, elle doit, dans ce cas, préciser que ces comportements ont engendré chez elle des conséquences psychologiques, physiologiques, académiques ou économiques pour y être incluse. Dans la présente étude, 18,6% des étudiantes de l'échantillon total ont dû être classées dans le groupe non-victime parce qu'elles ont affirmé n'avoir vécu aucune de ces conséquences suite aux comportements subis et ce, après avoir indiqué qu'elles ont éprouvé un sentiment d'indifférence face à ces derniers au temps 2.

Tableau 10

Nombre et Répartition des Victimes selon le Sentiment vécu au Début (temps 1) et à la Suite (temps 2) du ou des Comportement(s) à connotation sexuelle subi(s) (n = 67)

Début (temps 1)	n	%
Ça me flattait, ça m'amusait, c'était intéressant	14	20,9
Ça me laissait totalement indifférente	2	3,0
Ça me contrariait	21	31,3
Ça me contraignait, ça m'agressait	20	29,9
C'était normal	–	–
Je ne savais que penser, je laissais venir	10	14,9
Suite (temps 2)		
Ça me flattait, ça m'amusait	–	–
Ça me laissait totalement indifférente	–	–
J'ai dû m'y habituer	7	10,4
Ça me contrariait	27	40,3
Ça me contraignait, ça m'agressait	33	49,3

2.3 La durée du harcèlement sexuel.

Tel qu'illustré au Tableau 11, pour la majorité des victimes (31,1%) le harcèlement sexuel n'a duré qu'« une (1) journée et moins ». Un nombre équivalent d'entre elles (19,7%) a vécu cette situation pendant « deux (2) jours à une (1) semaine » ou de « deux (2) mois à trois (3) mois » et un peu moins (16,4%) pendant « deux (2) semaines à un (1) mois ». Enfin, une victime sur dix a dû subir des comportements harcelants durant quatre mois et plus, dont 6,6% de « quatre (4) mois à six (6) mois » et 6,6% pendant « plus de six (6) mois ».

Tableau 11

Nombre et Répartition des Victimes selon la Durée
du Harcèlement Sexuel Vécu (n = 61)

Durée	n	%
Une (1) journée et moins	19	31,1
Deux (2) jours à une (1) semaine	12	19,7
Deux (2) semaines à un (1) mois	10	16,4
Deux (2) mois à trois (3) mois	12	19,7
Quatre (4) mois à six (6) mois	4	6,6
Plus de six (6) mois	4	6,6

2.4 La cessation du harcèlement sexuel

À la question: « Est-ce que ce(s) comportement(s) a (ont) cessé? », un peu plus de trente pour cent des victimes (31,1%) ont répondu de façon catégorique (9,8%) ou

indécise (21,3%) qu'ils n'ont pas cessé, alors que près de soixante et dix pour cent (68,9%) ont répondu par l'affirmative. En ce qui concerne ces dernières, le Tableau 12 révèle des informations quant au moment de la cessation du harcèlement sexuel qu'elles ont subi. On y observe que près de la moitié des victimes (45,9%) rapportent que les comportements harcelants ont cessé depuis quelques mois déjà, soit 27,9% depuis « deux (2) mois à trois (3) mois » et 18% depuis « quatre (4) mois à six (6) mois », et qu'un quart d'entre elles environ (23%) situent la fin de leur victimisation à moins d'un mois.

Tableau 12

Nombre et Répartition des Victimes selon le Moment
de la cessation du Harcèlement Sexuel (n = 61)

Cessation	n	%
Je ne sais pas	13	21,3
Non	6	9,8
Cessé depuis une (1) journée et moins	2	3,3
Cessé depuis deux (2) jours à une (1) semaine	3	4,9
Cessé depuis deux (2) semaines à un (1) mois	9	14,8
Cessé depuis deux (2) mois à trois (3) mois	17	27,9
Cessé depuis quatre (4) mois à six (6) mois	11	18,0

2.5 Le harceleur

En ce qui concerne la personne qui manifeste des comportements harcelants, trois facteurs ont été étudiés: le statut, le sexe et le nombre de harceleurs impliqué dans la situation vécue par l'étudiante. Le Tableau 13 illustre les données obtenues à ce sujet. D'abord, on constate qu'autant de victimes ont vécu une situation de harcèlement sexuel impliquant un harceleur (49,2%) que plusieurs (50,8%). Dans les deux cas, une très forte majorité d'entre elles ont identifié le harceleur comme étant un étudiant (83,3% - vs - 90%) de sexe masculin (100% - vs - 90,3%). Toutefois, lorsque la victime affirme avoir été harcelée par plusieurs personnes agissant de concert ou de façon indépendante, outre les étudiants, les inconnus (50%) et les connaissances (43,3%), les professeurs ou chargés de cours (20%) font aussi partie des statuts les plus identifiés.

Tableau 13

Nombre et Répartition des Victimes selon qu'elles l'ont été par un ou plusieurs Harceleurs et selon le sexe et le statut de leur(s) harceleur(s)

Sexe (n = 30; n = 31)	Un (n = 30; % = 49,2)		Plusieurs (n = 31; % = 50,8)	
	n	%	n	%
Masculin	30	100	28	90,3
Féminin	–	–	–	–
Masculin et féminin	–	–	3	9,7
<hr/>				
Statut (n = 30; n = 30)	Un (n = 30; % = 49,2)		Plusieurs (n = 31; % = 50,8)	
Étudiant(s)	25	83,3	27	90
Professeur(s) ou chargé(s) de cours	2	6,7	6	20
Employé(s) de soutien	–	–	1	3,3
Professionnel(s)	1	3,3	1	3,3
Administrateur(s)	–	–	–	–
Connaissance(s)	1	3,3	13	43,3
Inconnu(s)	1	3,3	15	50

2.6 Le lieu de la victimisation

Le lieu de la victimisation a été divisé en deux secteurs: « sur le campus universitaire » et « hors du campus universitaire » (Tableau 14). En ce qui a trait au harcèlement sexuel s'étant produit sur le campus, il apparaît, par ordre d'importance, que la « cafétéria/café/Utrek » (63,9%), les « corridors » (42,6%), les « classes » (29,5%) et les « stationnements » (27,9%) sont des endroits très propices à ce type de victimisation. Quant à la catégorie « autres », près de quinze pour cent des victimes (14,8%) ont déclaré avoir été harcelées principalement « dans les résidences pour étudiants » et « sur les chemins menant aux différents pavillons de l'université ». En ce qui concerne le harcèlement sexuel hors campus, la majorité des étudiantes (34,4%) affirment que les comportements harcelants ont eu lieu chez-elles. De plus, près de la moitié d'entre elles (47,5%) ont eu à subir ces comportements, soit dans les « party d'étudiants » (29,5%), soit dans les différents bars de Trois-Rivières (autres: 18%). Enfin, il est à noter que le statut du harceleur ou son lien avec l'université (respectivement, items 10 et 11 du questionnaire: « Une facette de la discrimination sexiste dans l'emploi ») ont servi à vérifier si les comportements à connotation sexuelle vécus par l'étudiante hors du campus étaient bel et bien reliés à une situation de harcèlement sexuel à l'UQTR.

Tableau 14

Nombre et Répartition des Victimes selon le Lieu de la Victimisation (n = 61)

Sur le campus universitaire			Hors campus universitaire		
	n	%		n	%
Classes	18	29,5	Chez-moi	21	34,4
Corridors	26	42,6	Colloque/conférence	1	1,6
Cafétéria/café/Utrek	39	63,9	Party d'étudiants	18	29,5
Bureaux	3	4,9	Autres	11	18
Vestiaires/cases	1	1,6			
Toilettes/douches	1	1,6			
Stationnements	17	27,9			
Autres	9	14,8			

2.7 Perception causale

La perception causale de la victime est évaluée ici selon les types de self-blame identifiés par Janoff-Bulman (1979). Parmi les réponses imposées à la question: « Vous avez subi un ou des comportements à connotation sexuelle. Selon vous lequel de ces trois (3) énoncés correspond le mieux à l'explication que vous en donnez? », les deux premières (Tableau 15) correspondent au type behavioral self-blame et la dernière au characterological self-blame. Visiblement, il semble exister une forte tendance chez les victimes à percevoir leurs comportements (76,4%), plutôt que leur caractère (23,6%), comme facteur causal interne du harcèlement sexuel qu'elles ont subi. Aussi, il faut mentionner que près de dix-huit pour cent des victimes (17,9%) n'ont pas répondu à la question. On peut croire que celles-ci ont omis intentionnellement d'y répondre du fait que les énoncés imposés, à caractère interne plutôt qu'externe, ne leur convenaient pas. D'ailleurs, l'une d'entre elles s'est permis de formuler sa propre réponse externe: « Aucun des trois (énoncés), je n'ai rien à voir avec ça ».

Tableau 15

Nombre et Répartition des Victimes selon le type de self-blame (n = 55)

Type	n	%
Peut-être quelque chose dans mon comportement a provoqué cela...	13	23,6
Peut-être quelque chose dans mon comportement peut avoir encouragé la personne...	29	52,7
Je suis le type de personne à qui il est probable que ce genre d'incident arrive...	13	23,6

2.8 La variabilité du degré de sévérité des symptômes dépressifs

La variabilité du degré de sévérité des symptômes dépressifs chez les victimes a été déterminée à partir du score obtenu par chacune d'elles au test de Beck et du classement de ces scores selon les catégories identifiées par Burns et Beck (1978). Ces catégories sont l'absence de dépression pour celles qui obtiennent un score de 0 à 9, légèrement déprimé pour un score de 10 à 15, modérément déprimé pour un score de 16 à 23 et gravement déprimé pour un de 24 et plus. Dans la présente étude, l'étendue des scores est de 29 à partir de 0 et la répartition de ceux-ci dans chacune des catégories est la suivante : 4 (6%) victimes sont gravement déprimées, 5 (7,5%) le sont modérément, 10 (14,9%) le sont légèrement et pour 48 (71,6%) d'entre elles (n = 67) une absence de dépression est observée. La moyenne du groupe est 7,4 et l'écart-type est 6,8 (appendice C). Comme prévu, la majorité des victimes ne présentent aucun symptôme dépressif et le degré de sévérité des symptômes varie de « absence de dépression » à « gravement déprimé ».

Les résultats présentés dans le second volet permettent de tirer les conclusions suivantes quant à la situation de harcèlement sexuel vécue à l'UQTR par les étudiantes.

1. Pour la majorité des victimes (47,8%), le comportement le plus sévère qu'elles ont subi au cours de leur victimisation est de type agressant verbal (ex.: proposition sexuelle).
2. Au début de la victimisation, la majorité des étudiantes (31,3%) se sentent contrariées, tandis que, par la suite, la plupart (49,3%) se sentent contraintes et/ou agressées.
3. Pour la majorité des victimes (31,1%), le harcèlement sexuel ne dure qu'une journée et moins, quoique une étudiante sur dix subit cette situation durant quatre mois et plus.
4. Trois victimes sur dix (31,1%) affirment que les comportements harcelants n'ont pas cessé.
5. Autant de victimes vivent une situation de harcèlement sexuel impliquant un seul harceleur (49,2%) que plusieurs (50,8%), et généralement ce ou ces derniers sont un étudiant de sexe masculin.
6. Sur le campus universitaire, le harcèlement sexuel se produit généralement à la cafétéria, au café ou à l'Utrek (63,9%), et dans trois cas sur dix, il se manifeste au domicile de l'étudiante (hors du campus universitaire).
7. Les trois quarts des victimes (76,4%) perçoivent leurs comportements comme étant le facteur causal interne du harcèlement sexuel qu'elles ont subi.

8. On observe chez la majorité des victimes (71,6%) une absence de dépression, quoique 28% des victimes éprouvent des symptômes dépressifs qui varient de légers à graves.

b) Vérification des hypothèses de recherche

Avant toute autre démarche, nous avons vérifié la validité prédictive de la traduction française de la version révisée du ASQ (Simoneau et al., 1990). Le Tableau 16 rapporte les coefficients de corrélation entre les trois dimensions causales (internalité, stabilité et globalité) et les scores du BDI calculés à partir des données obtenues auprès de l'échantillon total ($n = 138$) de la présente étude en comparaison avec ceux rapportés par Simoneau et al. (1990) pour la traduction française du ASQ et ceux de la version révisée américaine du même instrument (Peterson & Villanova, 1988). On y observe que, comme Simoneau et al. (1990), les résultats de la présente étude ne révèlent aucune relation significative entre la dimension stable/instable et les scores du BDI ($r(136) = .09, p > .05$). Cependant, contrairement à eux, ils indiquent une corrélation significative similaire à celle obtenue par Peterson et Villanova (1988) entre la dimension interne/externe et les scores du BDI ($r(136) = -.19, p < .05$). Quant à la relation entre la dimension globale/spécifique et les scores du BDI, elle est significative ($r(136) = .24, p < .01$) tout comme pour les deux autres études. Il est donc permis de dire que la validité prédictive de la traduction française est davantage appuyée par les résultats obtenus par la présente étude que par ceux de Simoneau et al. (1990), puisque deux dimensions sur trois, plutôt qu'une, indiquent des corrélations significatives avec les scores du BDI. Bien que ces corrélations soient plutôt faibles, elles révèlent tout de même que plus l'étudiante est interne et globale, plus son indice de dépression s'élève.

Tableau 16

Coefficients de Corrélation: ASQ, BDI de la Version Révisée
Américaine (Peterson & Villanova, 1988), Traduction
Française (Simoneau et al. 1990) et Présente Étude

Mesure	Peterson et Villanova (1988) (n = 140)	Simoneau et al. (1990) (n = 100)	Présente étude (1995) (n = 138)
Style attributionnel			
Interne	.18*	.14	-.19*(¹)
Stable	.19*	-.03	.09
Global	.40***	.28**	.24**

* p < 0.05

** p < 0.01

*** p < 0.001

⁽¹⁾ scores d'internalité inversés

Dans un deuxième temps, l'évaluation de la validité prédictive de la traduction française du ASQ (Simoneau et al. 1990) a été réalisée à partir des données obtenues auprès du groupe d'étudiantes victimes seulement (n = 63). Cette validité calculée auprès de ce groupe spécifique correspond, en fait, à la vérification de l'hypothèse principale de cette étude qui stipule que plus la victime aura tendance à inférer des causes internes, stables et globales, plus elle aura un indice de dépression élevé. Des corrélations de Pearson ont été calculées afin d'estimer ce lien entre les résultats des victimes au ASQ et ceux au BDI. Le Tableau 17 rapporte les coefficients de corrélation obtenus à ce sujet.

Tableau 17

Coefficients de Corrélation Observés entre les Résultats
des Victimes au ASQ et ceux au BDI (n = 63)

Mesure	Questionnaire de dépression de Beck (BDI)	
Style attributionnel (ASQ)		
Interne	-.10(¹)	NS*
Stable	-.08	NS
Global	.18	NS

⁽¹⁾ scores d'internalité inversés

* seuil de signification retenu 0.05

Les coefficients de corrélation illustrant le lien entre les dimensions causales du ASQ et l'indice de dépression sont de $r(61) = -.10$, $p > .05$ pour l'internalité, $r(61) = -.08$, $p > .05$ pour la stabilité et $r(61) = .18$, $p > .05$ pour la globalité. L'absence de signification statistique ainsi qu'une faible variation commune entre les variables indiquent que pour le groupe victime la validité prédictive de la traduction française du ASQ et, par le fait même, l'hypothèse principale de cette étude sont infirmées. Il n'existe donc pas chez les victimes, contrairement à ce qui a pu être observé auprès de l'échantillon total (Tableau 16), de lien entre la tendance à attribuer des causes internes et globales aux événements hypothétiques négatifs et l'indice de dépression, ni même entre ce dernier et la dimension causale de stabilité.

Le Tableau 18 présente la moyenne et l'écart-type de l'indice de dépression des victimes selon leur groupe d'appartenance, c'est-à-dire selon le type de self-blame (behavioral ou characterological) auquel elles appartiennent. Tel que le prévoit la seconde hypothèse, les victimes qui perçoivent leur caractère comme le facteur causal interne de leur victimisation possèdent en moyenne un plus haut indice de dépression, soit 10.1 que les deux autres groupes de victimes qui considèrent, pour leur part, leur comportement comme étant la cause interne de la situation vécue. En effet, ces derniers démontrent chacun un indice de dépression inférieur à celui du premier groupe, soit une moyenne de 8 chez celles qui croient que leur comportement a provoqué la situation et une moyenne de 7.6 chez celles qui perçoivent leur comportement comme le facteur qui a encouragé le harceleur. Toutefois, comme il peut être observé au Tableau 19, les résultats de l'analyse de variance unifactorielle révèlent qu'il n'existe pas de différence significative $F(2,52) = .54$, $p > .05$ quant à l'indice de dépression des victimes selon leur groupe d'appartenance. Ainsi, la seconde hypothèse est infirmée.

Tableau 18

Moyenne et Écart-Type de l'Indice de Dépression
selon le type de Self-Blame (n = 55)

Groupe	Moyenne	Écart-type	n
Peut-être quelque chose dans mon comportement a provoqué cela...	8	7,7	13
Peut-être quelque chose dans mon comportement peut avoir encouragé la personne...	7,6	6,4	29
Je suis le type de personne à qui il est probable que ce genre d'incident arrive...	10,1	8,1	13

Tableau 19

Analyse de Variance Unifactorielle (Oneway) de l'Indice
de Dépression selon le type de Self-Blame (n = 55)

Source de variation	Degré de liberté	Carrés moyens	F Ratio	Probabilité de F
Interindividuelle	2	27,7974	.5418	.5849*
Intra-individuelle	52	51,3029		
Total	54			

* seuil de signification retenu 0.05

Les résultats obtenus lors de la vérification des troisième et quatrième hypothèses sont exposés au Tableau 20. Ils révèlent qu'aucune relation significative n'existe entre les deux facteurs inhérents au harcèlement sexuel et l'indice de dépression des victimes. Ces absences de relation entre la durée du harcèlement sexuel et le degré de sévérité des comportements subis avec l'indice de dépression se lisent à travers des coefficients de corrélation de $r(59) = -.06, p > .05$ et de $r(65) = .06, p > .05$ respectivement. Si les

résultats s'étaient avérés concluants, il aurait été légitime de croire que l'effet cumulatif de la durée et du degré sur l'indice de dépression aurait pu être plus important que l'effet simple de chacun de ces facteurs. Il aurait alors été intéressant de vérifier cette nouvelle hypothèse. Comme, dans cette étude, la durée et le degré n'ont aucun effet simple sur l'indice de dépression de la victime, il devient inutile de le faire. Bref, les troisième et quatrième hypothèses sont elles aussi infirmées.

Tableau 20

Coefficients de Corrélation Observés entre les Facteurs Inhérents au
Harcèlement Sexuel (Durée et Degré) et l'Indice de Dépression

Mesure	Questionnaire de dépression de Beck	
Durée du harcèlement sexuel (n = 61)	-.06	NS*
Degré de sévérité des comportements (n = 67)	.06	NS

* seuil de signification retenu 0.05

Enfin, des corrélations de Pearson ont été calculées afin de vérifier la cinquième et dernière hypothèse de cette étude laquelle suppose une relation positive entre la durée du harcèlement sexuel subi et chacune des dimensions causales: interne/externe, stable/instable et globale/spécifique mesurées par le biais du ASQ. Le Tableau 21 illustre les coefficients de corrélation obtenus à cet égard. On y observe que l'hypothèse en question ne s'avère que partiellement soutenue puisqu'une seule dimension, soit la stabilité de la cause, est, de façon significative, en relation positive ($r(56) = .35, p < .05$) avec la durée du harcèlement. Cela signifie que plus le harcèlement est long, plus la victime a tendance à attribuer aux événements négatifs des causes qui persistent à travers le temps.

En ce qui concerne la dimension interne/externe, contrairement à ce qui a été prédit, les résultats obtenus ($r(56) = .30, p < .01$; scores inversés) indiquent que plus le vécu de harcèlement est long, plus la victime a tendance à être externe, c'est-à-dire qu'il existe chez cette dernière une tendance à expliquer les événements négatifs par des causes qui font plutôt référence aux circonstances, à la situation, au hasard qu'à elle-même. Enfin, la dimension globale/spécifique, quant à elle, ne démontre aucun lien ($r(56) = .02, p > .05$) avec la durée du harcèlement. Bref, ces différents résultats montrent que plus la période de harcèlement est longue, plus les victimes infèrent des causes stables et externes aux événements négatifs.

Tableau 21

Coefficients de Corrélation Observés entre la Durée du Harcèlement Sexuel Subi et les Résultats des Victimes au ASQ (n = 58)

Mesure Style attributionnel (ASQ)	Durée du harcèlement sexuel
Interne	.30 * ⁽¹⁾
Stable	.35 **
Global	.02

* $p < 0.05$ ** $p < 0.01$ ⁽¹⁾ scores d'internalité inversés

Chapitre IV
Discussion

Dans un premier temps, la discussion sera axée sur les résultats des quatre premières hypothèses, lesquelles avaient comme but commun de vérifier l'influence d'un facteur en particulier, soit, dans l'ordre, le style attributionnel, le type de self-blame, la durée du harcèlement sexuel vécu et le degré de sévérité des comportements subis sur l'indice de dépression des victimes. Les résultats relatifs à la cinquième hypothèse voulant que le style attributionnel varie en fonction de la durée du harcèlement sexuel seront examinés en second lieu.

Le principal objectif de cette étude était de mettre en évidence que la variabilité du degré de sévérité des symptômes dépressifs chez les victimes s'explique par des différences individuelles chez ces dernières quant à la façon que chacune d'elles a d'interpréter les événements négatifs de sa vie. Au niveau des résultats, cette mise en évidence devait se refléter par une relation positive significative entre le style attributionnel du sujet et son indice de dépression. En fait, les résultats devaient démontrer que, suite à un événement négatif tel un vécu de harcèlement sexuel, plus l'étudiante victime aura tendance à inférer des causes internes stables et globales aux événements négatifs, plus elle obtiendra un score élevé au test de Beck. Tel ne fut pas le cas, puisque les résultats obtenus (internalité: $r(61) = -.10, p > .05$; stabilité $r(61) = -.08, p > .05$; globalité $r(61) = .18, p > .05$) viennent infirmer cette hypothèse.

Ce premier objectif servait, en quelque sorte, à vérifier la validité prédictive du ASQ (mettre en relation les dimensions causales du ASQ avec l'indice de dépression) auprès d'une population spécifique: des étudiantes ayant été victimes de harcèlement sexuel. Comme nous l'avons vu dans le contexte théorique, différents groupes de sujets tels que des étudiants, des enfants, des sujets hospitalisés, etc., ont été utilisés afin de vérifier auprès d'eux cette validité. Les résultats obtenus auprès de ces groupes ont révélé, pour la plupart, qu'il existe une relation positive entre le depressive attributional style et la dépression.

Dans la présente étude, la validité prédictive du ASQ évaluée auprès de l'échantillon total s'est avérée elle aussi supportante quant aux dimensions causales d'internalité ($r(136) = -.19, p < .05$) et de globalité ($r(136) = .24, p < .01$). Maintenant, afin de donner un sens à l'absence de relation entre le style attributionnel et la dépression chez le groupe d'étudiantes victimes, nous avons cherché à connaître quelle était cette relation auprès du groupe d'étudiantes non victimes. De façon modérée, mais significative, les coefficients de corrélation obtenus à cet égard démontrent des relations positives entre chacune des dimensions causales du ASQ et l'indice de dépression de l'étudiante non victime (internalité: ($r(73) = -.29, p < .05$); stabilité: ($r(73) = .23, p < .05$); globalité: ($r(73) = .27, p < .05$). Ils appuient donc, eux aussi, la proposition de la reformulation de la théorie de l'impuissance apprise (Abramson, Seligman & Teasdale, 1978) qui veut que plus la personne est interne, stable et globale, plus son score s'élève.

Ces derniers résultats obtenus auprès du groupe non victime, ainsi que ceux relatifs à l'échantillon total, portent à croire que l'absence de relation observée chez le groupe à

l'étude est tout de même très significative. À notre avis, ils semblent vouloir dire que les victimes possèdent des caractéristiques propres qui les différencient d'autres groupes, en l'occurrence les non-victimes, et que ce sont probablement ces caractéristiques qui ont influé sur la relation attendue.

En ce qui concerne les caractéristiques différentielles intergroupes, nous devons d'abord admettre que le groupe victime est vraisemblablement différent du groupe contrôle, les non-victimes, sur la base de leur vécu. Les étudiantes faisant partie du premier groupe ont, contrairement aux autres, été victimes de harcèlement sexuel au cours des six derniers mois. Notre conviction à cet égard relève du pourcentage de victimes obtenu (38,9%) parmi la population étudiante interrogée comparé au pourcentage estimé (40%) suite à l'analyse des différentes enquêtes effectuées antérieurement sur le sujet présentée dans le contexte théorique. Autrement dit, avec un faible écart de 1,1% entre le pourcentage estimé et celui obtenu, il va sans dire que le questionnaire utilisé dans cette étude, afin de classer les étudiantes dans l'un des deux groupes, victime ou non-victime, est valide, que les étudiantes identifiées comme victimes ont bel et bien été victimes et que le fait de l'avoir été peut expliquer l'absence de variation commune entre le style attributionnel et l'indice de dépression chez ce groupe spécifique.

Cette dernière proposition, à l'effet que la présence d'un récent vécu de harcèlement sexuel peut avoir produit une absence de relation, semble prendre tout son sens à travers les propos de Lee Gosselin (1984). Selon cette auteure, le fait de subir une situation de harcèlement sexuel engendre chez les victimes beaucoup de sentiments contradictoires. Par exemple, celles-ci peuvent ressentir, à la fois, un sentiment

d'impuissance face à la situation vécue et un besoin de réagir afin de rétablir le tort qui leur a été causé. Cela peut vouloir dire aussi que, « dans le moment présent », la victime peut se sentir à la fois très dépressive à l'idée de son vécu et très euphorique à l'idée de se venger et que, malgré la présence de forts symptômes dépressifs, par exemple, elle répond au questionnaire de dépression de Beck (BDI) en s'inspirant de son euphorie passagère. À cet effet, il est donc permis de croire que, contrairement aux non-victimes, les victimes vivent une telle ambiguïté émotionnelle que la mesure de leur indice de dépression par le biais du BDI s'en trouve affectée.

En somme, il est probable que l'absence de relation entre le style attributionnel et l'indice de dépression de la victime soit due à l'ambiguïté émotionnelle de celle-ci. Par exemple, il se peut qu'une victime, malgré un style attributionnel très interne, stable et global, ait obtenu un score peu élevé au BDI en raison de cette ambiguïté. Dans cette perspective, il faut donc concevoir le style attributionnel comme une caractéristique assez stable de la personnalité (Peterson et al., 1982) qui ne peut varier selon l'état émotionnel passager de l'individu (Mukkerji, Abramson & Martin, 1982), puisque si une variation s'était produite, les résultats obtenus auprès du groupe victime auraient probablement indiqué des coefficients de corrélation similaires à ceux observés chez les non-victimes.

En ce qui concerne la deuxième hypothèse, le facteur d'influence étudié était le type de self-blame. Elle proposait que les victimes appartenant au type characterological self-blame obtiendraient, en moyenne, un score plus élevé au test de Beck que celles s'étant identifiées au type behavioral self-blame. Les résultats non significatifs, $F = .54$, $p = .58$, obtenus par l'analyse de variance unifactorielle infirment l'hypothèse émise.

Plus précisément, ces résultats démontrent que les victimes qui ont blâmé leur caractère pour le harcèlement sexuel qu'elles ont subi n'ont pas, de façon significative, un indice de dépression plus élevé que celle qui en ont accusé leurs comportements. Ces résultats ne correspondent pas à ceux trouvés par Janoff-Bulman (1979) et Peterson, Schwartz et Seligman (1981) auprès de populations étudiantes. Ces chercheurs avaient observé que la dépression chez les étudiantes était reliée à la tendance de celles-ci à inférer des causes de type caractériel aux événements négatifs. Il est à noter, toutefois, que les résultats obtenus dans la présente étude quant à la moyenne de l'indice de dépression de chacun des groupes montrent tout de même que les victimes appartenant au groupe *characterological self-blame* ont tendance à obtenir un indice de dépression plus élevé ($M = 10$) que celles des deux autres groupes *behavioral self-blame* ($M = 8$ et $M = 7,6$).

Comme pour la première hypothèse, il est possible que l'ambiguïté émotive des victimes soit ici responsable de la non-signification des résultats, puisque cette hypothèse-ci portait aussi sur la mesure des symptômes dépressifs des victimes. Il en sera de même pour la troisième et la quatrième hypothèse. Cependant, outre le fait que l'indice de dépression des victimes peut avoir été faussé par l'ambiguïté émotive de celles-ci, en ce qui concerne la deuxième hypothèse, un autre facteur pourrait expliquer la non-signification des résultats. Il s'agit de l'instrument de mesure utilisé pour évaluer le type de *self-blame* du sujet.

Dans la présente étude, le type de *self-blame* n'était évalué qu'en fonction de la seule et unique réponse choisie par la victime à la question « Vous avez subi un ou des

comportements à connotation sexuelle. Selon vous, lequel de ces trois (3) énoncés correspond le mieux à l'explication que vous en donnez? » En fait, selon l'énoncé choisi par la victime pour expliquer les comportements qu'elle avait subis, on lui assignait le type de self-blame correspondant. Ainsi, contrairement aux études de Janoff-Bulman (1979) et Peterson, Schwartz et Seligman (1981) dans lesquelles le type de self-blame était mesuré selon les attributions causales inférées par l'étudiant à 5 et 18 événements négatifs respectivement, la présente étude n'invitait la victime à se référer qu'à un seul événement, un seul item. Il est à noter que cette méthode fut utilisée par Jensen et Gutek (1982) et que, malgré le fait qu'elles aient obtenu des résultats non significatifs en ce qui concerne la dépression, elles avaient observé une relation significative entre le characterological self-blame et l'anxiété des sujets. Il y avait donc lieu de croire que la méthode utilisée pour mesurer le type de self-blame n'était pas responsable de l'absence de relation qu'elles avaient observée entre le characterological self-blame et la dépression. D'ailleurs, ces auteures affirment que l'instrument qu'elles ont utilisé pour identifier la présence de symptômes dépressifs chez les sujets était probablement inadéquat.

Néanmoins, comme l'ont suggéré Peterson et Seligman (1984) au sujet de l'évaluation du style attributionnel, il est possible que le type de self-blame exige, lui aussi, d'être évalué à l'aide de plus d'un item. En fait, il est probable qu'ici un seul item n'ait pas été suffisant pour mesurer avec précision le type de self-blame des victimes. Par conséquent, il se peut que certaines d'entre elles se soient retrouvées dans le mauvais groupe. Ce qui aurait faussé les résultats statistiques et c'est ce qui expliquerait l'absence de différence de moyennes entre les groupes sur l'indice de dépression.

Les troisième et quatrième hypothèses, quant à elles, voulaient examiner l'effet de certains facteurs inhérents au harcèlement sexuel, soit sa durée et son degré de sévérité, sur l'indice de dépression des victimes. À ce sujet, différents chercheurs ont observé, de façon unanime, que la gravité des symptômes psychologiques des victimes allait de pair avec la durée du harcèlement sexuel vécu et le degré de sévérité des comportements subis (Lee Gosselin, 1984; Loy & Stewart, 1984; Salisbury et al., 1986; Savoie, 1984). Par conséquent, la troisième hypothèse suppose une relation positive entre la durée de la situation harcelante et l'indice de dépression de la victime et la quatrième, entre ce dernier et le degré de sévérité des comportements subis. Les coefficients de corrélation obtenus (durée: $r(59) = -.06, p > .05$); degré: $r(65) = .06, p > .05$) infirment les hypothèses en question.

Ces résultats sont assez surprenants comparés aux observations des différents chercheurs. Cependant, deux principaux facteurs peuvent les justifier. Il s'agit de la mesure des symptômes psychologiques utilisée et du statut du harceleur.

En ce qui concerne la mesure des symptômes psychologiques, si on examine de plus près les études menées par les chercheurs en question, on observe, à notre tour, qu'aucune d'entre elles n'a utilisé un instrument de mesure fiable et valide. Par exemple, leur évaluation n'était basée bien souvent que sur une simple question générale telle que « Avez-vous ressenti des symptômes physiques et/ou psychologiques qui peuvent être causés partiellement ou totalement par le harcèlement subi? (vous pouvez cocher plus d'une case) » (Savoie, 1984, p. 454) ou sur une analyse d'histoires de cas (Lee Gosselin,

1984; Salisbury et al., 1986). Avec ce genre d'évaluation, le degré de sévérité des symptômes cochés ou exprimés par les victimes n'est jamais mesuré de façon précise. Il y a donc lieu de s'interroger sur la valeur scientifique de ces études. Cela dit, lorsque les symptômes psychologiques sont mesurés avec un instrument fiable et valide, tel le BDI, il apparaît qu'il n'existe aucun lien entre la durée et le degré de sévérité du harcèlement et l'indice de dépression des victimes.

Toutefois, l'unanimité des chercheurs sur le sujet fait en sorte qu'il y a lieu aussi de s'interroger sur la non-signification des résultats. Alors, on suppose, encore une fois, que l'ambiguïté émotionnelle des victimes a pu fausser la mesure de leurs symptômes dépressifs. Si tel est le cas, il faudra reconsidérer la façon de mesurer cette variable chez ce groupe spécifique.

Maintenant, selon Ricard et Banville (1984), le statut du harceleur a un effet sur le niveau de tolérance de la victime. En fait, les données de leur enquête leur ont permis de constater que des comportements à connotation sexuelle commis par un étudiant, par opposition aux statuts de professeur et employé de soutien, étaient quasi-systématiquement plus tolérés par les étudiantes victimes. Aussi, ces chercheurs ont observé que plus le degré de familiarité entre la victime et le harceleur est élevé, plus l'étudiante est tolérante face au harcèlement sexuel qu'elle subit. Il est à noter que selon cette enquête, « une étudiante est tolérante lorsqu'elle qualifie une situation vécue de non-harcèlement, elle est intolérante lorsqu'elle définit une situation vécue comme harcèlement sexuel » (p. 46).

Dans la présente étude, la majorité des victimes (87,8%) affirment être « plutôt » à « très intolérantes » face au phénomène de harcèlement sexuel. Toutefois, plus de la moitié (67,2%) se perçoivent comme non-victimes et une très forte majorité (86,7%) ont subi des comportements à connotation sexuelle manifestés par un étudiant. Il faut donc en déduire que la plupart des victimes ont été tolérantes face à la situation qu'elles ont vécue. De là, il est possible que le fait d'avoir été harcelée par un étudiant, ou d'avoir été tolérante face à la situation ou encore de se percevoir comme non-victime soit un facteur qui neutralise l'impact psychologique de la durée et de la sévérité du harcèlement sexuel subi.

Enfin, la cinquième hypothèse voulant que plus la durée du harcèlement sexuel aura été longue, plus la victime aura tendance à inférer des causes internes, stables et globales aux événements négatifs est partiellement confirmée. Aucune relation positive n'a été décelée quant aux dimensions causales d'internalité ($r(56) = .30, p < .05$, scores inversés) et de globalité ($r(56) = .02, p > .05$). Cependant, l'étude révèle une variation commune entre la tendance à attribuer des causes stables aux événements négatifs et la durée du harcèlement vécu ($r(56) = .35, p < .01$).

Ainsi, comme le suggèrent Peterson et Seligman (1983), le fait de subir à répétition une victimisation amène la personne à expliquer les événements indésirables qui lui arrivent par des causes qu'elle considère stables. De plus, en fonction du rôle assigné à la dimension de stabilité (Abramson, Seligman & Teasdale, 1978; Peterson & Seligman, 1984), cela voudrait dire que la victime aurait développé une attente à l'effet que la ou les situations indésirables qu'elle vit seront incontrôlables durant une longue période de

temps. Il semble logique, en effet, que plus une situation de harcèlement se répète ou persiste, plus la victime aura tendance à croire que la cause de cette situation ou de tout autre événement indésirable relève de facteurs qui, eux aussi, persistent à travers le temps, puisqu'elle aura développé une attente d'incontrôlabilité plus ou moins chronique face à ce type d'événements.

Toutefois, Peterson et Seligman (1983) croient aussi qu'une victimisation répétée entraîne chez la victime une tendance vers l'internalité et la globalité. Selon le rôle assigné à chacune de ces dimensions, un individu qui a tendance à attribuer des causes internes et globales aux événements négatifs est quelqu'un qui, d'une part, se sent généralement responsable de ce qui lui arrive et qui, d'autre part, s'attend à ne pouvoir contrôler l'une ou l'autre des situations indésirables qu'il vit. Dans la présente étude, les résultats obtenus quant à ces dimensions viennent infirmer la présence de ces tendances chez les victimes.

En ce qui a trait à la dimension d'internalité, le coefficient de corrélation indique que plus le harcèlement sexuel se prolonge, plus la victime a tendance à être externe dans sa façon de percevoir les causes des événements négatifs. Cette évolution de l'internalité vers l'externalité selon la durée du harcèlement vécu semble dire que, devant la persistance de la situation harcelante, la victime se sent de moins en moins responsable de ce qui lui arrive.

Ce résultat ne correspond pas à ceux obtenus par Peterson, Schwartz et Seligman (1981) auprès d'une population étudiante féminine. Ces chercheurs avaient observé une corrélation négative ($r(85) = -.37, p < .001$) entre le nombre d'événements stressants

vécus par l'étudiante au cours de l'année précédente et sa tendance à attribuer des causes externes aux événements négatifs. Par le fait même, ils observèrent aussi que plus l'étudiante avait vécu d'événements stressants, plus elle avait tendance à inférer aux événements négatifs des causes internes concernant son caractère ($r(85) = .45, p < .001$).

La raison pour laquelle la durée du harcèlement sexuel n'a pas le même effet sur la dimension causale d'internalité que le nombre d'événements stressants vécus réside probablement au niveau des croyances et des attentes particulières des étudiantes à l'égard de l'existence et de l'incontrôlabilité du phénomène de harcèlement sexuel. En fait, selon Abramson, Seligman et Teasdale (1978), lorsqu'un individu croit que ce qui lui arrive est aussi probable d'arriver à une autre personne et s'attend à ce que ni lui ni les autres ne possèdent les moyens pour contrôler la situation, il aura tendance à inférer une cause externe à l'événement en question, puisqu'il sera relativement assuré que ni lui ni les autres ne sont responsables de ce qui leur arrive. En ce qui concerne les croyances, la présente étude révèle que 87,2% des étudiantes croient en l'existence du harcèlement sexuel. On peut donc supposer que ce pourcentage élevé témoigne d'une certaine conscience collective chez les étudiantes à l'effet que la probabilité d'en être victime est relativement égale d'une étudiante à l'autre. En ce qui a trait aux attentes d'incontrôlabilité, selon l'étude de Savoie (1984), 68,3% des victimes ne voient leur situation de harcèlement cesser que lorsqu'elles ne sont plus en contact avec leur harceleur, soit parce qu'elles ont démissionné de leur emploi, été congédiées ou transférées. Il se peut donc que les étudiantes soient conscientes du peu de contrôle qu'ont généralement les femmes face à une situation de harcèlement sexuel. Par

conséquent, il semble permis de croire que cette conscience collective des étudiantes victimes à l'égard de l'existence et de l'incontrôlabilité du phénomène amène celles-ci à expliquer leur situation par des causes externes et que la durée du harcèlement, pour sa part, ne fait que renforcer cette tendance. Par exemple, au début du harcèlement sexuel, la victime, étant surprise de ce qui lui arrive, peut se sentir plus ou moins responsable de sa situation. Toutefois, si la situation se répète ou persiste, elle finira par admettre qu'elle n'est pas la seule à qui cela arrive, qu'elle n'y peut rien et qu'elle n'en est pas responsable.

Les coefficients de corrélation obtenus quant aux dimensions causales interne/externe et stable/instable témoignent du fait que, bien que le style attributionnel soit considéré comme une caractéristique stable de la personnalité, le fait de subir à répétition une situation de harcèlement sexuel peut produire chez la personne un changement quant à sa façon de percevoir les causes des événements négatifs de sa vie. En fait, ces résultats démontrent que la victime aura tendance à expliquer ces événements de façon plus externe et stable. Elle se sentira moins responsable de ce qui lui arrive. Toutefois, ses attentes d'incontrôlabilité face à ces événements persisteront durant une longue période de temps ou seront récurrentes.

La dimension causale de globalité, quant à elle, ne semble pas être influencée par la durée du harcèlement sexuel vécu. Avec un coefficient de corrélation égal à .02 et un indice de probabilité plus grand que .05, il faut admettre que le fait de subir à répétition une situation de harcèlement n'engendre pas chez les victimes des attentes à l'effet que toutes les situations négatives de leur vie sont incontrôlables.

Néanmoins, des tests de comparaison de moyennes (test t) effectués auprès des groupes victime et non-victime relativement aux trois dimensions causales¹ démontrent que les victimes sont significativement plus globales ($M = 3.89$) dans leurs attributions que les non-victimes ($M = 3.56$), $t(142) = 2.12$, $p < .05$, mais pas plus externes (victime: $M = 3.65$; non-victime: $M = 3.79$), $t(142) = 1.41$, $p > .05$ ni stables (victimes: $M = 4.53$; non-victimes: $M = 4.31$), $t(142) = 1.57$, $p > .05$. Ces résultats nous incitent à penser que la dimension de globalité est possiblement beaucoup plus sensible à l'effet du harcèlement sexuel que les deux autres dimensions, puisqu'il apparaît que le seul fait d'être victime de harcèlement et ce, peu importe la durée, produit une tendance vers la globalité significativement plus élevée chez ce groupe. À l'inverse, il est probable aussi que le fait d'être plus globale dans sa façon d'expliquer les causes des événements indésirables soit une caractéristique de la personnalité qui attirerait le harceleur. En fait, une personne qui a tendance à croire que tout ce qui lui arrive est incontrôlable peut être, selon la perspective du harceleur, une personne qui se laissera faire.

En résumé, les résultats obtenus quant à l'hypothèse principale de cette étude démontrent qu'il n'existe aucune relation significative entre le style attributionnel de la victime et son indice de dépression. Le style attributionnel individuel ne s'avère donc pas, dans cette étude-ci, un facteur explicatif de la variabilité du degré de sévérité des symptômes dépressifs. Il en est de même pour le type de self-blame, la durée du

¹ Les résultats obtenus à ces tests de comparaison sont présentés à l'appendice D. La moyenne et l'écart-type de l'indice de dépression et des trois dimensions causales selon le groupe d'appartenance: victime ou non-victime peuvent être consultés à l'appendice C.

harcèlement vécu ainsi que le degré de sévérité des comportements subis, puisqu'aucun des résultats obtenus relativement aux deuxième, troisième et quatrième hypothèses n'est significatif. Enfin, en ce qui a trait à la cinquième hypothèse, les résultats révèlent que plus la durée du harcèlement est longue, plus la victime attribue des causes externes et stables aux événements négatifs de la vie.

Quatre conclusions peuvent être tirées des résultats de cette étude. La première concerne la non-signification des résultats des quatre hypothèses impliquant la mesure des symptômes dépressifs des sujets. On suppose que l'évaluation de l'indice de dépression des victimes, par le biais du BDI, pourrait avoir été faussée par l'ambiguïté émotionnelle que vivent celles-ci et que cette ambiguïté pourrait être responsable de la non-signification des résultats. Il y a donc lieu de s'interroger sur la méthode et l'instrument de mesure à utiliser lorsqu'il s'agit d'évaluer la dépression chez ce groupe spécifique ou, a priori, de vérifier la présence et la nature réelle de l'ambiguïté émotionnelle que vivent les victimes de harcèlement sexuel.

La seconde conclusion porte sur le type de self-blame et son effet sur l'indice de dépression de la victime. Il a pu être observé que les victimes appartenant au type *characterological self-blame* avaient tendance à obtenir un indice de dépression plus élevé que celles s'étant identifiées au type *behavioral self-blame*. Toutefois, cette tendance ne fut pas assez forte pour produire des résultats significatifs. Il est possible que l'instrument de mesure utilisé pour évaluer le type de self-blame de la victime soit le facteur responsable de la non-signification des résultats. Il est donc recommandé aux futures recherches qui traiteront de ce sujet de reconsidérer la façon de mesurer cette variable.

La troisième conclusion concerne les trois facteurs suivants: le statut du harceleur, le niveau de tolérance de la personne harcelée face à sa propre victimisation et la perception de la victime à savoir si elle se considère oui ou non victime. Ces derniers n'ont pas été contrôlés dans la présente étude. Cette omission pourrait être responsable de la non-signification des résultats des troisième et quatrième hypothèses. Il est donc suggéré que les autres recherches se penchent davantage sur l'influence que peuvent avoir ces facteurs sur le degré de sévérité des conséquences psychologiques du harcèlement sexuel.

Enfin, la quatrième conclusion porte sur les résultats de la cinquième hypothèse. Ces derniers ne permettent pas de conclure que la durée du harcèlement est responsable d'un changement au niveau du style attributionnel de la victime. Ils viennent seulement témoigner de l'existence d'une variation commune entre les dimensions causales interne/externe et stable/instable et la durée de la situation vécue. Ainsi, ils peuvent tout aussi bien vouloir dire que c'est la tendance à être externe et stable dans ses attributions qui détermine la durée de la victimisation. Afin de vérifier si la durée est vraiment responsable d'un changement dans la façon d'expliquer les causes des événements négatifs, des recherches longitudinales devront être effectuées.

Conclusion

Les études antérieures traitant du harcèlement sexuel se sont grandement consacrées à évaluer son ampleur et à identifier les préjudices qu'il cause à la victime. En ce qui concerne le phénomène en milieu académique universitaire, il en ressort que ce sont généralement les étudiantes, par opposition aux statuts de professeur et autres employés de l'institution, qui subissent des comportements harcelants à connotation sexuelle et que les conséquences d'ordre psychologique qu'elles vivent s'apparentent à des symptômes de stress qui varient de la simple irritation à la dépression.

Depuis peu, les chercheurs en ce domaine s'intéressent à l'étude de la variabilité du degré de sévérité des conséquences psychologiques associées au harcèlement sexuel afin d'en connaître les causes. Les quelques données disponibles sur le sujet montrent que la durée du harcèlement vécu, le degré de sévérité des comportements subis ainsi que l'âge de la victime ou son niveau de scolarité sont des facteurs qui influencent l'impact psychologique d'une situation harcelante. En fait, elles indiquent que plus la durée du harcèlement est longue et plus les comportements subis sont sévères ou plus l'étudiante est scolarisée, plus les conséquences psychologiques sont importantes. De plus, certains chercheurs estiment que le type de self-blame de la personne harcelée est aussi un facteur qui permet d'expliquer pourquoi certaines victimes présentent des symptômes dépressifs tandis que d'autres semblent être peu ou pas affectées par l'événement en question. Selon eux, les personnes qui blâment leur caractère pour un événement négatif vécu ont un indice de dépression plus élevé que celles qui en accusent leur comportement.

Par ailleurs, d'autres recherches ont démontré que les différences individuelles quant au degré de sévérité des symptômes dépressifs qui peuvent être éprouvés suite à un événement indésirable s'expliquent par des différences individuelles quant à la façon de percevoir les causes des événements indésirables de la vie. Elles révèlent que, suite à un événement négatif, les personnes qui ont tendance à attribuer des causes internes, stables et globales aux événements de ce type obtiennent un indice de dépression plus élevé que celles qui, de façon générale, leur infèrent des causes externes, instables et spécifiques. Ces recherches font référence à la reformulation de la théorie de l'impuissance apprise (Abramson, Seligman & Teasdale, 1978) qui stipule que l'impact psychologique d'une situation indésirable et incontrôlable sera plus ou moins sévère selon le style attributionnel de la personne.

Le but principal de cette recherche a été d'apporter un éclairage sur les facteurs explicatifs de la variabilité du degré de sévérité des conséquences psychologiques chez les victimes. Cette recherche a été effectuée auprès de 67 étudiantes qui ont été victimes de harcèlement sexuel à l'Université du Québec à Trois-Rivières au cours des six derniers mois.

L'objectif fut abordé de quatre façons. D'abord, à l'instar de la reformulation de la théorie de l'impuissance apprise, la première façon a été d'examiner la relation existant entre le style attributionnel de la victime et son indice de dépression. Le style attributionnel des sujets fut déterminé par le Questionnaire d'évaluation du style d'attribution individuel: ASQ (Peterson & Villanova, 1988) et leur indice de dépression par le Questionnaire de dépression de Beck: BDI (Beck, 1967). Ce dernier questionnaire fut

utilisé pour toutes les hypothèses de cette étude qui nécessitaient la mesure du degré de sévérité des symptômes dépressifs des sujets. La seconde façon consistait à vérifier s'il existe une différence de moyenne quant à l'indice de dépression des victimes selon qu'elles appartiennent au type characterological ou behavioral self-blame. L'instrument qui a servi à identifier le type de self-blame du sujet fut inspiré de celui utilisé antérieurement par Jensen et Gutek (1982). Finalement, les troisième et quatrième façons voulaient vérifier l'effet de la durée du harcèlement sexuel vécu et du degré de sévérité des comportements subis sur l'indice de dépression des victimes. Ces deux facteurs inhérents à la situation harcelante ont été évalués respectivement à partir des réponses du sujet aux items 7 et 1 de la deuxième partie du questionnaire: Une facette de la discrimination sexiste dans l'emploi (Savoie, 1984).

Les résultats obtenus indiquent qu'aucun des facteurs étudiés ne permet d'expliquer la variabilité du degré de sévérité des symptômes dépressifs chez les victimes. Contrairement à ce qui était attendu, il n'existe pas de relation positive entre l'indice de dépression de la victime et chacun des facteurs suivants: son style attributionnel, la durée du harcèlement qu'elle a vécu et le degré de sévérité des comportements qu'elle a subis. De même, il n'existe pas de différence significative sur l'indice de dépression entre les victimes qui appartiennent au groupe characterological self-blame et celles qui s'identifient au behavioral self-blame.

De façon générale, il a été supposé que la non-signification des résultats de ces quatre hypothèses, lesquelles impliquaient la mesure de l'indice de dépression des victimes, peut être due à l'ambiguïté émotive que vivent celles-ci (Lee Gosselin, 1984).

En fait, il est probable que la présence de cette ambiguïté chez les victimes de harcèlement sexuel ou le fait de vivre de nombreux sentiments contradictoires (ex.: impuissance et besoin de se venger, dépression et euphorie, etc.) rende difficile l'évaluation exacte du degré de sévérité des symptômes dépressifs éprouvés par elles. À cet effet, il a été suggéré de reconsidérer la façon de mesurer la dépression chez cette population spécifique ou, a priori, d'effectuer d'autres recherches afin de vérifier la présence et la nature réelle de cette ambiguïté émotive.

Dans un deuxième temps, cette recherche a voulu vérifier la proposition de Peterson et Seligman (1983) qui dit qu'une victimisation répétée peut entraîner une modification du style attributionnel de la victime. Les résultats obtenus à cet égard devaient démontrer que plus la durée du harcèlement est longue, plus la victime a tendance à percevoir les causes des événements négatifs de façon interne, stable et globale.

En ce qui concerne les résultats relatifs à la dimension de stabilité, l'hypothèse a été confirmée. Il est donc permis de croire que le fait de vivre à répétition une situation harcelante peut produire chez celle qui l'a subie des attentes d'incontrôlabilité persistantes ou récurrentes face aux différents événements négatifs de la vie. Les résultats concernant les deux autres dimensions n'ont, quant à eux, pas soutenu l'hypothèse. Toutefois, en ce qui a trait à la dimension d'internalité, il a été démontré que plus la durée du harcèlement est longue, moins la victime a tendance à se sentir responsable devant l'incontrôlabilité des événements indésirables. Enfin, des analyses statistiques supplémentaires ont permis d'observer que les victimes sont significativement plus globales dans leurs attributions que

les non-victimes. L'interprétation de ces derniers résultats a été que le seul fait d'être harcelé sexuellement et ce, peu importe la durée, amène les victimes à croire que tout ce qui leur arrive est incontrôlable.

En terminant, bien que cette démarche scientifique n'a pas permis d'identifier le ou les facteurs explicatifs de la variabilité du degré de sévérité des symptômes dépressifs chez les victimes, il est important de souligner sa contribution à l'ensemble de la recherche portant sur le harcèlement sexuel et ses conséquences. D'abord, au niveau des conséquences psychologiques, elle amène à se poser de sérieuses questions quant à la méthode à utiliser pour évaluer la dépression chez les victimes. Si l'ambiguïté émotionnelle chez ces dernières existe réellement, peut-être que l'entrevue individuelle ou l'observation clinique utilisée jusqu'à présent par plusieurs chercheurs demeure préférable à l'utilisation d'un questionnaire écrit comme le BDI. Ensuite, elle révèle que le harcèlement sexuel peut aussi engendrer des conséquences cognitives chez les victimes, puisque, selon ses résultats, l'activité cognitive de la personne harcelée, notamment sa perception causale des événements négatifs, semble se modifier selon la durée du harcèlement vécu. Elle ouvre ainsi la voie à un nouveau champ d'étude celui de l'impact cognitif du harcèlement sexuel chez les victimes. Enfin, elle suggère que de futures recherches s'attardent à nouveau aux facteurs explicatifs de la variabilité du degré de sévérité des conséquences psychologiques chez les victimes en considérant cette fois-là des facteurs comme le statut du harceleur, le niveau de tolérance de la personne harcelée face à sa propre victimisation et la perception de la personne harcelée à savoir si elle se considère oui ou non victime.

Appendices

Appendice A

Instruments de mesure

Inventaire de Beck

Ceci est un questionnaire contenant plusieurs groupes de phrases.

Pour chacun des groupes:

- 1) lisez attentivement toutes les phrases;
- 2) placez un « X » dans la parenthèse à côté de la phrase qui décrit le mieux comment vous vous sentez dans le moment présent.

1. Je ne me sens pas triste.
 Je me sens morose ou triste.
 Je suis morose ou triste tout le temps et je ne peux pas me remettre d'aplomb.
 Je suis tellement triste ou malheureux(se) que cela me fait mal.
 Je suis tellement triste ou malheureux(se) que je ne peux plus le supporter.
2. Je ne suis pas particulièrement pessimiste ou découragé(e) à propos du futur.
 Je me sens découragé(e) à propos du futur.
 Je sens que je n'ai rien à attendre du futur.
 Je sens que je n'arriverai jamais à surmonter mes difficultés.
 Je sens que le futur est sans espoir et que les choses ne peuvent pas s'améliorer.
3. Je ne sens pas que je suis un échec.
 Je sens que j'ai échoué plus que la moyenne des gens.
 Je sens que j'ai accompli très peu de choses qui aient de la valeur ou une signification quelconque.
 Quand je pense à ma vie passée, je ne peux voir rien d'autre qu'un grand nombre d'échecs.
 Je sens que je suis un échec complet en tant que personne (parent, mari, femme).
4. Je ne suis pas particulièrement mécontent(e).
 Je me sens « tanné(e) » la plupart du temps.
 Je ne prends pas plaisir aux choses comme auparavant.
 Je n'obtiens plus de satisfaction de quoi que ce soit.
 Je suis mécontent(e) de tout.
5. Je ne me sens pas particulièrement coupable.
 Je me sens souvent mauvais(e) ou indigne.
 Je me sens plutôt coupable.
 Je me sens mauvais(e) et indigne presque tout le temps.
 Je sens que je suis très mauvais(e) ou très indigne.

6. Je n'ai pas l'impression d'être puni(e).
 J'ai l'impression que quelque chose de malheureux peut m'arriver.
 Je sens que je suis ou serai puni(e).
 Je sens que je mérite d'être puni(e).
 Je veux être puni(e).
7. Je ne me sens pas déçu(e) de moi-même.
 Je suis déçu(e) de moi-même.
 Je ne m'aime pas.
 Je suis dégoûté(e) de moi-même.
 Je me hais.
8. Je ne sens pas que je suis pire que les autres.
 Je me critique pour mes faiblesses et mes erreurs.
 Je me blâme pour mes fautes.
 Je me blâme pour tout ce qui arrive de mal.
9. Je n'ai aucune idée de me faire du mal.
 J'ai des idées de me faire du mal mais je ne les mettrais pas à exécution.
 Je sens que je serais mieux mort(e).
 Je sens que ma famille serait mieux si j'étais mort(e).
 J'ai des plans bien définis pour un acte suicidaire.
 Je me tuerais si je le pouvais.
10. Je ne pleure pas plus que d'habitude.
 Je pleure plus maintenant qu'auparavant.
 Je pleure tout le temps, maintenant. Je ne peux pas m'arrêter.
 Auparavant, j'étais capable de pleurer mais maintenant je ne peux pas pleurer du tout, même si je le veux.
11. Je ne suis pas plus irrité(e) maintenant que je le suis d'habitude.
 Je deviens contrarié(e) ou irrité(e) plus facilement maintenant qu'en temps ordinaire.
 Je me sens irrité(e) tout le temps.
 Je ne suis plus irrité(e) du tout par les choses qui m'irritent habituellement.
12. Je n'ai pas perdu intérêt aux autres.
 Je suis moins intéressé(e) aux autres maintenant qu'auparavant.
 J'ai perdu la plupart de mon intérêt pour les autres et j'ai peu de sentiment pour eux.
 J'ai perdu tout mon intérêt pour les autres et je ne me soucie pas d'eux du tout.

13. Je prends des décisions aussi bien que jamais.
 J'essaie de remettre à plus tard mes décisions.
 J'ai beaucoup de difficultés à prendre des décisions.
 Je ne suis pas capable de prendre des décisions du tout.
14. Je n'ai pas l'impression de paraître pire qu'auparavant.
 Je m'inquiète de paraître vieux (vieille) et sans attrait.
 Je sens qu'il y a des changements permanents dans mon apparence et que ces changements me font paraître sans attraits.
 Je me sens laid(e) et répugnant(e).
15. Je peux travailler pratiquement aussi bien qu'avant.
 J'ai besoin de faire des efforts supplémentaires pour commencer à faire quelque chose.
 Je ne travaille pas aussi bien qu'avant.
 J'ai besoin de me pousser très fort pour faire quoi que ce soit.
 Je ne peux faire aucun travail.
16. Je peux dormir aussi bien que d'habitude.
 Je me réveille plus fatigué(e) le matin que d'habitude.
 Je me réveille 1-2 heures plus tôt que d'habitude et j'ai de la difficulté à me rendormir.
 Je me réveille tôt chaque jour et je ne peux dormir plus de 5 heures.
17. Je ne suis pas plus fatigué(e) que d'habitude.
 Je me fatigue plus facilement qu'avant.
 Je me fatigue à faire quoi que ce soit.
 Je suis trop fatigué(e) pour faire quoi que ce soit.
18. Mon appétit est aussi bon que d'habitude.
 Mon appétit n'est pas aussi bon que d'habitude.
 Mon appétit est beaucoup moins bon maintenant.
 Je n'ai plus d'appétit du tout.
19. Je n'ai pas perdu beaucoup de poids (si j'en ai vraiment perdu) dernièrement.
 J'ai perdu plus de 5 livres.
 J'ai perdu plus de 10 livres
 J'ai perdu plus de 15 livres

20. Je ne suis pas plus préoccupé(e) de ma santé que d'habitude.
 Je suis préoccupé(e) par des maux et des douleurs, ou des problèmes de digestion ou de constipation.
 Je suis tellement préoccupé(e) par ce que je ressens ou comment je me sens qu'il est difficile pour moi de penser à autre chose.
 Je pense seulement à ce que je ressens ou comment je me sens.
21. Je n'ai noté aucun changement récent dans mon intérêt pour le sexe.
 Je suis moins intéressé(e) par le sexe qu'auparavant.
 Je suis beaucoup moins intéressé(e) par le sexe maintenant.
 J'ai complètement perdu mon intérêt pour le sexe.

CARACTÉRISTIQUES DU RÉPONDANT

Âge: _____

Sexe: _____

Questionnaire de Savoie

Introduction générale

Ce questionnaire veut étudier le harcèlement sexuel.

Il comprend deux (2) parties.

La première intitulée « Une facette de la discrimination sexiste à l'UQTR », comprend deux (2) sections.

Dans la première (informations biographiques), j'aimerais connaître certaines caractéristiques qui vous sont propres en tant qu'étudiante.

La seconde (discrimination sexiste à l'UQTR) permet d'identifier la présence ou non de harcèlement sexuel à l'UQTR.

Enfin, la deuxième partie; intitulée « Existence d'une situation de harcèlement sexuel à l'UQTR », permet de déterminer, selon certains critères retenus pour mon étude, si vous êtes ou avez été victime ou non de harcèlement sexuel à l'UQTR.

Vos réponses à ce questionnaire seront considérées comme strictement confidentielles et votre identité ne sera pas dévoilée d'aucune façon. Puisque le harcèlement sexuel, sous toutes ses formes et ses diverses conséquences, doit être considéré de façon sérieuse, je vous demande d'adopter la plus grande discrétion quant au sujet traité dans ce questionnaire. En fait, seule moi, vous et les femmes de votre groupe savons que ce questionnaire porte sur le harcèlement sexuel. J'espère que cela vous encouragera à être franche et honnête, car mon étude ne sera valable que si votre coopération l'est.

Directives générales

Vous trouverez dans ce questionnaire deux (2) genres de question et trois (3) façons de répondre.

Exemple 1 Vous cochez une case seulement.

Croyez-vous que le harcèlement sexuel à l'UQTR existe?

1. oui
2. non
3. je ne sais pas

Exemple 2 Vous pouvez cocher plus d'une case là où c'est précisé.

Durant les six (6) derniers mois, avez-vous subi l'un ou l'autre des comportements à connotation sexuelle suivants? Répondez en cochant la ou les cases correspondant à votre vécu (vous pouvez cocher plus d'une case).

1. regards insistants, oeillades, « se fait déshabiller des yeux »
2. sifflements
3. photos ou textes à caractère sexuel ou pornographique
4. etc.

Exemple 3 Vous remplissez un espace blanc.

Quel est votre programme d'étude présentement?

Veillez préciser le code 7802

PREMIÈRE PARTIE

Une facette de la discrimination sexiste à l'UQTR.Directives particulières

Lorsque vous répondez aux questions, pensez toujours que le harcèlement sexuel à l'UQTR peut avoir lieu tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du campus universitaire (ex.: dans une salle de cours, dans un stationnement, à l'intérieur ou l'extérieur des résidences ou tout autre endroit où vous êtes).

A. Informations biographiques

1. Quel est votre âge? (Au dernier anniversaire de naissance.)

1. _____ 25 ans et moins
2. _____ 26 ans à 30 ans
3. _____ 31 ans à 35 ans
4. _____ 36 ans à 40 ans
5. _____ 41 ans et plus

2. Avez-vous un conjoint qui vit avec vous?

1. _____ oui
2. _____ non

3. Quel est votre revenu annuel?

1. _____ moins de 9 999
2. _____ 10 000 à 14 999
3. _____ 15 000 à 19 999
4. _____ 20 000 à 24 999
5. _____ 25 000 à 29 999
6. _____ 30 000 à 39 999
7. _____ 40 000 et plus

4. Quel est votre programme d'étude présentement?

Veuillez préciser le code: _____

5. Combien d'années d'étude avez-vous complétées jusqu'à aujourd'hui?
1. _____ 14 ans et moins
 2. _____ 15 ans à 17 ans
 3. _____ 18 ans et plus
-

B. Facette de la discrimination sexiste

1. Croyez-vous que le harcèlement sexuel à l'UQTR existe?
 1. _____ oui
 2. _____ non
 3. _____ je ne sais pas

2. Avez-vous été témoin d'une situation de harcèlement sexuel à l'UQTR?
 1. _____ oui (je l'ai vue ou j'en ai entendu parler)
 2. _____ non
 3. _____ je ne sais pas

3. Avez-vous été victime de harcèlement sexuel à l'UQTR?
 1. _____ oui
 2. _____ non
 3. _____ je ne sais pas

4. À quel niveau situez-vous votre tolérance face au harcèlement sexuel?
 1. _____ très tolérante
 2. _____ tolérante
 3. _____ plutôt tolérante
 4. _____ plutôt intolérante
 5. _____ intolérante
 6. _____ très intolérante

DEUXIÈME PARTIE

Existence d'une situation de harcèlement sexuel à l'UQTR.Directives particulières

Si vous avez été harcelée par plus d'une personne agissant de concert ou de façon indépendante, répondez aux questions en tenant compte de toutes ces situations.

1. Durant les six (6) derniers mois, avez-vous subi l'un ou l'autre des comportements à connotation sexuelle suivants? Répondez en cochant la ou les cases correspondant à votre vécu. (Vous pouvez cocher plus d'une case).
 1. _____ regards insistants, oeillades, « se faire déshabiller des yeux »
 2. _____ sifflements
 3. _____ photos ou textes à caractère sexuel ou pornographique (déposés sur votre bureau, dans votre sac à main, dans votre casier, affichés au mur, etc.)
 4. _____ donner des fleurs, des petits présents ou proposer de les donner
 5. _____ flâner devant le domicile d'une personne, devant son lieu de travail
 6. _____ se présenter à son domicile ou envoyer quelqu'un d'autre en son nom
 7. _____ lettres de menace à caractère sexuel
 8. _____ suivre une personne
 9. _____ exhibitionnisme
 10. _____ blagues, taquineries, commentaires ou remarques à caractère sexuel ou grossier
 11. _____ Poser des questions intimes ou faire des commentaires sur sa vie personnelle

12. _____ demandes de sorties (pour prendre un verre, pour souper, etc.)
13. _____ offres concernant la vie à l'UQTR (voyages d'affaires, avantages liés aux études, etc.)
14. _____ offres concernant la vie hors l'UQTR (argent, payer appartement, payer études, etc.)
15. _____ téléphones obscènes ou téléphones anonymes de menace ou téléphoner souvent sans motif (par le harceleur ou d'autres personnes incitées par lui)
16. _____ insinuation à autrui concernant votre réputation, votre vie personnelle, vos caractéristiques physiques ou psychologiques
17. _____ menaces concernant vos études (échouer un cours, obtention du diplôme, carrière professionnelle future, etc.)
18. _____ propositions explicitement sexuelles
19. _____ refus d'accepter la fin de relations amoureuses
20. _____ frôlements, tapotements
21. _____ caresser, embrasser ou essayer d'embrasser
22. _____ pincer, empoigner, soulever les vêtements
23. _____ acculer quelqu'un dans un coin
24. _____ arracher les vêtements, assaut, tentative de viol
25. _____ viol
26. _____ autres (veuillez préciser) _____

Directives particulières

Si vous n'avez coché aucune case à la question 1, vous cessez de répondre à ce questionnaire.

Si vous avez coché une seule case à la question 1, vous répondez aux questions 2 et suivantes

Si vous avez coché plus d'une case à la question 1, vous passez aux questions 4 et suivantes.

2. Est-ce que le comportement que vous avez subi a été répété plus d'une fois?
 1. _____ oui
 2. _____ non

3. Est-ce que vous pouvez identifier des conséquences économiques, académiques, psychologiques ou physiologiques suite au(x) comportement(s) subi(s)?
 1. _____ oui
 2. _____ non

4. Au tout début, lequel des sentiments suivants vous apparaît comme le plus conforme à vos réactions face au(x) comportement(s) subi(s)?
 1. _____ ça me flattait, ça m'amusait, c'était intéressant
 2. _____ ça me laissait totalement indifférente
 3. _____ ça me contrariait
 4. _____ ça me contraignait, ça m'agressait
 5. _____ c'était normal
 6. _____ je ne savais que penser, je laissais venir

5. Par la suite, lequel des sentiments suivants vous apparaît comme le plus conforme à vos réactions face au(x) comportement(s) subi(s)?
 1. _____ ça me flattait, ça m'amusait
 2. _____ ça me laissait totalement indifférente
 3. _____ j'ai dû m'y habituer
 4. _____ ça me contrariait
 5. _____ ça me contraignait, ça m'agressait

Directives particulières

Si vous avez répondu « ça me laissait totalement indifférente » à la question 5, vous répondez à la question 6. Si vous avez répondu autre chose à la question 5, vous ne répondez pas à la question 6.

6. Malgré votre indifférence, avez-vous eu à subir des conséquences économiques, académiques, psychologiques ou physiologiques suite au(x) comportement(s) que vous avez subi(s)?

1. _____ oui
2. _____ non

Directives particulières

Vous cessez de répondre à ce questionnaire, si par vos réponses, vous êtes incluse dans l'une ou l'autre des trois (3) catégories suivantes:

- a) Avoir coché une seule case à la question 1, avoir répondu non à la question 2 et à la question 3.
- b) Avoir répondu « ça me flattait, ça m'amuse » à la question 5.
- c) Avoir répondu « ça me laissait totalement indifférente » à la question 5 et avoir répondu non à la question 6.

Si vous n'êtes pas incluse dans aucune de ces catégories, vous continuez de répondre au questionnaire.

7. Pendant quelle durée de temps avez-vous eu à subir ce (ces) comportement(s) à l'UQTR? (Y compris les conséquences économiques, académiques, psychologiques ou physiologiques.)
1. _____ une (1) journée et moins
 2. _____ deux (2) jours à une (1) semaine
 3. _____ deux (2) semaines à un (1) mois
 4. _____ deux (2) mois à trois (3) mois
 5. _____ quatre (4) mois à six (6) mois
 6. _____ plus de six (6) mois
8. Est-ce que ce (ces) comportement(s) a (ont) cessé?
1. _____ oui
 2. _____ non
 3. _____ je ne sais pas

Directives particulières

Si vous avez répondu « oui » à la question 8, répondez à la question 9 et suivantes. Si vous avez répondu « non » ou « je ne sais pas », passez à la question 10 et suivantes.

9. Depuis quand?
1. _____ une (1) journée et moins
 2. _____ deux (2) jours à une (1) semaine
 3. _____ deux (2) semaines à un (1) mois
 4. _____ deux (2) mois à trois (3) mois
 5. _____ quatre (4) mois à six (6) mois
10. Quel est le statut de la personne qui a posé ce (ces) comportement(s). (Si vous avez été harcelée par plusieurs personnes de statut différent, vous pouvez cocher plus d'une case.)
1. _____ étudiant(s)
 2. _____ professeur(s) ou chargé(s) de cours
 3. _____ employé(s) de soutien
 4. _____ professionnel(s)
 5. _____ administrateur(s)
 6. _____ connaissance(s)
 7. _____ inconnu(s)

11. Est-ce que cette (ces) personne(s) a (ont) un lien avec l'UQTR, selon vous?

1. _____ oui
2. _____ non
3. _____ pas toutes

12. Quel est le sexe de cette (ces) personne(s)?

Si une seule

1. _____ homme
2. _____ femme

Si plusieurs

1. _____ hommes
2. _____ femmes
3. _____ homme(s) et femme(s)

13. À quel(s) endroit(s) avez-vous subi ce (ces) comportement(s)?
(Vous pouvez cocher plus d'une case.)

Sur le campus universitaire

1. _____ classes
2. _____ corridors
3. _____ cafétéria/café/Utrek
4. _____ bureaux
5. _____ vestiaires/cases
6. _____ toilettes/douches
7. _____ stationnements
8. _____ autres (préciser: _____)

Hors du campus universitaire

1. _____ chez moi
2. _____ colloque/conférence
3. _____ party d'étudiants
4. _____ autres (préciser: _____)

14. Vous avez subi un ou des comportements à connotation sexuelle. Selon vous, lequel de ces trois (3) énoncés correspond le mieux à l'explication que vous en donnez?

1. _____ peut-être, quelque chose dans mon comportement a provoqué cela
2. _____ peut-être, quelque chose dans mon comportement peut avoir encouragé la personne
3. _____ je suis le type de personne à qui il est probable que ce genre d'incident arrive

QUESTIONNAIRE ASQ

INSTRUCTIONS

Dans le questionnaire qui suit, nous vous présentons plusieurs situations. Pour chacune de ces situations, essayez d'imaginer qu'elle vous arrive vraiment. Si un tel événement se produisait dans votre vie, quelle en serait la principale cause? Même si plusieurs motifs peuvent être invoqués pour expliquer l'existence d'un tel événement, n'indiquez que la cause qui, selon vous, semble la plus importante. La première réponse qui vous vient en tête est souvent la plus importante. Répondez aussi aux trois questions sur les causes.

1. Depuis quelque temps, vous cherchez un emploi sans succès.

A. Écrivez quelle serait, d'après vous, la principale cause permettant d'expliquer cet événement:

B. Jusqu'à quel point est-ce que cette cause a trait à quelque chose de relatif à vous ou de relatif à d'autres personnes ou circonstances ?(encerclez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
relatif à moi						Relatif à d'autres personnes ou circonstances

C. Dans l'avenir, si la situation se reproduit, est-ce que cette cause sera encore présente? (encerclez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Jamais présente						Toujours présente

D. Est-ce que cette cause n'affecte seulement que ce type de situation, ou influence-t-elle également d'autres sphères de votre vie ? (encerclez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Seulement cette situation						Toutes les situations

2. Un(e) ami(e) qui a un problème vient vous voir et vous n'essayez pas de l'aider.

A. Écrivez quelle serait, d'après vous, la principale cause permettant d'expliquer cet événement:

B. Jusqu'à quel point est-ce que cette cause a trait à quelque chose de relatif à vous ou de relatif à d'autres personnes ou circonstances ? (encerclez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Relatif à moi						Relatif à d'autres personnes ou circonstances

C. Dans l'avenir, si la situation se reproduit, est-ce que cette cause sera encore présente? (Encerclez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Jamais présente						Toujours présente

D. Est-ce que cette cause n'affecte seulement que ce type de situation, ou influence-t-elle également d'autres sphères de votre vie? (Encerclez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Seulement cette situation						Toutes les situations

3. Vous prononcez une conférence importante devant un groupe et l'auditoire réagit négativement.

A. Écrivez quelle serait, d'après vous, la principale cause permettant d'expliquer cet événement:

B. Jusqu'à quel point est-ce que cette cause a trait à quelque chose de relatif à vous ou de relatif à d'autres personnes ou circonstances? (encerclez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Relatif à moi						Relatif à d'autres personnes ou circonstances

C. Dans l'avenir, si la situation se reproduit, est-ce que cette cause sera encore présente? (Encerclez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Jamais présente						Toujours présente

D. Est-ce que cette cause n'affecte seulement que ce type de situation, ou influence-t-elle également d'autres sphères de votre vie? (encerclez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Seulement cette situation						Toutes les situations

4. Vous rencontrez un(e) ami(e) et il (elle) agit de façon hostile avec vous.

A. Écrivez quelle serait, d'après vous, la principale cause permettant d'expliquer cet événement:

B. Jusqu'à quel point est-ce que cette cause a trait à quelque chose de relatif à vous ou de relatif à d'autres personnes ou circonstances ? (encerclez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Relatif à moi						Relatif à d'autres personnes ou circonstances

C. Dans l'avenir, si la situation se reproduit, est-ce que cette cause sera encore présente? (Encerclez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Jamais présente						Toujours présente

D. Est-ce que cette cause n'affecte seulement que ce type de situation, ou influence-t-elle également d'autres sphères de votre vie? (Encerclez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Seulement cette situation						Toutes les situations

5. Vous n'arrivez pas à faire tout le travail que les autres attendent de vous.

A. Écrivez quelle serait, d'après vous, la principale cause permettant d'expliquer cet événement:

B. Jusqu'à quel point est-ce que cette cause a trait à quelque chose de relatif à vous ou de relatif à d'autres personnes ou circonstances? (encerclez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Relatif à moi						Relatif à d'autres personnes ou circonstances

C. Dans l'avenir, si la situation se reproduit, est-ce que cette cause sera encore présente? (Encerclez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Jamais présente						Toujours présente

D. Est-ce que cette cause n'affecte seulement que ce type de situation, ou influence-t-elle également d'autres sphères de votre vie? (encerclez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Seulement cette situation						Toutes les situations

6. Vous allez à un rendez-vous « galant » et les choses tournent mal.

A. Écrivez quelle serait, d'après vous, la principale cause permettant d'expliquer cet événement:

B. Jusqu'à quel point est-ce que cette cause a trait à quelque chose de relatif à vous ou de relatif à d'autres personnes ou circonstances? (encerclez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Relatif à moi						Relatif à d'autres personnes ou circonstances

C. Dans l'avenir, si la situation se reproduit, est-ce que cette cause sera encore présente? (Encerchez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Jamais présente						Toujours présente

D. Est-ce que cette cause n'affecte seulement que ce type de situation, ou influence-t-elle également d'autres sphères de votre vie? (Encerchez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Seulement cette situation						Toutes les situations

7. Votre relation amoureuse se termine.

A. Écrivez quelle serait, d'après vous, la principale cause permettant d'expliquer cet événement:

B. Jusqu'à quel point est-ce que cette cause a trait à quelque chose de relatif à vous ou de relatif à d'autres personnes ou circonstances? (encerchez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Relatif à moi						Relatif à d'autres personnes ou circonstances

C. Dans l'avenir, si la situation se reproduit, est-ce que cette cause sera encore présente? (Encerchez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Jamais présente						Toujours présente

D. Est-ce que cette cause n'affecte seulement que ce type de situation, ou influence-t-elle également d'autres sphères de votre vie? (encerchez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Seulement cette situation						Toutes les situations

8. Vous subissez un préjudice personnel grave.

A. Écrivez quelle serait, d'après vous, la principale cause permettant d'expliquer cet événement:

B. Jusqu'à quel point est-ce que cette cause a trait à quelque chose de relatif à vous ou de relatif à d'autres personnes ou circonstances? (encerchez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Relatif à moi						Relatif à d'autres personnes ou circonstances

C. Dans l'avenir, si la situation se reproduit, est-ce que cette cause sera encore présente? (Encerchez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Jamais présente						Toujours présente

D. Est-ce que cette cause n'affecte seulement que ce type de situation, ou influence-t-elle également d'autres sphères de votre vie? (Encerchez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Seulement cette situation						Toutes les situations

9. Vous êtes trouvé(e) coupable d'une infraction mineure à la loi.

A. Écrivez quelle serait, d'après vous, la principale cause permettant d'expliquer cet événement:

B. Jusqu'à quel point est-ce que cette cause a trait à quelque chose de relatif à vous ou de relatif à d'autres personnes ou circonstances? (encerchez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Relatif à moi						Relatif à d'autres personnes ou circonstances

C. Dans l'avenir, si la situation se reproduit, est-ce que cette cause sera encore présente? (Encerchez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Jamais présente						Toujours présente

D. Est-ce que cette cause n'affecte seulement que ce type de situation, ou influence-t-elle également d'autres sphères de votre vie? (encerchez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Seulement cette situation						Toutes les situations

10. Vous avez une sérieuse dispute avec les membres de votre famille.

A. Écrivez quelle serait, d'après vous, la principale cause permettant d'expliquer cet événement:

B. Jusqu'à quel point est-ce que cette cause a trait à quelque chose de relatif à vous ou de relatif à d'autres personnes ou circonstances? (encerchez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Relatif à moi						Relatif à d'autres personnes ou circonstances

C. Dans l'avenir, si la situation se reproduit, est-ce que cette cause sera encore présente? (Encerlez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Jamais présente						Toujours présente

D. Est-ce que cette cause n'affecte seulement que ce type de situation, ou influence-t-elle également d'autres sphères de votre vie? (Encerlez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Seulement cette situation						Toutes les situations

11. Votre employeur vous congédie.

A. Écrivez quelle serait, d'après vous, la principale cause permettant d'expliquer cet événement:

B. Jusqu'à quel point est-ce que cette cause a trait à quelque chose de relatif à vous ou de relatif à d'autres personnes ou circonstances? (encerlez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Relatif à moi						Relatif à d'autres personnes ou circonstances

C. Dans l'avenir, si la situation se reproduit, est-ce que cette cause sera encore présente? (Encerlez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Jamais présente						Toujours présente

D. Est-ce que cette cause n'affecte seulement que ce type de situation, ou influence-t-elle également d'autres sphères de votre vie? (encerlez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Seulement cette situation						Toutes les situations

12. Après votre premier trimestre scolaire, vous êtes sous probation académique.

A. Écrivez quelle serait, d'après vous, la principale cause permettant d'expliquer cet événement:

B. Jusqu'à quel point est-ce que cette cause a trait à quelque chose de relatif à vous ou de relatif à d'autres personnes ou circonstances? (encerlez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Relatif à moi						Relatif à d'autres personnes ou circonstances

C. Dans l'avenir, si la situation se reproduit, est-ce que cette cause sera encore présente? (Encerclez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Jamais présente						Toujours présente

D. Est-ce que cette cause n'affecte seulement que ce type de situation, ou influence-t-elle également d'autres sphères de votre vie? (Encerclez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Seulement cette situation						Toutes les situations

13. Votre meilleur(e) ami(e) vous dit qu'on ne peut pas vous faire confiance.

A. Écrivez quelle serait, d'après vous, la principale cause permettant d'expliquer cet événement:

B. Jusqu'à quel point est-ce que cette cause a trait à quelque chose de relatif à vous ou de relatif à d'autres personnes ou circonstances? (encerclez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Relatif à moi						Relatif à d'autres personnes ou circonstances

C. Dans l'avenir, si la situation se reproduit, est-ce que cette cause sera encore présente? (Encerclez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Jamais présente						Toujours présente

D. Est-ce que cette cause n'affecte seulement que ce type de situation, ou influence-t-elle également d'autres sphères de votre vie? (encerclez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Seulement cette situation						Toutes les situations

14. Vous avez beaucoup de difficultés à comprendre ce que votre nouvel employeur attend de vous.

A. Écrivez quelle serait, d'après vous, la principale cause permettant d'expliquer cet événement:

B. Jusqu'à quel point est-ce que cette cause a trait à quelque chose de relatif à vous ou de relatif à d'autres personnes ou circonstances? (encerclez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Relatif à moi						Relatif à d'autres personnes ou circonstances

C. Dans l'avenir, si la situation se reproduit, est-ce que cette cause sera encore présente? (Encerclez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Jamais présente						Toujours présente

D. Est-ce que cette cause n'affecte seulement que ce type de situation, ou influence-t-elle également d'autres sphères de votre vie? (Encerclez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Seulement cette situation						Toutes les situations

15. Vous n'arrivez pas à dormir profondément.

A. Écrivez quelle serait, d'après vous, la principale cause permettant d'expliquer cet événement:

B. Jusqu'à quel point est-ce que cette cause a trait à quelque chose de relatif à vous ou de relatif à d'autres personnes ou circonstances? (encerclez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Relatif à moi						Relatif à d'autres personnes ou circonstances

C. Dans l'avenir, si la situation se reproduit, est-ce que cette cause sera encore présente? (Encerclez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Jamais présente						Toujours présente

D. Est-ce que cette cause n'affecte seulement que ce type de situation, ou influence-t-elle également d'autres sphères de votre vie? (encerclez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Seulement cette situation						Toutes les situations

16. Vous éprouvez des difficultés sexuelles.

A. Écrivez quelle serait, d'après vous, la principale cause permettant d'expliquer cet événement:

B. Jusqu'à quel point est-ce que cette cause a trait à quelque chose de relatif à vous ou de relatif à d'autres personnes ou circonstances? (encerclez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Relatif à moi						Relatif à d'autres personnes ou circonstances

C. Dans l'avenir, si la situation se reproduit, est-ce que cette cause sera encore présente? (Encerclez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Jamais présente						Toujours présente

D. Est-ce que cette cause n'affecte seulement que ce type de situation, ou influence-t-elle également d'autres sphères de votre vie? (Encerclez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Seulement cette situation						Toutes les situations

17. Vous êtes confronté(e) à un sérieux conflit de valeurs.

A. Écrivez quelle serait, d'après vous, la principale cause permettant d'expliquer cet événement:

B. Jusqu'à quel point est-ce que cette cause a trait à quelque chose de relatif à vous ou de relatif à d'autres personnes ou circonstances? (encerclez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Relatif à moi						Relatif à d'autres personnes ou circonstances

C. Dans l'avenir, si la situation se reproduit, est-ce que cette cause sera encore présente? (Encerclez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Jamais présente						Toujours présente

D. Est-ce que cette cause n'affecte seulement que ce type de situation, ou influence-t-elle également d'autres sphères de votre vie? (encerclez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Seulement cette situation						Toutes les situations

18. Votre compagnon(compagne) de chambre vous annonce qu'il(elle) déménage dans une autre chambre située au bout du couloir.

A. Écrivez quelle serait, d'après vous, la principale cause permettant d'expliquer cet événement:

B. Jusqu'à quel point est-ce que cette cause a trait à quelque chose de relatif à vous ou de relatif à d'autres personnes ou circonstances ? (encerclez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Relatif à moi						Relatif à d'autres personnes ou circonstances

C. Dans l'avenir, si la situation se reproduit, est-ce que cette cause sera encore présente? (Encerclez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Jamais présente						Toujours présente

D. Est-ce que cette cause n'affecte seulement que ce type de situation, ou influence-t-elle également d'autres sphères de votre vie? (Encerclez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Seulement cette situation						Toutes les situations

19. Il y a peu de loisirs qui vous intéressent.

A. Écrivez quelle serait, d'après vous, la principale cause permettant d'expliquer cet événement:

B. Jusqu'à quel point est-ce que cette cause a trait à quelque chose de relatif à vous ou de relatif à d'autres personnes ou circonstances? (encerclez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Relatif à moi						Relatif à d'autres personnes ou circonstances

C. Dans l'avenir, si la situation se reproduit, est-ce que cette cause sera encore présente? (Encerclez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Jamais présente						Toujours présente

D. Est-ce que cette cause n'affecte seulement que ce type de situation, ou influence-t-elle également d'autres sphères de votre vie? (encerclez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Seulement cette situation						Toutes les situations

20. Vos projets de vacance pour Noël sont annulés.

A. Écrivez quelle serait, d'après vous, la principale cause permettant d'expliquer cet événement:

B. Jusqu'à quel point est-ce que cette cause a trait à quelque chose de relatif à vous ou de relatif à d'autres personnes ou circonstances? (encerclez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Relatif à moi						Relatif à d'autres personnes ou circonstances

C. Dans l'avenir, si la situation se reproduit, est-ce que cette cause sera encore présente? (Encerlez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Jamais présente						Toujours présente

D. Est-ce que cette cause n'affecte seulement que ce type de situation, ou influence-t-elle également d'autres sphères de votre vie? (Encerlez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Seulement cette situation						Toutes les situations

21. Vous avez des problèmes avec un (e) de vos professeurs(es).

A. Écrivez quelle serait, d'après vous, la principale cause permettant d'expliquer cet événement:

B. Jusqu'à quel point est-ce que cette cause a trait à quelque chose de relatif à vous ou de relatif à d'autres personnes ou circonstances? (encerlez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Relatif à moi						Relatif à d'autres personnes ou circonstances

C. Dans L'avenir, si la situation se reproduit, est-ce que cette cause sera encore présente? (Encerlez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Jamais présente						Toujours présente

D. Est-ce que cette cause n'affecte seulement que ce type de situation, ou influence-t-elle également d'autres sphères de votre vie? (encerlez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Seulement cette situation						Toutes les situations

22. Vous éprouvez des difficultés financières.

A. Écrivez quelle serait, d'après vous, la principale cause permettant d'expliquer cet événement:

B. Jusqu'à quel point est-ce que cette cause a trait à quelque chose de relatif à vous ou de relatif à d'autres personnes ou circonstances ? (encerlez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Relatif à moi						Relatif à d'autres personnes ou circonstances

C. Dans l'avenir, si la situation se reproduit, est-ce que cette cause sera encore présente? (Encercler un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Jamais présente						Toujours présente

D. Est-ce que cette cause n'affecte seulement que ce type de situation, ou influence-t-elle également d'autres sphères de votre vie? (Encercler un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Seulement cette situation						Toutes les situations

23. Vos tentatives pour attirer l'attention d'une personne du sexe opposé échouent.

A. Écrivez quelle serait, d'après vous, la principale cause permettant d'expliquer cet événement:

B. Jusqu'à quel point est-ce que cette cause a trait à quelque chose de relatif à vous ou de relatif à d'autres personnes ou circonstances? (encercler un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Relatif à moi						Relatif à d'autres personnes ou circonstances

C. Dans L'avenir, si la situation se reproduit, est-ce que cette cause sera encore présente? (Encercler un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Jamais présente						Toujours présente

D. Est-ce que cette cause n'affecte seulement que ce type de situation, ou influence-t-elle également d'autres sphères de votre vie? (encercler un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Seulement cette situation						Toutes les situations

24. Vous vous sentez constamment malade et fatigué(e).

A. Écrivez quelle serait, d'après vous, la principale cause permettant d'expliquer cet événement:

B. Jusqu'à quel point est-ce que cette cause a trait à quelque chose de relatif à vous ou de relatif à d'autres personnes ou circonstances ? (encercler un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Relatif à moi						Relatif à d'autres personnes ou circonstances

C. Dans l'avenir, si la situation se reproduit, est-ce que cette cause sera encore présente? (Encerclez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Jamais présente						Toujours présente

D. Est-ce que cette cause n'affecte seulement que ce type de situation, ou influence-t-elle également d'autres sphères de votre vie? (Encerclez un chiffre)

1	2	3	4	5	6	7
Seulement cette situation						Toutes les situations

Appendice B

Lettre de présentation

PRÉSENTATION

Bonjour!

Mon nom est Lydia. Je suis étudiante à la Maîtrise en psychologie. Je fais une étude sur les perceptions causales des femmes. Donc, cette étude s'adresse uniquement aux femmes. J'aurais besoin de votre participation afin de pouvoir mener à bien mon étude. **Votre tâche serait de répondre à trois (3) questionnaires qui, au total, prennent environ 40 minutes à compléter.** Vous êtes totalement libre d'accepter ou de refuser. Seulement, votre collaboration serait grandement appréciée. Elle me permettrait de terminer mon programme d'études avancées.

Directives particulières

Vous avez entre les mains les trois (3) questionnaires. Ils sont agrafés ensemble **dans l'ordre selon lequel vous devez y répondre.** Vous avez aussi en votre possession une enveloppe. Lorsque vous avez terminé de répondre aux questionnaires, vous insérez les questionnaires complétés dans l'enveloppe et vous la cachez. Ensuite, vous me la rapportez tel que convenu.

Aucune information personnelle qui pourrait permettre de vous identifier ne vous est demandée. Je me porte garante de l'utilisation scientifique et confidentielle de vos réponses à ces questionnaires dont les résultats ne seront publiés que sous forme de pourcentage. Ainsi votre anonymat sera strictement respecté.

Je vous demande de bien suivre les directives et de répondre le plus sincèrement possible.

Prévoyez environ 40 minutes

Répondez aux trois (3) questionnaires de façon ininterrompue

Appendice C

Moyennes et écarts-types

Tableau 22

Moyenne et Écart-Type de l'Indice de Dépression, des Scores d'Internalité, de Stabilité et de Globalité des Étudiantes selon leur Groupe d'Appartenance: Victime ou Non-Vicrime

Groupe Mesure	Victime			Non-victime		
	Moyenne	Écart-type	n	Moyenne	Écart-type	n
Beck	7.4	6.8	67	6.9	6.2	87
Interne	3.7	.6	63	3.8	.5	81
Stable	4.5	.8	63	4.3	.9	81
Global	3.9	.9	63	3.6	.9	81

Appendice D

Résultats aux tests de comparaison de moyennes (test-t)

Tableau 23

Résultats au Test de Comparaison de Moyennes (test-t)
de l'Indice de Dépression selon le Groupe
d'Appartenance: Victime ou Non-Victime
(n = 154)

Homogénéité de la variance	Valeur de F	Probabilité de F	
	.120	.730	
Variances homogènes	Degré de liberté	Valeur de t	Probabilité de t
	152	.48	.630

Tableau 24

Résultats au Test de Comparaison de Moyennes (test-t)
du Score d'Internalité selon le Groupe d'Appartenance:
Victime ou Non-Victime (n = 144)

Homogénéité de la variance	Valeur de F	Probabilité de F	
	1.246	.266	
Variances homogènes	Degré de liberté	Valeur de t	Probabilité de t
	142	1.41	.162

Tableau 25

Résultats au Test de Comparaison de Moyennes (test-t)
 du Score de Stabilité selon le Groupe d'Appartenance:
 Victime ou Non-Victime (n = 144)

Homogénéité de la variance	Valeur de F	Probabilité de F	
	.254	.615	
Variations homogènes	Degré de liberté	Valeur de t	Probabilité de t
	142	1.57	.119

Tableau 26

Résultats au Test de Comparaison de Moyennes (test-t)
 du Score de Globalité selon le Groupe d'Appartenance:
 Victime ou Non-Victime (n = 144)

Homogénéité de la variance	Valeur de F	Probabilité de F	
	.951	.331	
Variations homogènes	Degré de liberté	Valeur de t	Probabilité de t
	142	2.12	.036

Références

- Abramson, L.Y., Garber, J. & Seligman, M.E.P. (1980). Learned helplessness in human: an attributional analysis. In J. Garber & M.E.P. Seligman (Eds.), *Human Helplessness: theory and Applications* (p. 3-34). New York: Academic Press.
- Abramson, L.Y., Seligman, M.E.P. & Teasdale, J.D. (1978). Learned helplessness in humans: Critique and Reformulation. *Journal of Abnormal Psychology*, 87, 49-74.
- Andrews, G.R. & Debus, R.L. (1978). Persistence and causal perceptions of failure: modifying cognitive attributions. *Journal of Educational Psychology*, 70, 154-166.
- Beck, A.T. (1963). Thinking and depression. I. Idiosyncratic content and cognitive distortions. *Archives of General Psychiatry*, 9, 324-333.
- Beck, A.T. (1964). Thinking and depression. II. Theory and therapy. *Archives of General Psychiatry*, 10, 561-571.
- Beck, A.T. (1967). *Depression: Clinical, Experimental and Theoretical Aspects*. New York: Hoeber.
- Beck, A.T. (1970). The core problem in depression: the cognitive triad. *Science and psychoanalysis*, 17, 47-55.
- Beck, A.T. (1971). Cognition, affect, and psychopathology. *Archives of General Psychiatry*, 24, 495-500.
- Bem, D.J. (1972). Self-Perception theory. In L. Berkowitz (Ed.), *Advances in Experimental Social Psychology* (Vol. 6). New York: Academic Press.
- Benson, D.J., Thomas, G.E. (1982). Sexual harassment on a university campus: the confluence of authority relations, sexual interest and gender stratification. *Social Problems*, 29, 236-251.
- Boufard, L. (1985). L'approche attributionnelle de la motivation et ses applications. *Revue québécoise de psychologie*, 6, 66-81.
- Bourque, P. & Beaudette, D. (1982). Étude psychométrique du questionnaire de Beck auprès d'un échantillon d'étudiants universitaires francophones. *Revue canadienne des sciences du comportement*, 14, 211-218.
- Brown, G.H. & Harris, T. (1978). *Social Origins of Depression*. New York: Free Press.

- Brown, I. & Inouye, D.K. (1978). Learned helplessness through modeling: the role of perceived similarity in competence. *Journal of Personality and Social Psychology*, 36, 900-908.
- Burns, D. & Beck, A.T. (1978). Cognitive behavior modification of mood disorders. In J.P. Foreyt et D. Rathjen (Eds.), *Cognitive Behavior Therapy*. New York: Plenum Press.
- Burns, S.E. (1990). Législation et jurisprudence américaines. In Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail: *De l'abus de pouvoir sexuel* (pp. 69-80). Montréal: Le Boréal.
- Commission canadienne des droits de la personne (1983). *Attentions sexuelles non sollicitées et harcèlement sexuel: résultats d'un sondage auprès des Canadiens*. Ottawa: ministère des Approvisionnement et Services Canada.
- Crull, P. (1982). Stress effects of sexual harassment on the job: Implications for counseling. *American Journal of Orthopsychiatry*, 52, 539-544.
- Drapeau, M. (1991). *Le harcèlement sexuel au travail*. Cowansville: Y. Blais.
- Engberg, L.A., Hansen, G., Welker, R.L. & Thomas, D.R. (1973). Acquisition of key pecking via autoshaping as a function of prior experience: « Learned Laziness »? *Science*, 178, 1002-1004.
- Feather, N.T. & Davenport, P.R. (1981). Unemployment and depressive affect: a motivational and attributional analysis. *Journal of Personality and Social Psychology*, 41, 422-436.
- Firth, J. & Brewin, C. (1982). Attributions and recovery from depression: a preliminary study using cross-lagged correlational analysis. *British Journal of Clinical Psychology*, 21, 229-230.
- Fitzgerald, L.F., Weitzman, L.M., Gold, Y. & Ormerod, M. (1988). Academic harassment: sex and denial in scholarly garb. *Psychology of Women Quarterly*, 12, 329-340.
- Freud, S. (1917). Mourning and melancholia. In J. Strachey (Ed. and Trans.): *Standard Edition of the complete Psychological Works of Sigmund Freud* (Vol. 14), (pp. 243-258). London: Hogarth, 1955.
- Glass, D.C. & Singer, J.E. (1972). *Urban Stress: Experiments on Noise and Social Stressors*. New York: Academic Press.
- Glow, P.H. & Winefield, A.H. (1982). Effect of regular noncontingent sensory changes on responding for sensory changes. *Journal of General Psychology*, 107, 121-137.

- Golin, S., Sweeney, P.D. & Shaeffer, D.E. (1981). The causality of causal attributions in depression: a cross-lagged panel correlational analysis. *Journal of Abnormal Psychology, 90*, 14-22.
- Gong-Guy, E. & Hammen, C. (1980). Causal perceptions of stressful events in depressed and nondepressed outpatients. *Journal of Abnormal Psychology, 89*, 662-669.
- Grauerholz, E. (1989). Sexual harassment of women professors by students: exploring the dynamics of power, authority, and gender in a university setting. *Sex Roles, 21*, 789-801.
- Hammen, C.L., Cochran, S.D. (1981). Cognitive correlates of life stress and depression in college students. *Journal of Abnormal Psychology, 90*, 23-27.
- Hammen, C.L., Krantz, S. & Cochran, S.D. (1981) Relationships between depression and causal attributions about stressful life events. *Cognitive Therapy and Research, 5*, 351-358.
- Harvey, D. (1981). Depression and attributional style: interpretation of important personal events. *Journal of Abnormal Psychology, 90*, 134-142.
- Heider, F. (1958). *The Psychology of interpersonal Relations*. New York: John Wiley & sons.
- Hiroto, D.S. (1974). Locus of control and learned helplessness. *Journal of experimental Psychology, 102*, 187-193.
- Hiroto, D.S. & Seligman, M.E.P. (1975). Generality of learned helplessness in man. *Journal of Personality and Social Psychology, 31*, 311-327.
- Hugues, B.C. & Warner, P.D. (1984). Sex-role perception and depression in college women. *College Student Journal, 18*, 406-415.
- Hugues, J.C. & May, L. (1980). Sexual harassment. *Social Theory and Practice, 6*, 249-280.
- Iowa State University (1982). *Sexual Harassment of Students at Iowa State University*. Subcommittee report of the university committee on women, 2-33.
- Janoff-Bulman, R. (1979). Characterological versus behavioral self-blame: inquiries into depression and rape. *Journal of Personality and Social Psychology, 37*, 1798-1809.
- Jensen, I & Gutek, B. (1982). Attributions and assignments of responsibility for sexual harassment. *Journal of Social Issues, 38*, 121-136.

- Johnson, M.P. & Shuman, S. (1983). Sexual harassment of students at the Pennsylvania State University. *Report*, 2-32.
- Jones, E.E. & Davis, K.E. (1965). From acts to dispositions: the attribution process in person perception. In L. Berkowitz (Ed.), *Advances in Experimental Social Psychology* (Vol. 2), (pp. 219-266). New York: Academic Press.
- Kelley, H.H. (1972a). Causal shemata and the attribution process. In E.E. Jones, D.E. Kanouse, H.H. Kelly, R.E. Nisbett, S. Valins & B. Weiner (Eds.), *Attribution: Perceiving the Causes of Behavior*. Morristown, N.J.: General Learning Press.
- Kelley, H.H. (1972b) Attribution in social interaction. In E.E. Jones, D.E. Kanouse, H.H. Kelley, R.E. Nisbett, S. Valins & B. Weiner (Eds.), *Attribution: Perceiving the Causes of Behavior*. Morristown, N.J.: General Learning Press.
- Kelley, H.H. (1979). *Personal Relationships*. Hillsdale, N.J.: Lawrence Erlbaum.
- Kelley, H.H. & Michela, J.L. (1980). Attribution theory and research. *Annual Review of Psychology*, 31, 457-501.
- Klein, D.C., Fencil-Morse, E. & Seligman, M.E.P. (1976). Learned Helplessness, depression, and the attribution of failure. *Journal of Personality and Social Psychology*, 33, 508-516.
- Klein, D.C. & Seligman, M.E.P. (1976). Reversal of performance deficits in learned helplessness and depression. *Journal of Abnormal Psychology*, 85, 11-26.
- Lee Gosselin, H. (1984). Le harcèlement sexuel au travail: un problème social qui a des conséquences psychologiques, sociales et économiques pour la victime. *Santé mentale au Canada*, 32(3), 31-34.
- Lloyd, C. (1980). Life events and depressive disorder reviewed: I. Events as predisposing factors. II. Events as precipitating factors. *Archives of General Psychiatry*, 37, 529-548.
- Lott, B., Reilly, M.E. & Howard, D. (1982). Sexual assault and harassment: a campus community case study. *Signs*, 8, 296-319.
- Louis, M.V. (1990). De l'appropriation du corps des femmes au travail, en France, au XIX^e siècle. In Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail: *De l'abus de pouvoir sexuel* (pp. 31-45). Montréal: Le Boréal.
- Loy, P. & Stewart, L.P. (1984). The extent and effect of the sexual harassment of working women. *Sociological Focus*, 17, 31-43.

- MacCaghy, M.D. (1985). *Sexual Harassment: a Guide to Ressources*. Boston: G.K. Hall et Company.
- MacKinnon, C.A. (1979). *Sexual Harassment of Working Women: a Case of Sex Discrimination*. New-Haven: Yale University Press.
- Maier, S.F. & Seligman, M.E.P. (1976) Learned Helplessness: theory and evidence. *Journal of Experimental Psychology: General*, 105, 3-46.
- Maier, S.F., Seligman, M.E.P. & Solomon, R.L. (1969). Pavlovian fear conditioning and learned helplessness. In B.A. Campbell et R.A. Church (Eds.), *Punishment and aversive behavior*. New York: Appleton-Century-Crofts.
- Major, B., Mueller, P. & Hildebrandt, K. (1985). Attributions, expectations, and coping with abortion. *Journal of Personality and Social Psychology*, 48, 585-599.
- Mazer, D.B. & Percival, E.F. (1989). Ideology or experience? The relationships among perceptions, attitudes and experiences of sexual harassment in university students. *Sex Roles*, 20, 135-147.
- McKinney, K. & Howard, C. (1986). *Coerced intimacy: the case of sexual harassment on a college campus*. Rapport présenté à la Illinois Sociological Association Meetings, Chicago.
- McKinney, K., Olson, C. & Satterfield, A. (1988). Graduate students' experiences with and responses to sexual harassment. *Journal of Interpersonal Violence*, 3, 319-325.
- Metalsky, G. & Abramson, L. (1981). Attributional style: toward a framework for conceptualization and assessment. In P. Kendall & S. Hollon (Eds.), *Assessment Strategies for Cognitive-Behavioral Interventions* (pp. 18-58). New York: Academic Press.
- Metalsky, G.I., Abramson, L.Y., Seligman, M.E.P., Semmel, A. & Peterson, C. (1982). Attributional styles and life events in the classroom: vulnerability and invulnerability to depressive mood reactions. *Journal of Personality and Social Psychology*, 43, 612-617.
- Metha, A. & Nigg, J. (1983). Sexual harassment on campus: an institutional response. *Journal of the National Association for Women Deans, Administrators, and counselors*, 46, 23-29.
- Miller, I.W., Klee, S.H. & Norman, W.H. (1982). Depressed and nondepressed inpatients' cognitions of hypothetical events, experimental tasks, and stressful life events. *Journal of Abnormal Psychology*, 91, 78-81.

- Miller, W.R. & Seligman, M.E.P. (1973). Depression and the perception of reinforcement. *Journal of Abnormal Psychology*, 82, 62-73.
- Miller, W.R. & Seligman, M.E.P. (1975). Depression and learned helplessness in man. *Journal of Abnormal Psychology*, 84, 228-238.
- Moisan, L. (1982, sept-oct.). Les dessous du 9 à 5: suite et fin? *La vie en rose* (Montréal), pp. 16-18 et 70-71.
- Mukherji, B.R., Abramson, L.Y. & Martin, D.J. (1982). Induced depressive mood and attributional patterns. *Cognitive Therapy and Research*, 6, 15-21.
- Nolen-Hoeksema, S. (1983). *Attributional Styles, Life Events, and Depression in Children*. Unpublished master's thesis. University of Pennsylvania, Philadelphia.
- Overmier, J.B. & Seligman, M.E.P. (1967). Effects of inescapable shock upon subsequent escape and avoidance learning. *Journal of comparative and Physiological Psychology*, 63, 23-33.
- Peterson, C. (1988). Explanatory style as a risk factor for illness. *Cognitive Therapy and Research*, 12, 119-132.
- Peterson, C., Bettes, B.A. & Seligman, M.E.P. (1982). *Spontaneous Attributions and Depressive Symptoms*. Unpublished manuscript, Virginia Polytechnic Institute and State University.
- Peterson, C., Luborsky, L. & Seligman, M.E.P. (1983). Attributions and depressive mood shifts: a case study using the symptom-context method. *Journal of Abnormal Psychology*, 92, 96-103.
- Peterson, C., Maier, S.F. & Seligman, M.E.P. (1993). *Learned Helplessness: a Theory for the Age of Personal Control*. New York-Oxford: Oxford University Press.
- Peterson, C., Schwartz, S.M. & Seligman, M.E.P. (1981). Self-blame and depressive symptoms. *Journal of Personality and Social Psychology*, 41, 253-259.
- Peterson, C. & Seligman, M.E.P. (1983). Learned Helplessness and victimization. *Journal of Social Issues*, 2, 103-116.
- Peterson, C. & Seligman, M.E.P. (1984). Causal explanations as a risk factor for depression: theory and evidence. *Psychological Review*, 91(3), 347-374.
- Peterson, C., Semmel, A., von Baeyer, C., Abramson, L.Y., Metalsky, G.I. & Seligman, M.E.P. (1982). The attributional style questionnaire. *Cognitive Therapy and Research*, 6, 287-300.

- Peterson, C. & Villanova, P. (1988). An expanded attributional style questionnaire. *Journal of Abnormal Psychology, 97*(1), 87-89.
- Quina, K. & Carlson, N.L. (1989). *Rape, Incest and Sexual Harassment: a Guide for Helping Survivors*. New York: Praeger Publisher.
- Raps, C.S., Peterson, C., Reinhard, K.E., Abramson, L.Y. & Seligman, M.E.P. (1982). Attributional style among depressed patients. *Journal of Abnormal Psychology, 91*, 102-108.
- Reilly, M.E., Lott, B. & Gallogly, S.M. (1986). Sexual harassment of university students. *Sex Roles, 15*, 333-358.
- Reilly, T., Carpenter, S., Dull, V. & Bartlett, K. (1982). The factorial survey: an approach to defining sexual harassment. *Journal of Social Issues, 38*, 99-110.
- Ricard, P. & Banville, J.G. (1984). *Le harcèlement sexuel au Cégep: enquête menée auprès des étudiantes des Cégeps francophones et anglophones du Québec*. Montréal: Collège de Rosemont.
- Rotter, J.B. (1966). Generalized expectancies for internal versus external control of reinforcement. *Psychological Monographs, 80*(1, No de Série 609).
- Rotter, J.B., Liverant, S. & Crowne, D.P. (1961). The growth and extinction of expectancies in chance controlled and skill tasks. *Journal of Psychology, 52*, 161-177.
- Russell, D. (1982). The causal dimension scale: a measure of how individuals perceive causes. *Journal of Personality and Social Psychology, 42*, 1137-1145.
- Safran, C. (1976). What men do to women on the job: a snocking look at sexual harassment. *Redbook, 149*, 217-224.
- Saint-Martin, I. (1990). La politique de l'Université Concordia (Québec). In Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail: *De l'abus de pouvoir sexuel* (pp. 90-98). Montréal: Le Boréal.
- Salisbury, J., Ginorio, A.B., Remick, H. & Stringer, D.M. (1986). Counseling victims of sexual harassment. *Psychotherapy, 23*, 316-324.
- Savoie, D. (1984). *Le harcèlement sexuel au travail et les femmes québécoises*. Mémoire de maîtrise inédit, Université de Montréal.
- Savoie, D. & Larouche, L. (1987). *Le harcèlement sexuel au travail: Définition et mesure du phénomène*. Montréal: Université de Montréal, École de relations industrielles.

- Savoie, D. & Larouche, V. (1989). *Le harcèlement sexuel au travail: résultats de deux études québécoises*. Montréal: Université de Montréal, École de relations industrielles.
- Schneider, B.E. (1987). Graduate women, sexual harassment, and university policy. *Journal of Higher Education*, 58, 46-65.
- Seligman, M.E.P. (1974). Depression and learned helplessness. In R.J. Friedman, M.M. Katz (Eds.), *The Psychology of Depression: Contemporary theory and Research*. Washington: V.H. Winston.
- Seligman, M.E.P. (1975). *Helplessness: on Depression, Development, and Death*. San Francisco: freeman.
- Seligman, M.E.P., Abramson, L., Semmel, A. & von Baeyer, C. (1979). Depressive attributional style. *Journal of Abnormal Psychology*, 88, 242-247.
- Seligman, M.E.P., Klein, D.C. & Miller, W.R. (1976). Depression. In H. Leitenberg (Ed.), *Handbook of Behavior Modification and Behavior Therapy* (pp. 168-210). Englewood Cliffs, N.J.: Prentice-Hall.
- Seligman, M.E.P. & Maier, S.F. (1967). Failure to escape traumatic shock. *Journal of Experimental Psychology*, 74, 1-9.
- Seligman, M.E.P., Maier, S.F. & Solomon, R.L. (1971). Unpredictable and uncontrollable aversive events. In F.R. Brush (Ed.), *Aversive Conditioning and Learning*. New York: Academic Press.
- Seligman, M.E.P., Peterson, C., Kaslow, N.J., Tanenbaum, R.L., Alloy, L.B. & Abramson, L.Y. (1984). Explanatory style and depressive symptoms among children. *Journal of Abnormal Psychology*, 93, 235-238.
- Seligman, M.E.P., Rosellini, R.A. & Kozak, M.J. (1975). Learned Helplessness in the rat: time course, immunization and reversibility. *Journal of Comparative and Physiological Psychology*, 88, 542-547.
- Simoneau, S., Sabourin, S. & Wright, J. (1990). Attributions, événements de vie et dépression. *Sciences et comportement*, 20(1), 24-38.
- Thornton, J.W. & Powell, G.D. (1974). Immunization to and alleviation of learned helplessness in man. *American Journal of Psychology*, 87, 351-367.
- Till, F.J. (1980). *Sexual Harassment: a Report on the Sexual Harassment of Students*. Washington, DC: National advisory council on women's educational programs.

- Vallerand, R.J. (1985). Vers une intégration de la perspective attributionnelle à la psychologie sociale appliquée: dangers, critiques et recommandations de recherches futures. *Revue québécoise de psychologie*, 6(2), 114-139.
- Velten, E. (1968). A laboratory task for induction of mood states. *Behaviour Research and Therapy*, 6, 473-482.
- Weiner, B. (1979). A theory of motivation for some classroom experiences. *Journal of Educational Psychology*, 71, 3-25.
- Weiner, B. (1985) « Spontaneous » causal thinking. *Psychological Review*, 97, 74-84.
- Welker, R.L. (1976). Acquisition of a free operant appetitive response in pigeons as a function of prior experience with response-independent food. *Learning and motivation*, 7, 394-405.
- Wilson, K.R. & Kraus, L.A. (1983, may). Sexual harassment in the university. *Journal of College Student Personnel*, pp. 219-224.
- Wortman, C.B. & Dintzer, L. (1978). Is an attributional analysis of the learned helplessness phenomenon viable?: A critique of the Abramson-Seligman-Teasdale Reformulation. *Journal of Abnormal Psychology*, 87, 75-90.